

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**OFFICE NATIONAL D'ASSAINISSEMENT**

**DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT**



**PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DU POLE ÉPURATOIRE  
MONASTIR NORD**

**Grille de révision**

Indice	Date d'émission	Objet de modification	Etabli par	Approuvé par	Validé par
A	17.03.2026	Première édition du rapport	S.AFLI S.RIAHI	S.AFLI	S.AFLI
B	27.04.2026	2 <sup>ème</sup> édition du rapport	S.AFLI S.RIAHI	S.AFLI	S.AFLI

**Avril 2026**

<p><b>RIESG</b></p>	<p><b>ROYAL INGENIERIE DE L'ENVIRONNEMENT ET SERVICES GENERAUX« RIESG sarl»</b>  C01, Rés. Nesrine, Avenue Ibn Khaldoun, 2080 Ariana  Tel: +216 31 401 667  Fax : +216 32 401 667  Email : royal.ing@royal-ing.com.tn</p>
---------------------	---

## SOMMAIRE

ملخص غير تقني .....	7
1. RESUME NON TECHNIQUE .....	9
2. INTRODUCTION .....	11
3. OBJECTIF DU P3P .....	11
4. CONTEXTE DU PROJET .....	12
5. CADRE REGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL .....	13
5.1.1. <i>La participation, la transparence, la communication et l'accès à l'information</i> .....	14
5.1.2. <i>La gestion environnementale et sociale du projet</i> .....	14
6. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET .....	19
6.1. Situation du projet .....	19
6.2. Les composantes du projet .....	20
6.2.1. <i>Systèmes de transfert des eaux usées brutes vers la nouvelle STEP de Sayda</i> .....	20
6.2.2. <i>Station d'épuration des eaux domestiques</i> .....	21
6.2.3. <i>Transfert des eaux usées industrielles vers la STEP industrielle.</i> .....	21
6.2.4. <i>Station d'épuration des eaux industrielles</i> .....	24
6.2.5. <i>Système de transfert des eaux épurées</i> .....	24
6.3. Le coût du projet .....	24
6.4. Planning du projet .....	25
6.4. XBénéficiaires du projet .....	27
7. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET .....	27
7.1. Impacts positifs du projet .....	27
7.2. Impacts Environnementaux et sociaux négatifs du projet .....	28
8. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET MESURES D'ATTENUATIONS .....	29
8.1. Mesures d'accompagnement .....	29
8.2. Mesures d'atténuation .....	29
9. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES .....	30
9.1. Objectif de l'identification des parties prenantes .....	30
9.2. Catégories des parties prenantes : .....	30
9.2.1. <i>Parties prenantes affectées par le projet</i> : .....	31
9.2.2. <i>Les parties prenantes intéressées</i> : .....	31
9.2.3. <i>Les groupes vulnérables</i> : .....	33
9.3. Cartographie des Parties prenantes .....	33
9.4. Analyse des parties prenantes .....	37
9.5. Mesures d'engagement prévues .....	39
9.5.1. <i>Information et divulgation</i> .....	39
9.5.2. <i>Consultations publiques</i> .....	39
9.5.3. <i>Participation des groupes vulnérables</i> .....	40
9.5.4. <i>Mécanisme de gestion des plaintes</i> .....	40

9.6.	Matrice de cartographie et d'évaluation des parties prenantes.....	40
10.	COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES .....	42
10.1.	Approche proposée .....	42
10.2.	Outils et méthodes de communication et de diffusion d'information .....	42
11.	PROCESSUS DE CONSULTATION ENTREPRIS .....	43
11.1.	Consultations antérieures .....	43
11.2.	Consultations entrepris dans le cadre de l'élaboration du P3P.....	43
11.2.1.	<i>Première phase : Consultations préparatives &amp; Enquêtes sociales</i> .....	44
a)	Réunion de démarrage.....	44
b)	Réunion à la direction régionale de l'ONAS de Monastir .....	45
c)	Réunion à la technopole de Monastir.....	45
d)	Reconnaissance et visite des sites du projet .....	46
e)	Réunion et enquêtes sociales à la commune de Lamta .....	46
f)	Réunion à l'entreprise Mare Alb (ex. Cotisal).....	46
11.2.2.	<i>Deuxième phase : Consultation Publique</i> .....	47
a)	Introduction .....	47
b)	Participants .....	47
c)	Préparation et organisation de la consultation publique .....	47
d)	Objectif de la consultation .....	47
e)	Déroulement de la journée de la Consultation publique .....	48
f)	Débats et échanges.....	49
g)	<i>Synthèse de la consultation Publique</i> .....	53
11.2.3.	<i>Troisième phase : Emissions médiatiques</i> .....	54
12.	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES .....	55
12.1.	Champ d'application de MGP et ses outils.....	55
12.1.1.	<i>Canaux de réception des plaintes</i> .....	55
12.1.2.	<i>Outils et supports du MGP</i> .....	56
12.1.3.	<i>Recours disponibles</i> .....	56
12.1.4.	<i>Spécificités organisationnelles</i> .....	56
12.2.	Principes de gestion des plaintes .....	57
12.2.1.	<i>Types de plaintes et conflits à traiter</i> .....	57
12.2.2.	<i>Structure de mécanisme de gestion des plaintes</i> .....	58
12.3.	Procédure de règlement des plaintes.....	58
12.3.1.	<i>Dépôt de question, commentaires ou plaintes</i> .....	58
12.3.2.	<i>Enregistrement des plaintes</i> .....	59
12.3.3.	<i>Traitement des plaintes</i> .....	59
12.3.4.	<i>Divulgence continue de l'information concernant le MGP</i> .....	60
12.3.5.	<i>Suivi et évaluation</i> .....	60
12.3.6.	<i>Suivi de mise en œuvre du MGP et indicateurs de suivi</i> .....	62
12.3.7.	<i>Expérience de l'ONAS dans la mise en œuvre du MGP</i> .....	63

13.	MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU P3P .....	63
13.1.	Approche méthodologique.....	63
13.2.	Ressources et responsabilité pour la mise en œuvre du P3P .....	64
13.2.1.	<i>Responsabilités institutionnelles</i> .....	64
13.2.2.	<i>Ressources humaines</i> .....	64
13.2.3.	<i>Ressources matérielles et logistiques</i> .....	65
13.3.	Outils et méthodes de mobilisation des parties prenantes.....	65
13.3.1.	<i>. Principes d'intervention</i> .....	65
13.3.2.	<i>Outils de communication et d'information</i> .....	65
13.3.3.	<i>Méthodes de consultation et de participation</i> .....	66
13.3.4.	<i>Approches spécifiques pour les groupes vulnérables</i> .....	67
a)	Méthodes de communication adaptées.....	67
b)	Organisation de consultations ciblées .....	67
c)	Implication d'intermédiaires locaux .....	68
d)	Facilitation de l'accès au mécanisme de gestion des plaintes (MGP) .....	68
13.4.	Suivi et évaluation du plan de participation des parties prenantes .....	68
13.5.	Reporting .....	69
13.6.	Dispositif de mise en œuvre .....	70
13.7.	Coût de mise en œuvre du P3P .....	73
14.	CONCLUSION.....	73

**Liste des figures**

<i>Figure 1 : Site du Pôle épuratoire par rapport au pôle industriel et technologique de Monastir</i> .....	20
<i>Figure 2 : Situation de la Station de pompage des eaux industrielles brutes</i> .....	22
Figure 3 : Plan de localisation du pôle épuratoire Monastir Nord et des infrastructures projetées.....	23
Figure 4 : Approche d'analyse des parties prenantes .....	37
Figure 5 : Photos de la consultation publique (Gouvernorat de Monastir 24/02/2026).....	53
Figure 6 : Photos de la mission radio (Le 25/02/2026) .....	54
Figure 7 : Logigramme du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet .....	62

**Liste des tableaux**

Tableau 1 : Coût prévisionnel des composantes du projet .....	24
Tableau 2 : Cartographie des parties prenantes du projet.....	33
Tableau 3 : Matrice d'analyse des parties prenantes (Intérêt / Influence) .....	38
Tableau 4 : Stratégies d'engagement des parties prenantes.....	39
Tableau 5 : Matrice de cartographie et d'évaluation des parties prenantes .....	40
Tableau 6 : Etapes d'intervention, modalités d'information et délais de traitement .....	61
Tableau 7 : Méthodes de communication et de consultation selon le type de parties prenantes.....	66
Tableau 8 : Indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du P3P .....	69
Tableau 9 : Plan d'action du P3P .....	71
Tableau 10 : Coût de mise en œuvre du P3P .....	73

## Acronymes et abréviations

<b>ANGED</b>	Agence Nationale de Gestion des Déchets
<b>ANPE</b>	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
<b>APAL</b>	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
<b>API</b>	Agence de Promotion de l'Industrie
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CITET</b>	Centre international de Technologie de L'environnement de Tunis
<b>CLD</b>	Conseil Local de Développement
<b>CP</b>	Consultation Publique
<b>CRC</b>	Commission de reconnaissance et de conciliation
<b>CRDA</b>	Commissariat Régional au Développement Agricole
<b>DBO5</b>	Demande Biologique en Oxygène
<b>DPH</b>	Domaine public hydraulique
<b>DPM</b>	Domaine public marine
<b>EAS</b>	Exploitation des Abis Sexuels
<b>EIE</b>	Etude d'impact sur l'environnement
<b>EIES</b>	Etude d'impact environnemental et social
<b>HSE</b>	Hygiène Sécurité Environnement
<b>INLUCC</b>	Instance de Lutte Contre la Corruption
<b>INP</b>	Institut National du Patrimoine
<b>MGP</b>	Mécanisme de Gestion des Plaintes
<b>ONAS</b>	Office National d'Assainissement
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>PAP</b>	Personnes affectées par le projet
<b>P3P</b>	Plan de Participation des Parties Prenantes
<b>PV</b>	Procès-verbal
<b>RN</b>	Route nationale
<b>SO</b>	Sauvegarde opérationnelle
<b>SONEDE</b>	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
<b>SNCFT</b>	Société Nationale des Chemins de Fer de Tunisie
<b>SSI</b>	Système de Sauvegardes Intégré
<b>STEP</b>	Station d'épuration des eaux usées
<b>STEG</b>	Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises
<b>UGTT</b>	Union générale tunisienne du travail
<b>UTICA</b>	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VCE</b>	Violence Contre les Enfants
<b>VCS</b>	Violence à caractère sexuel
<b>ZI</b>	Zone Industrielle

## ملخص غير تقني

يهدف مشروع محطة معالجة مياه الصرف الصحي في ولاية المنستير، بقيادة الديوان الوطني للتطهير إلى تحسين إدارة مياه الصرف الصحي في منطقة المنستير الشمالية، والمساهمة في حماية البيئة والصحة العامة. ويتضمن المشروع إنشاء محطتين، احدهما لمعالجة مياه الصرف الصحي المنزلية والثانية للمياه الصناعية، بالإضافة إلى تطبيق أنظمة لنقل المياه المعالجة وإعادة استخدامها. ويتمثل الهدف الرئيسي للمشروع في الحد من تلوث البيئة الطبيعية، ولا سيما سواحل مدينة المنستير إضافة إلى حماية الموارد المائية، مع تحسين جودة حياة السكان.

يتضمن هذا المشروع إنشاء قطب لمعالجة مياه الصرف الصحي على مساحة 10 هكتارات داخل مجمع المنستير التكنولوجي. ويتم الوصول إلى المحطة عبر المدخل الرئيسي للمنطقة الصناعية. ويتضمن المشروع ما يلي:

- محطة معالجة مياه الصرف الصحي المنزلية للجزء الشمالي لولاية المنستير،
- محطة معالجة المياه الصناعية للقطب التكنولوجي،
- إحداث شبكات نقل مياه الصرف الصحي الخام والمعالجة، بما في ذلك محطات الضخ المرتبطة بها،
- تهيئة موقع محطة معالجة مياه الصرف الصحي الحالية في صيادة.

كجزء من هذا المشروع، تم وضع خطة مشاركة الأطراف المتدخلة (P3P) وفقاً للتشريعات التونسية والمعايير البيئية والاجتماعية للبنك الإفريقي للتنمية، ولا سيما (SO1 و SO7 و SO10) المتعلقة بالتقييم البيئي والاجتماعي، وإشراك الأطراف المتدخلة، والإفصاح عن المعلومات وذلك لضمان التواصل الشفاف والحوار المستمر مع مختلف الأطراف المعنية.

تهدف هذه الخطة إلى إطلاع المجتمع المدني والسلطات المحلية ومنظمات المجتمع المدني والجهات الاقتصادية الفاعلة وجميع الأطراف المعنية على أهداف المشروع وآثاره المحتملة والتدابير المزمع اتخاذها للتخفيف من هذه الآثار. كما تتيح جمع الآراء والمخاوف والاقتراحات من كافة الأطراف المتدخلة طوال حياة المشروع.

أجريت عدة أنشطة تشاورية خلال مرحلة إعداد المشروع، شملت اجتماعات مع السلطات الجهوية والمحلية، وزيارات ميدانية، واستطلاعات رأي لمختلف الجهات المعنية. وقد ساهمت النقاشات التي دارت خلال هذه الاجتماعات في تبادل المعلومات المتاحة حول المشروع، بالإضافة إلى جمع الآراء (التوقعات والتوصيات)، لا سيما من السكان القاطنين بالقرب من محطة معالجة مياه الصرف الصحي بصيادة، ومن الصيادين الذين شاركوا في الاستمارة. تم إعداد مواد تواصلية بما في ذلك منشورات باللغة العربية، تُقدّم الوضع ومكونات المشروع وأهدافه بأسلوب سهل الفهم للسكان، الذين يتمتع معظمهم بمستوى تعليمي يتراوح بين الابتدائي والثانوي، مما قد يحدّ من استيعابهم للمصطلحات التقنية المعقدة. ويتم نقل معظم المعلومات شفهيّاً باللغتين العربية والفرنسية.

أثمرت الاجتماعات التي أجريت خلال المرحلة الأولى إلى عقد اجتماع عام بمشاركة واسعة من الجهات المعنية (الجهات الحكومية، السلطات المحلية، المنظمات المهنية، منظمات المجتمع المدني ووسائل الإعلام) بمقر ولاية المنستير بتاريخ 24 فيفري 2026، برئاسة والي الجهة. وحقق هذا الاجتماع هدفين

رئيسيين: أولهما، عرض أهداف المشروع ومكوناته ومناقشة القضايا البيئية والاجتماعية المتعلقة بتنفيذه مع المشاركين؛ وثانيهما، جمع آراء الجهات المعنية وتوقعاتها ومخاوفها بشأن المشروع.

لضمان التواصل الفعال مع المجتمع المدني والأطراف المتدخلة، يتضمن المشروع آلية لإدارة الشكاوى. تتيح هذه الآلية للمواطنين تقديم استفساراتهم أو مخاوفهم أو شكاواهم بشأن المشروع. يتم تسجيل الشكاوى ومراجعتها ومعالجتها في غضون فترة زمنية معقولة لتقديم ردود مناسبة وتعزيز حل أي مشكلات ودياً.

من الناحية التنظيمية، تقع مسؤولية تنفيذ هذه الخطة التشاركية على عاتق صاحب للمشروع، وذلك بالتعاون الوثيق مع وحدة الرصد البيئي والاجتماعي التابعة للديوان الوطني للتطهير، ومع مختلف وظائف الدعم المشاركة في المشروع. ويهدف هذا الهيكل إلى ضمان إدارة فعالة ومنسقة لأنشطة إشراك كل المتدخلين خلال كافة مراحل المشروع.

فيما يتعلق ببناء القدرات، توجد خطط لتنظيم ورش عمل تدريبية تجمع بين الهياكل الفنية المختلفة المشاركة في تنفيذ المشروع، وآلية إدارة الشكاوى، بالإضافة إلى خطط الاتصال على مستوى المكونات المختلفة للمشروع.

تقدر ميزانية تنفيذ الخطة التشاركية لمشروع قطب التطهير بشمال ولاية المنستير بـ 52 ألف دينار سنوياً.

يلتزم الديوان الوطني للتطهير طوال فترة المشروع بما يلي:

- نشر المعلومات بانتظام حول سير الأنشطة وعقد الاجتماعات مع الجهات المعنية للحفاظ على حوار مفتوح وبنّاء. يساهم هذا النهج التشاركي في تحسين الشفافية، وتعزيز الثقة بين الجهات المعنية، ودعم نجاح المشروع واستدامته،
- تحديث الخطة التشاركية خلال المراحل المختلفة للمشروع وكل عام: مرحلة الدراسات، ومرحلة الأشغال ومرحلة التشغيل.

## 1. RESUME NON TECHNIQUE

Le projet du Pôle Épuratoire de Monastir Nord, porté par l'Office National de l'Assainissement (ONAS), vise à améliorer la gestion des eaux usées dans la région de Monastir et à contribuer à la protection de l'environnement et de la santé publique. Ce projet prévoit notamment la réalisation de deux stations, la première pour les eaux usées domestiques et la deuxième pour les eaux usées industrielles, ainsi que la mise en place de systèmes de transfert et de réutilisation des eaux traitées. L'objectif principal est de réduire la pollution des milieux naturels, en particulier du littoral et des ressources hydriques, tout en améliorant la qualité de vie des populations locales.

Le présent projet consiste à construire un pôle épuratoire sur un terrain de superficie 10 ha au niveau du technopôle de Monastir. L'accès à la STEP se fait par l'accès principal de la zone industrielle. Le projet est composé :

- D'une station d'épuration des eaux usées domestiques pour la partie nord du gouvernorat de Monastir ;
- D'une station dédiée aux effluents industriels du pôle technologique ;
- La mise en place des réseaux de transfert des eaux usées brutes et épurées, incluant les stations de pompage associées ;
- L'aménagement du site de la STEP existante à Sayada.

Dans le cadre de ce projet, un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) a été élaboré conformément à la législation tunisienne ainsi qu'aux normes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement, en particulier (SO1, SO7 et SO10) relatives à l'évaluation environnementale et sociale, à l'engagement des parties prenantes et à la divulgation de l'information afin d'assurer une communication transparente et un dialogue continu avec les différentes parties concernées.

Ce plan vise à informer les populations, les autorités locales, les organisations de la société civile, les acteurs économiques et toutes les parties intéressées sur les objectifs du projet, ses impacts potentiels et les mesures prévues pour les atténuer. Il permet également de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.

Le P3P (i) permettra aux PP de comprendre leurs droits et responsabilités par rapport au projet; (ii) Donne l'opportunité aux PP d'exprimer leur soutien, leurs doutes, leurs préoccupations et leurs opinions sur le développement proposé basée sur leur compréhension du contexte local (iii) Améliore les avantages du projet et atténuer les dommages potentiels causés aux communautés locales (iv) Renforce la confiance, l'acceptation du projet et l'appropriation locale, qui sont essentielles à la durabilité du projet et aux résultats de développement (v) Favorise l'instauration des relations constructives et réactives importantes pour une gestion réussie des risques E&S.

Plusieurs activités de consultation ont été menées lors de la préparation du projet, notamment des réunions avec les autorités régionales et locales, des visites de terrain et des enquêtes auprès de certaines catégories d'acteurs locaux.

Les discussions initiées au cours de ces rencontres ont permis de partager les informations disponibles sur le Projet tout en recueillant les perceptions (attentes/recommandations) en particulier les riverains de la STEP existante de Sayada et les pêcheurs artisans qui ont fait l'objet d'enquêtes sociales.

Des supports de communication ont été élaborés à destination des communautés locales, notamment des dépliants en langue arabe, présentant la situation, les composantes et les objectifs du projet facilement compréhensible par la population, pour l'essentielle lettrée mais disposant d'un niveau d'éducation primaire à secondaire qui peut limiter la compréhension de termes trop techniques. L'essentiel de l'information est transmis par voie orale en arabe et en français.

Les réunions et les contacts effectués dans le cadre de la mission ont permis l'organisation d'une consultation publique avec une participation massive des parties prenantes (administrations, collectivités locales, organisations professionnelles, organisations de la société civile et des médias). La consultation publique a été tenue dans le siège du gouvernorat de Monastir à la date du 24/02/2026 présidée par le gouverneur. Cette réunion a permis d'une part, de présenter les objectifs et les composantes du projet et d'échanger avec les participants sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à sa mise en œuvre et d'autre part, de collecter les avis, les attentes et les préoccupations des parties prenantes vis-à-vis du projet.

Afin de garantir une bonne communication avec les populations et les parties concernées, le projet prévoit la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Ce mécanisme permettra aux citoyens et aux parties prenantes de déposer leurs questions, préoccupations ou plaintes concernant le projet. Les plaintes seront enregistrées, examinées et traitées dans des délais raisonnables afin d'apporter des réponses appropriées et de favoriser la résolution amiable des problèmes éventuels.

Sur le plan organisationnel, la mise en œuvre du P3P est placée sous la responsabilité du promoteur du projet en étroite collaboration avec l'unité de suivi environnemental et social de l'ONAS ainsi qu'avec l'assistance technique à impliquer dans le projet. Cette organisation vise à garantir une gestion efficace et coordonnée des activités d'engagement des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.

Concernant le renforcement des capacités, il est prévu d'organiser des ateliers de formation regroupant les différentes structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du P3P, du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ainsi que des plans de communication au niveau des différentes composantes du projet.

Le budget pour la mise en œuvre du P3P du projet du pôle épuratoire de Monastir Nord est estimé à 52 milles dinars.

Tout au long du projet, l'ONAS s'engage à

- Diffuser régulièrement des informations sur l'avancement des activités et à organiser des rencontres avec les parties prenantes afin de maintenir un dialogue ouvert et constructif. Cette démarche participative permettra d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance entre les acteurs concernés et de contribuer à la réussite et à la durabilité du projet,
- De mettre à jour ce plan au cours des différentes phases du projet et tous les ans : phase de conception et études, phase de travaux et de fermeture et phase d'exploitation.

## 2. INTRODUCTION

Le bureau d'études Royal Ingénieries (RIESG) a été retenu par l'Office National de l'Assainissement (ONAS) pour la réalisation d'un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) dans le cadre du projet du Pôle Épuratoire Monastir Nord, situé dans le gouvernorat de Monastir.

La méthodologie adoptée pour la conduite de cette étude est basée sur le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) fait l'objet du présent document, qui sera mis à jour tout au long du cycle de vie du projet, chaque fois que nécessaire. Les actions d'engagement pourront ainsi être révisées et évoluer en fonction des priorités et des événements majeurs intervenant au cours de la mise en œuvre du projet. Les informations recueillies dans le cadre des différentes actions de communication et de consultation seront intégrées dans ces mises à jour. Les parties prenantes seront informées de tout changement ou évolution tout au long du projet.

Le présent rapport présente également les bases de mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes adapté au contexte du projet. Les principes de ce mécanisme ont été présentés lors de la consultation publique organisée au siège du gouvernorat de Monastir à la date du 24/02/2026.

Ce plan expose la démarche adoptée par le projet afin de mettre en œuvre un programme structuré et inclusif de dialogue avec les différents groupes de parties prenantes, conformément à la législation tunisienne ainsi qu'aux normes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement, en particulier la Sauvegarde Opérationnelle E&S (SO10) relative à l'engagement des parties prenantes et à la divulgation de l'information.

## 3. OBJECTIF DU P3P

L'objectif global de ce P3P est de garantir qu'une approche cohérente et coordonnée soit adoptée pour la participation des parties prenantes dans l'ensemble du Projet. Il s'agit en outre de démontrer l'engagement du maître d'ouvrage à adopter une approche participative tout au long du cycle de vie du Projet.

Conformément aux meilleures pratiques internationales en vigueur et des sauvegardes opérationnelles E&S de la BAD, ce P3P vise à garantir un engagement exempt de manipulation, d'ingérence, de contrainte et d'intimidation. Il vise également à faire en sorte que la participation des parties prenantes se fasse sur la base d'informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, dans un format adapté à la culture des différentes parties prenantes. Le P3P doit permettre d'appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet tout au long de son cycle de vie.

Ainsi les objectifs du P3P se présentent comme suit :

- Établir une approche systématique de participation des parties prenantes qui permettra aux porteurs de projet de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les communautés affectées par le projet, une relation constructive de confiance permettant l'acceptation du projet et l'appropriation locale, qui sont essentielles à la durabilité du projet et aux résultats de développement ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager l'engagement effectif de toutes les communautés affectées et les bénéficiaires du projet, en prenant en considération leurs opinions permettant de

soutenir le projet et garantir son acceptabilité sociale et sa réussite pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur ces communautés, et fournir les moyens d'y parvenir ;

- Doter les communautés affectées par le projet de moyens leur permettant aisément d'évoquer leurs préoccupations, d'exprimer leurs soutiens au projet et de déposer leurs plaintes, et aux porteurs de projet d'y répondre et de les gérer.

Le P3P du Projet du pôle épuratoire de Monastir Nord, constitue une partie importante de la démarche de réalisation du Projet. Il couvre les différentes phases du projet et détaille les approches et les activités à entreprendre pour la mise en place d'un processus d'engagement des parties prenantes. En effet, l'ONAS considère que l'engagement, la divulgation et l'accessibilité aux informations relatives aux risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet ainsi que la participation dans sa conception des parties prenantes concernées par le projet, sont une priorité tout au long de leur cycle de vie. L'ONAS reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente vis-à-vis des parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales et des sauvegardes opérationnelles E&S de la BAD. En effet, la participation et l'engagement effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du Projet, permet de renforcer l'adhésion et contribuer à une conception et une mise en œuvre réussies du projet.

#### 4. CONTEXTE DU PROJET

La protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie de la population constituent le cadre général dans lequel s'inscrit le présent projet.

La station d'épuration (STEP) actuelle de Sayada, mise en service en 1993, a été dimensionnée pour une capacité de 1 660 m<sup>3</sup>/j et une charge polluante de 600 kg de DBO<sub>5</sub>/j. Elle devait desservir, jusqu'à l'horizon 2006, les villes de Sayada, Lamta, Bouhjar, Ksibet Mediouni et Bennene-Boudher.

Cependant, depuis sa mise en exploitation, la STEP a connu une augmentation importante des charges hydrauliques et polluantes, ce qui l'a progressivement conduite à une situation de surcharge nécessitant une intervention urgente. Le diagnostic technique de la station existante a montré que presque tous les équipements électromécaniques ainsi qu'une grande partie des ouvrages de génie civil sont vétustes et doivent être remplacés.

Par ailleurs, la zone a été marquée par plusieurs manifestations des riverains, exprimant leur mécontentement face aux nuisances olfactives et à la dégradation de l'environnement, aussi bien à proximité de la STEP qu'au niveau du point de rejet sur la plage.

En réponse aux demandes de la société civile, à la suite de réunions de concertation avec la population, et compte tenu de l'incapacité de la STEP existante à traiter la totalité des eaux usées, l'ONAS a finalement retenu la solution consistant à abandonner complètement la station actuelle et à transférer le traitement de l'ensemble des eaux usées vers une nouvelle station. Cette nouvelle STEP permettra de traiter la totalité des effluents produits, d'atteindre des rendements épuratoires suffisants pour garantir la conformité des rejets aux normes en vigueur, de réduire les odeurs susceptibles d'être dégagées et, par conséquent, de mieux préserver l'environnement.

Dans ce même contexte, la station d'épuration industrielle projetée sera destinée au traitement des eaux usées industrielles générées par les unités qui seront implantées dans la technopole de Monastir. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement des pôles technologiques autour de secteurs stratégiques, notamment le textile et l'habillement.

Le pôle industriel et technologique de Monastir, fondé en octobre 2006 selon un modèle de partenariat public-privé, s'étend sur une superficie totale de 220,5 hectares. Il comprend principalement :

- Un Parc d'Activités Industrielles de Monastir, ou « Neopark Monastir », couvrant 110,5 hectares, destiné aux entreprises souhaitant implanter des activités de production non polluante ou de services, et conçu selon les normes internationales et environnementales ;
- Un Pôle Textile, ou « Neotex Monastir Technopark », s'étendant sur 100 hectares, composé :
  - D'un technopôle textile de 50 hectares, dont environ 32 hectares sont déjà aménagés ;
  - D'une zone d'ennoblissement et de finissage textile de 50 hectares.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Regrouper les eaux usées domestiques et industrielles dans un pôle épuratoire éloigné des habitations. Notons que les habitations les plus proches se trouvent à plus de 2 km.
- Répondre aux attentes de la population (réduire les nuisances olfactives, amélioration de la pêche artisanale, protection des eaux de baignades, ...).
- Satisfaire aux exigences environnementales ;
- Tirer parti de la disponibilité d'un terrain adapté à l'implantation du pôle épuratoire ;
- Garantir un accès facile au site, aussi bien pendant les travaux que durant l'exploitation ;
- Éviter les nuisances olfactives grâce à un site éloigné des agglomérations urbaines ;
- Valoriser la proximité de périmètres agricoles susceptibles de favoriser la réutilisation des eaux traitées ;
- La technopole de Monastir prévoit le recyclage interne d'une partie des eaux épurées d'origine industrielle dans leurs procédés ;
- Accélérer l'occupation de la technopole ;
- Soutenir les besoins futurs de développement de la région.

## 5. CADRE REGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL

Le processus de participation des parties prenantes a été conçu pour garantir le respect des exigences de la législation tunisienne concernant la consultation publique ainsi que les sauvegardes opérationnelles E&S de la BAD.

Cette section identifie les principales exigences nationales et internationales en particulier celle de la BAD en matière de participation des parties prenantes

### 5.1. Législation nationale

L'approche participative est un principe constitutionnel établi dans le cadre de la définition et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets de développement en Tunisie. La Loi Organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information, stipule que les organismes et institutions publics ont l'obligation de publier, d'actualiser, de mettre périodiquement à la disposition du public les informations relatives aux politiques et aux programmes qui le concernent. Cette loi autorise aussi que toute personne physique ou morale peut présenter une demande d'accès à l'information en ce qui concerne les projets publics. Par conséquent, la participation des Parties Prenantes, pouvant être affectées et/ou

intéressées, est désormais requise dès la conception du projet et pendant sa mise en œuvre et sa gestion et suivi.

En matière de participation des Parties Prenantes, le cadre réglementaire applicable au projet porte essentiellement sur :

#### **5.1.1. La participation, la transparence, la communication et l'accès à l'information**

La réglementation nationale traite des principes de la participation publique, la transparence, la communication et l'accès à l'information. Traités tout en soulignant la nécessité de la mobilisation et de l'engagement des parties prenantes à gérer ces aspects dans le cadre de la préparation et la réalisation des programmes et des projets de développement. En effet, cela permettra, en plus d'assurer la qualité requise et de respecter les délais prévus et le budget alloué tout en évitant de façon anticipative des frustrations et des oppositions potentielles des PAPs et des riverains. L'approche participative étant un principe constitutionnel, les objectifs spécifiques de ces textes réglementaires concernent notamment la diffusion exhaustive de l'information et la coordination avec les parties prenantes,

L'approche participative étant consacrée comme un principe constitutionnel, les textes réglementaires visent notamment à garantir une diffusion large et transparente de l'information, ainsi qu'une coordination efficace avec les différentes parties prenantes.

À cet effet, il convient de se référer notamment aux textes suivants :

- **La loi organique n° 2016-22 relative au droit d'accès à l'information** : Cette loi garantit à toute personne physique ou morale le droit d'accès à l'information et encadre les obligations des organismes publics en Tunisie. Elle vise à renforcer la transparence administrative et impose aux organismes concernés de prévoir les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et activités liés à ce droit.
- **La loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018 relative au Code des collectivités locales (notamment l'article 29)** : L'article 29 stipule que le conseil de la collectivité locale doit assurer une participation effective des habitants et de la société civile à toutes les étapes d'élaboration des programmes de développement et d'aménagement du territoire, ainsi qu'au suivi de leur exécution et à leur évaluation.

#### **5.1.2. La gestion environnementale et sociale du projet**

##### **La gestion environnementale**

La protection de l'environnement en Tunisie est assurée par un arsenal juridique assez important qui, d'une part, reflète une volonté politique soucieuse des enjeux globaux majeurs (Changement Climatique, Biodiversité, Désertification, etc.) et des problèmes épineux liés à la gestion des ressources naturelles et, d'autre part, confirme l'engagement du pays à utiliser rationnellement et durablement ses ressources naturelles particulièrement limitées.

Les textes réglementaires les plus pertinents en matière d'évaluation et de gestion environnementale pouvant avoir un rapport avec la mobilisation et la participation des parties prenantes et les consultations publiques se sont révélés insuffisants à cet égard. Il s'agit en l'occurrence de lois et décrets suivants :

- ✓ La Loi n°88-91 du 2 Août 1988 portant création de l'Agence Nationale de Protection de L'Environnement (ANPE)
- ✓ Le Décret n°2005-1991 du 11 juillet 2005 a abrogé le Décret de 1991 sur l'EIE (Décret sur l'EIE de 2001)

En rapport avec la mobilisation et l'engagement des parties prenantes et les consultations publiques les textes réglementaires susmentionnés se sont révélés insuffisants à cet égard. Au niveau institutionnel, plusieurs institutions publiques agissant dans le domaine de l'environnement ont été mises en place, au cours des deux dernières décennies, telles que : l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), le Centre international des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), l'Agence nationale de Gestion des Déchets (ANGED), etc.

### **La gestion sociale**

En ce qui concerne la gestion des sauvegardes sociales, la Tunisie dispose d'un cadre juridique complet et relativement en harmonie avec les normes sociales de la BAD.

- Les lois organiques sur la gestion des collectivités locales comprennent des dispositions demandant la consultation et la participation des parties prenantes affectées dans le développement et le suivi des politiques, la présentation des pétitions, l'accès à l'information et les mécanismes de gestion des griefs. Tous les aspects relatifs à l'information et la participation du public sont garantis, d'une manière globale et sont régis en particulier par la Loi organique n°2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information, La loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018 relative au Code des collectivités locales (notamment l'article 29) : relatif à participation effective des habitants et de la société civile à toutes les étapes d'élaboration des programmes de développement et d'aménagement du territoire, ainsi qu'au suivi de leur exécution et à leur évaluation et le Décret gouvernemental n°2018-328 du 29 mars 2018 relatif à l'organisation des consultations publiques qui :
  - Accorde une grande attention à : (i) la consultation et la participation des populations dans la conception et le suivi de la mise en œuvre des programmes, (ii) l'accès à l'information (art 32 de la constitution), (iii) la gestion des requêtes ;
  - Souligne en matière d'équité l'égalité femme-homme (art 21), l'accès équitable aux services sociaux, économiques et culturels et l'inclusion des personnes à besoins spécifiques ;
  - Facilite l'accès aux populations à plusieurs mécanismes indépendants de plaintes constitutionnelles, comme le Conseil national des droits de l'homme, et l'Instance de Lutte Contre la Corruption (INLUCC) et ce en plus de la possibilité d'appels administratifs et judiciaires.

Concernant les conditions de travail, la Tunisie dispose d'un cadre basé sur le code de travail, promulgué par la loi n°66-27 du 30 mai 1966 modifiée par la loi n°96-62 du 15 juillet 1996, qui régit l'emploi, les conditions de travail, la représentation syndicale, l'intermédiation et la gestion de conflits, et les responsabilités de contrôle.

De surcroît, sur le plan santé et sécurité au travail, la Loi n°66-27 a accordé une place privilégiée au domaine de la santé et de la sécurité au travail. Cependant, il s'est avéré que le cadre juridique existant ne pouvait garantir une protection suffisante et efficace contre les risques professionnels à cause de la dispersion et le manque de cohésion des textes législatifs. Une commission interministérielle a été instituée et chargée de proposer les mesures nécessaires tel que :

- Mettre en place une politique intégrée de prévention des risques professionnels,

- Promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et de santé au travail, et,
- Préparer un cadre juridique général et des actions préventives basées sur les normes internationales du travail à savoir, le Loi n° 2025-9 du 21 mai 2025, portant réglementation des contrats de travail et interdiction de la sous-traitance de main-d'œuvre.

Également, en matière de gouvernance de proximité et d'approche participative, il faut souligner que La Loi Organique n°2018-29 du 9 mai 2018 relative au code des collectivités locales inscrit comme obligation la consultation publique qui vise à :

- Impliquer la population dans la gestion des affaires locales,
- Identifier des priorités de la population concernant les projets d'investissement,
- Informer les différentes parties prenantes du projet et de ses impacts environnementaux et sociaux,
- Recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions et les prendre en considération dans toutes les étapes de prise de décision, lors de la conception, la réalisation et l'exploitation du projet.

Par ailleurs la loi n°2018 -35 du 11 juin 2018 portant sur la responsabilité sociale des entreprises vise à consacrer le principe de réconciliation entre les institutions et leur milieu naturel et social par leur contribution à la voie du développement durable et de bonne gouvernance selon la législation en vigueur. La responsabilité sociale des entreprises est un principe qui oblige les entreprises à assumer la responsabilité de l'impact de son activité sur la société et l'environnement en adaptant un comportement transparent qui profite à la communauté.

Pour la gestion des plaintes et griefs relatifs aux nuisances sociales et environnementales, le Maître d'ouvrage s'appuie sur un Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP). Ces plaintes peuvent concerner le non-respect des horaires de travail, accumulation des déchets en dehors du chantier, le dégagement des poussières ou gaz d'échappement des engins, etc.

### **Réglementation nationale sur le droit régissant l'occupation foncière**

Le droit de propriété est un droit reconnu et protégé en Tunisie puisqu'il est garanti par la nouvelle constitution du 25 juillet 2022 consacre le droit de propriété tout en maintenant le cadre législatif existant, notamment le Code des droits réels de 1965, pour régir l'occupation foncière qui stipule que « Le droit de propriété est garanti ; il ne peut y être porté atteinte que dans les cas et avec les garanties prévues par la loi. ». Non seulement est-il protégé par la constitution mais aussi par la législation notamment via l'article 20 du Code des Droits Réels (2011 qui affirme que « Nul ne peut être contraint de céder sa propriété sauf dans les cas prévus par la loi et moyennant une juste indemnité ». Désormais à travers la promulgation de la Loi n°2016-53 du 11 juillet 2016, la politique d'expropriation est tenue de respecter les principes suivants :

- Éviter autant que possible la réinstallation involontaire, ou réduire ses impacts dans les cas où celle-ci est inévitable, en étudiant toutes les conceptions et variantes viables du projet ;
- Faire en sorte que les personnes déplacées reçoivent une aide importante pour la réinstallation de sorte que leur niveau de vie, leur capacité de production et leurs moyens globaux de subsistance s'améliorent par rapport aux niveaux existant avant le projet ;
- Permettre des procédures de recours via un mécanisme de suivi permettant d'éviter des réinstallations et/ou expropriations mal préparées et mal exécutées et non équitables.

La loi n°76-85, telle que complétée et modifiée par la loi n°2003-26, constitue le cadre juridique de l'acquisition des terres, l'indemnisation, la résolution des conflits et les procédures de recours. L'expropriation n'est appliquée que par l'État pour cause d'utilité publique, de façon exceptionnelle et dans des cas précis, lorsque toutes les possibilités alternatives de choix de site sur un terrain domanial et d'arrangement à l'amiable ont été épuisées. C'est la solution de dernier recours appliquée notamment en cas de : i) refus de vente ; ii) prix exorbitant ; ou iii) situation foncière non apurée. Le public doit être informé sur l'intention d'expropriation et ses oppositions doivent être enregistrées.

La loi n° 2016-53 du 11 juillet 2016 est complétée par le décret-loi n°2022-65 du 19 octobre 2022 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique qui est venue fixer les principes, les règles et les procédures administratives et judiciaires en matière d'expropriation des immeubles pour réaliser des projets ou pour exécuter des programmes ayant un caractère d'utilité publique ;

Conformément au Décret-loi n° 2022-65 du 19 octobre 2022, modifiant et complétant la loi n° 2016- 53 du 11 juillet 2016 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, une commission administrative permanente est créée dans chaque gouvernorat dénommée la commission de reconnaissance et de conciliation (CRC). Cette commission est chargée de procéder à la reconnaissance de la situation légale et matérielle des immeubles à exproprier. La commission détermine les bénéficiaires des indemnités et fixe la valeur de compensation

La CRC œuvre pour la conclusion d'un accord entre les parties considérées par l'expropriation sur la valeur des immeubles au vu de l'offre de l'administration et du rapport de l'expert judiciaire mandaté par la justice, et revoie chaque accord conclut à la partie expropriante pour finaliser les procédures de régularisation consensuelle.

Le décret-loi n° 2022-65, énonce que chaque ayant droit peut former opposition auprès de la CRC , au montant de de l'indemnité provisionnelle offerte dans un délai maximum de soixante jours, à compter de la date de publication de l'intention d'expropriation, et peut, dans les quinze jours à compter de la date de son opposition au montant de l'indemnité provisionnelle, se faire délivrer une ordonnance judiciaire désignant un expert qui procède à l'estimation de la valeur de son immeuble et la description de ce qu'il contient comme plantations ou constructions ou installations, pour s'en prévaloir, le cas échéant, lors de la réclamation en vue de l'augmentation du montant de l'indemnité provisionnelle.

## **5.2. Sauvegardes opérationnelles E&S de la BAD :**

Les sauvegardes opérationnelles de la BAD sont essentielles pour garantir que les projets financés contribuent au développement durable tout en respectant les normes environnementales et sociales. Sur l'ensemble des sauvegardes opérationnelles du SSI de la Banque, 3 SO sont déclenchés pour cette mission à savoir : SO1, SO7 et SO10.

### **SO1 : Evaluation environnementale et sociale (EES)**

Cette sauvegarde exige que tous les projets financés par la BAD soient soumis à une évaluation rigoureuse de leurs impacts environnementaux et sociaux. L'objectif est d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques et impacts potentiels dès le début du projet, assurant ainsi une intégration efficace des considérations environnementales et sociales dans le processus décisionnel.

### **SO7 : Protection des populations vulnérables**

La BAD reconnaît que certaines populations sont plus vulnérables aux impacts des projets que d'autres. Cette sauvegarde assure une protection accrue des groupes vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes âgées, en veillant à ce que leurs besoins spécifiques soient pris en compte.

### **SO10 : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information**

La BAD requiert dans ses sauvegardes opérationnelles E&S des porteurs de projet qu'ils réalisent l'identification des parties prenantes du projet, les objectifs de cette sauvegarde sont :

- Etablir une approche systématique de la participation des parties prenantes,
- Evaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales,
- Promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée, et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet, sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter,
- Améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales,
- Faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée,
- Fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations et des plaintes, et permettre aux emprunteurs de répondre à ces plaintes et de les gérer,
- Promouvoir des avantages et des opportunités de développement pour les communautés affectées par le projet.

### **5.3. Analyse des écarts entre les normes de la BAD et la législation Tunisienne**

D'une manière générale, il y a une convergence de vues entre le système de gestion environnementale et sociale de la Tunisie et celui de la BAD. L'ensemble des lois, règlements et instruments encadrant les investissements et les activités dans le secteur des infrastructures en Tunisie sont d'une manière générale en accord avec les procédures de la Banque.

Ces écarts ou différences peuvent être comblés sans recourir à une modification des lois et réglementations en vigueur en Tunisie et peuvent être traités d'une manière appropriée. Les écarts peuvent être résumés comme suit :

- La législation nationale sur l'EIES n'exige pas de consultations publiques, de diffusion d'information, d'établissement d'un mécanisme de règlement des griefs ou d'une analyse des répercussions sociales.
- En termes d'approche participative, de transparence et d'accès à l'information, le cadre réglementaire tunisien et les procédures en vigueur corroborent la politique et les sauvegardes E&S de la BAD. La SO10 (Participation des parties prenantes) stipule en effet que : « La divulgation opportune des informations relatives au projet permet aux parties prenantes de comprendre les risques, incidences et opportunités inhérents au projet ». Selon cette norme, un plan de participation des parties prenantes prévoit donc

que le promoteur communique les informations pertinentes de manière opportune et appropriée aux parties prenantes identifiées affectées et intéressées.

- Ecart concernant la gestion de la réinstallation involontaire selon la réglementation nationale en vigueur et tel qu'exigé selon les sauvegardes E & S de la BAD. Ces divergences portent en grande partie sur l'engagement des parties prenantes, affectées et intéressées, les consultations publiques préalables et éclairées, la divulgation et l'accès à l'information, la prise en compte des intérêts spécifiques des groupes et personnes vulnérables et ce en sus de la non prise en compte de façon systématique de l'indemnisation des pertes économiques en cas de réinstallation involontaire.

Cependant, plusieurs écarts sont inhérents au contenu des textes réglementaires et à surtout leur mise en pratique par les parties prenantes institutionnelles. Toutefois, nous relevons que les principaux écarts entre le système tunisien des EIE et les politiques de sauvegarde environnementale et sociale et les autres normes de la Banque à considérer sont principalement les suivants :

- La non-inclusion de la participation du public et la non-dissémination systématique de l'information,
- Les consultations publiques ne sont pas obligatoires dans le cas d'études d'impact,
- Les faibles implication et engagement des parties prenantes affectées et/ou intéressées dans le processus d'évaluation environnementale des projets,
- L'insuffisance de la pratique voire l'absence de consultation et de diffusion des EIEs ;
- Le manque d'analyse des thèmes transversaux évoqués par la politique et les normes E&S de la Banque à savoir la pauvreté, la population, les effets sur la santé humaine, le genre, notamment,
- L'étude de l'impact social d'un projet ne fait pas partie des domaines de l'approche de l'ANPE,
- L'évaluation environnementale stratégique pour les politiques et programmes de développement est conduite au cas par cas et non de façon systématique,
- Il n'existe pas un système de surveillance et de suivi environnemental opérationnel et exhaustif pour s'assurer de l'application des mesures d'atténuation préconisées dans les EIE.

En matière d'environnement, santé et sécurité, il n'existe pas de divergence majeure entre les politiques tunisiennes et les normes de la BAD. La Tunisie dispose d'un arsenal juridique important concernant l'environnement, la santé et la sécurité.

Cela converge donc avec le souci de renforcer la mobilisation et l'implication des Parties Prenantes et par-là de contribuer à assurer la conformité des procédures d'évaluation E&S aux politiques et procédures de sauvegardes de la BAD.

## **6. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET**

### **6.1. Situation du projet**

Le site retenu et octroyé pour l'implantation de la future pole épuratoire de Monastir Nord se situe au niveau du technopôle de Monastir sur un terrain de superficie 10 ha. L'accès à la STEP se fait par l'accès principal de la zone industrielle. Il faut noter que ce terrain est réservé pour la construction de deux stations d'épurations :

- La station d'épuration de Monastir Nord sur la moitié du terrain (surface de 5 ha).
- La station d'épuration industrielle sur la deuxième moitié (surface de 5 ha).

Le site est de coordonnées :

- Latitude : 35°43'8.03"N
- Longitude : 10°45'57.18"E



Figure 1 : Site du Pôle épuratoire par rapport au pôle industriel et technologique de Monastir

## 6.2. Les composantes du projet

Le présent projet qui consiste à construire un pôle épuratoire tout près de la technopole de Monastir est composé en particulier par :

- La construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux domestiques pour la partie nord du gouvernorat de Monastir ;
- La réalisation d'une STEP dédiée aux effluents industriels du pôle technologique ;
- La mise en place des réseaux de transfert des eaux usées brutes et épurées, incluant les stations de pompage associées ;
- L'aménagement du site de la STEP existante à Sayada.

### 6.2.1. Systèmes de transfert des eaux usées brutes vers la nouvelle STEP de Sayda

Le système de transfert des eaux usées brutes est composé d'une station de pompage qui sera installée dans l'enceinte de la STEP existante de sayda et qui reçoit les eaux usées brutes par quatre conduites gravitaires pour les refouler vers la nouvelle STEP Sayada 2 à travers une conduite en PEHD de diamètre DN 630 PN10 de 14 166 m de long. Elle est dimensionnée sur la base d'un débit de pointe horaire de 1135 m<sup>3</sup>/h. La station sera équipée de deux (02) modules de traitement de l'air vicié par filtres à charbon actif produits au niveau de la fosse à bâtard, du dégrillage mécanique et de la bêche d'aspiration. Ces ouvrages seront couverts en PRV et les gaz confinés seront extraits.

La mise à jour de l'enquête foncière, effectuée à la suite des visites du bureau d'étude, montre que l'itinéraire de la conduite de transfert est composé en majeure partie de tronçons longeant

les voies publiques sur une distance de 11 928 m, ainsi que de tronçons empruntant l'emprise de la SNCFT, avec trois traversées de la voie ferrée, sur une distance de 1 428 m.

Toutefois, au niveau de la commune de Ksibet Madiouni, une partie de la conduite de refoulement sur un linéaire d'environ 760 ml sera implantée sur une emprise où l'ONAS dispose depuis longtemps d'un droit de passage sur ce tronçon. Par ailleurs, un réseau gravitaire existe déjà sur ce linéaire, mais celui-ci présente des problèmes de débordement.

Il convient de noter que l'ONAS a déposé auprès de la SNCFT des demandes relatives aux droits de passage et aux autorisations de fonçage.

### **6.2.2. Station d'épuration des eaux domestiques**

En vue de l'augmentation considérable des charges hydrauliques et polluantes des eaux usées de la STEP de Sayada existante, il a été décidé de remplacer la STEP existante par une nouvelle STEP qui sera en mesure de répondre aux demandes actuelles et futures à l'horizon 2041 avec un débit de 13 200 m<sup>3</sup>/j, et une charge polluante de 5 676 kg DBO<sub>5</sub>/j ce qui correspond à environ 126 133 Hab. Eq (pour une charge unitaire de 45 g DBO<sub>5</sub>/hab.Eq.).

Le site retenu pour l'implantation de la future STEP se situe au niveau du technopôle de Monastir.

Le procédé retenu pour la nouvelle STEP est la boue activée avec aération prolongée, Elle comprendra les ouvrages suivants :

- Un débitmètre en ligne
- Un ouvrage de dégazage
- Deux dégrilleurs fins ;
- Deux dessableurs-déshuileurs ;
- Un regard de répartition des eaux prétraitées ;
- Quatre bassins (sur deux files) de boues activées de type carrousel ;
- Un regard de répartition des eaux aérées ;
- Deux décanteurs secondaires ;
- Filtres à sables
- Unité de désinfection UV
- Deux épaisseurs ;
- Des lits de séchage de boues ;
- Unité de déshydratation mécanique
- Une station de pompage des boues de retour / en excès ;
- Une station de pompage des boues épaissies ;
- Deux stations de pompage des eaux troubles ;
- Un bâtiment d'exploitation

### **6.2.3. Transfert des eaux usées industrielles vers la STEP industrielle.**

Les eaux résiduaires de la zone industrielle de Monastir arrivent à la STEP par deux collecteurs distincts qui débouchent dans deux ouvrages d'arrivées au niveau de la STEP. Le premier amène les eaux usées de la zone des industries diverses et de la technopole de textile et débouche dans la station de pompage de transfert vers un premier ouvrage d'arrivée placé à l'amont de la filière de traitement de la STEP (Arrivée N°1). Le deuxième collecteur amène les eaux usées provenant des unités industrielles de finissage et débouche dans un deuxième ouvrage placé à l'amont de la filière de traitement de la STEP (Arrivée N°2). Les eaux usées

arrivent à la STEP par refoulement par une station de pompage prévu dans l'emprise du pôle technologique (technopole de textile).



*Figure 2 : Situation de la Station de pompage des eaux industrielles brutes*

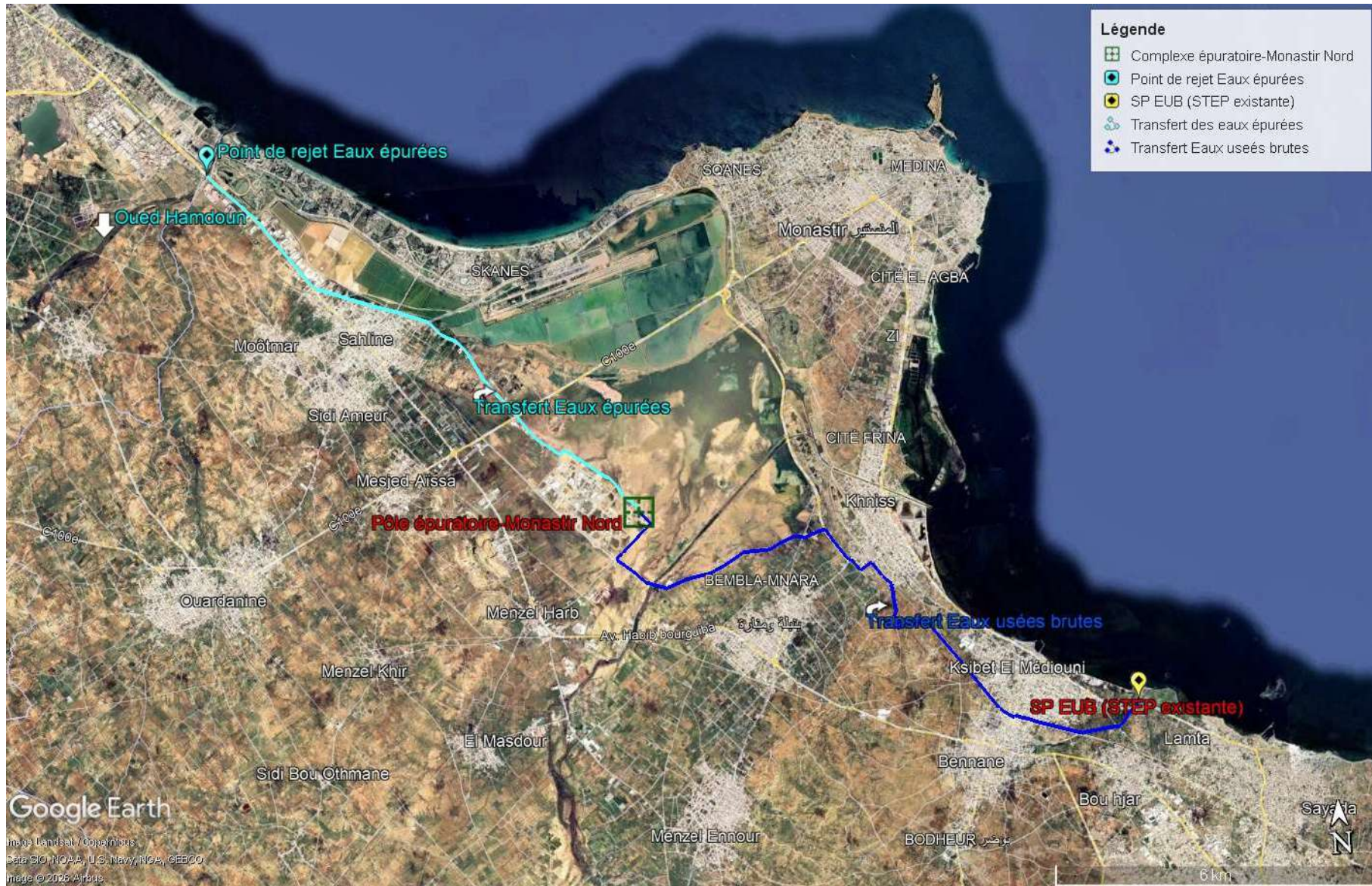


Figure 3 : Plan de localisation du pôle épuratoire Monastir Nord et des infrastructures projetées

#### 6.2.4. Station d'épuration des eaux industrielles

La station d'épuration industrielle projetée sera destinée au traitement des eaux usées industrielles générées par les unités qui seront implantées dans la technopole de Monastir.

Il s'agit d'un premier module de traitement de capacité 6000 m<sup>3</sup>/j et de 6025 KgDBO<sub>5</sub>/j. Le procédé est la boue activée qui permet d'assurer une souplesse de fonctionnement compatible avec l'évolution des charges hydrauliques et polluantes

La station d'épuration des eaux usées industrielles est composée de deux files identiques en parallèle indépendantes. Chaque file est composée des ouvrages suivants : dégrillage, dessableur/déshuileur, traitement primaire éventuellement, traitement secondaire, clarification. Il est possible de vidanger une des deux files sans perturber le fonctionnement de l'autre. Un système d'interconnexion entre les deux files est prévu pour basculer sur l'une des deux files lors des opérations de maintenance.

#### 6.2.5. Système de transfert des eaux épurées

Les eaux usées épurées des deux stations d'épuration (domestique et industrielle) seront refoulées conjointement par une conduite vers l'exutoire naturel d'Oued Hamdoun à travers une conduite de 11 km de longueur DN 800 en PEHD. Ce dernier se débouche dans la plage de Sidi Abdelhamid à côté de la centrale de production d'électricité de la STEG. La station de transfert des eaux épurées projetée sera implantée dans l'emprise de la nouvelle station d'épuration. Le dimensionnement des ouvrages de la station de pompage des eaux usées épurées se fait sur la base du débit de pointe horaire (1 735 m<sup>3</sup>/h) qui correspond à un débit journalier de 19200 m<sup>3</sup>/j.

La conduite de refoulement des eaux usées épurées prend départ de la Station de pompage et longe initialement une piste dégagée en parallèle avec la clôture de la Technopole de Monastir. Elle se développe ensuite principalement le long de la route M.C 82, au niveau de l'accotement de la chaussée, sur une emprise relativement étroite d'environ 5 m et partiellement encombré.

Le tracé traverse plusieurs cours d'eau, dont le franchissement sera réalisé par fonçage sous radier avec gaine en acier DN 1000, ainsi que la ligne ferroviaire, également par fonçage.

Enfin, la conduite poursuit son itinéraire vers Sousse, intercepte le rond-point d'Edkhila et rejoint le milieu récepteur à l'Oued Hamdoun, situé sur la rive droite.

### 6.3. Le coût du projet

Le coût du projet s'élève à environ 193 millions de dinars, composé comme suit :

*Tableau 1 : Coût prévisionnel des composantes du projet*

Composantes	Coût en millions de dinars
STEP Monastir Nord	72 millions de dinars
Système de transfert des eaux usées brutes	30 millions de dinars
Système de transfert des eaux épurées	23 millions de dinars
STEP des eaux usées industrielles de la technopole	68 millions de dinars
<b>Total</b>	<b>193 millions de dinars</b>

**6.4. Planning du projet**

Le délai global de réalisation des composantes du projet est estimé à 60 mois à compter du lancement des appels d'offres. Ce délai inclut, en plus du temps nécessaire à la passation des marchés, les durées des travaux ainsi que les périodes de mise en régime et d'observation des infrastructures (STEPs).

L'estimation du planning pour la réalisation des composantes du projet est la suivante :

:

Office National de l'Assainissement																																																												
REALISATION DU PÔLE D'EPURATION MONASTIR NORD																																																												
PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET																																																												
	Année 1										Année 2										Année 3										Année 4										Année 5																			
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	M22	M23	M24	M25	M26	M27	M28	M29	M30	M31	M32	M33	M34	M35	M36	M37	M38	M39	M40	M41	M42	M43	M44	M45	M46	M47	M48	M49	M50	M51	M52	M53	M54	M55	M56	M57	M58	M59	M60
STEP Industrielle	Lancement		AMT					Contrat de d'exécution - EIES -					Validation EIES/ED					Travaux										Mise en régime					Période d'observation																											
STEP Domestique	Lancement		AMT			Contrat		Travaux										Mise en régime					Période d'observation																																					
Tranfert (Réseau & SP)	Lancement		AMT			Contrat		Travaux										Régime		Observation																																								
Ligne électrique et AEP						Contrat de gré à gré					Travaux																																																	
Aménagement STEP Sagada											Désignation paysager, préparation DAO, PPM, Travaux d'aménagement et d'embellissement																																																	
Réalisation d'un parc photovoltaïque											Etude & préparation DAO					PPM & Travaux																																												

#### 6.4. XBénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet sont en particulier :

- Les citoyens des communes de Sayada, Lamta et Bouhjar constituent les principaux bénéficiaires directs du projet. En effet, le transfert de la station d'épuration vers un site éloigné permettra de réduire significativement les nuisances olfactives et environnementales actuellement subies. Cela contribuera à améliorer la qualité de vie des populations locales, ainsi que la qualité des eaux côtières, avec des effets positifs sur la baignade et la pêche.
- Les habitants des communes de Bennane-Bodher, ainsi qu'une partie de Ksibet El Mediouni et Ksar Hellal, bénéficieront également du projet de manière indirecte grâce à leur raccordement à la nouvelle station d'épuration. Cette amélioration du système d'assainissement permettra de renforcer les conditions sanitaires et environnementales dans ces zones et d'accompagner leur développement urbain.
- Les industriels implantés ou à implanter dans la technopole de Monastir font partie des bénéficiaires économiques du projet. La mise en place d'une station d'épuration dédiée aux eaux industrielles leur offrira une solution adaptée pour le traitement de leurs effluents, tout en favorisant le développement industriel de la zone et en attirant de nouveaux investissements dans la région

### 7. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

#### 7.1. Impacts positifs du projet

Le projet vise à améliorer la gestion des eaux usées tout en contribuant au développement durable de la région.

Sur le plan environnemental, le projet permettra d'améliorer significativement la gestion et le traitement des eaux usées grâce à la construction de stations d'épuration modernes intégrant un traitement tertiaire. Cette modernisation contribuera à améliorer la qualité des eaux traitées, à réduire les nuisances olfactives et à limiter les impacts sur l'environnement. L'arrêt des rejets de l'ancienne station d'épuration de Sayada dans la zone côtière de Bouhjar, Lamta et Sayada favorisera une amélioration progressive de la qualité des eaux marines, la protection du littoral et la préservation des écosystèmes marins. Le projet permettra également la réutilisation des eaux traitées et participera ainsi à une gestion plus durable des ressources en eau et à la protection de l'environnement dans la région.

Sur le plan social et économique, le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie des populations locales en réduisant les nuisances et en protégeant la santé publique. Il favorisera également le développement économique régional grâce à la mise en exploitation de la station d'épuration industrielle de Monastir, qui permettra la relance de l'activité économique, l'occupation progressive du pôle technologique et l'attraction de nouveaux investissements. Par ailleurs, durant la phase des travaux, le projet générera des emplois temporaires et des revenus pour les populations locales, tout en favorisant la participation des entreprises régionales à travers la fourniture de matériaux, la location d'engins et la sous-traitance de services techniques. Enfin, le démarrage effectif des travaux pourrait renforcer la confiance des citoyens, car la concrétisation d'un projet longtemps attendu pourrait contribuer à réduire les tensions sociales liées aux rejets d'eaux usées, à condition qu'une communication transparente soit assurée sur l'avancement des travaux et les mesures de contrôle mises en place.

## 7.2. Impacts Environnementaux et sociaux négatifs du projet

Les impacts sociaux négatifs du projet devraient rester limités. Le pôle épuratoire sera implanté sur un terrain d'une superficie d'environ 10 hectares situé au sein de la technopole de Monastir, qui constitue une propriété domaniale relevant du Domaine Public Maritime (DPM). Une procédure administrative de changement de vocation du terrain est actuellement en cours afin de transférer son statut du DPM vers le Domaine Public Hydraulique (DPH).

Par ailleurs, le site de la station de pompage des eaux usées de la station d'épuration (STEP) actuelle de Sayada sera implanté à l'intérieur de l'emprise foncière existante de la STEP de Sayada. Le réseau de transfert des eaux brutes et des eaux épurées sera, quant à lui, implanté en grande partie au niveau du pôle technologique, le long des bas-côtés des chaussées et dans les servitudes du chemin de fer. Dans ces conditions, le projet ne nécessitera pas d'acquisition de terrains auprès des riverains, ni d'abattage d'arbres, ni d'expropriation foncière, ni de déplacement ou mobilisation de populations.

Cependant, durant la phase de réalisation des travaux, certains impacts négatifs potentiels peuvent apparaître et doivent être anticipés et gérés de manière appropriée. Les travaux pourraient entraîner des gênes temporaires pour les riverains et les activités avoisinantes, notamment en raison du bruit, de la poussière, des vibrations, de l'éclairage nocturne du chantier et de l'obstruction temporaire de certains accès ou pistes.

L'augmentation du trafic de poids lourds liée au transport des matériaux et des équipements pourrait également engendrer des risques supplémentaires pour la sécurité routière, une dégradation éventuelle des routes existantes, ainsi que des conflits d'usage avec les usagers locaux.

Par ailleurs, les travaux de pose des conduites et les traversées d'infrastructures pourraient perturber certaines activités commerciales, agricoles, industrielles ou celles situées au niveau de la technopole, notamment en raison de coupures ponctuelles de services tels que l'eau, l'électricité ou les télécommunications.

Enfin, des nuisances locales pourraient apparaître au niveau de l'oued Hamdoun, notamment lors des travaux de raccordement ou d'aménagement de l'exutoire, en raison de la sensibilité écologique de cette zone et de la perception potentiellement négative du projet par certains usagers et opérateurs touristiques. Cela nécessitera la mise en œuvre de mesures appropriées de gestion environnementale et sociale afin de limiter les perturbations et préserver les équilibres locaux.

Pendant la phase d'exploitation, certains risques socio-économiques peuvent apparaître en cas de dysfonctionnements techniques, de surcharge des installations ou de faiblesse dans la gouvernance et la gestion du système. Des nuisances locales pourraient être ressenties autour des stations d'épuration, notamment sous forme d'odeurs, de bruit provenant des équipements tels que les soufflantes, ou encore de prolifération de moustiques en cas de stagnation des eaux, ce qui pourrait entraîner une perception négative du projet par les riverains. Par ailleurs, en situation de surcharge ou de défaillance, il existe un risque de fonctionnement en mode « trop-plein » ou bypass, où une partie des eaux usées pourrait être rejetée sans traitement complet, ce qui pourrait provoquer des épisodes de nuisance dans le bassin récepteur de l'oued Hamdoun. Même lorsque les eaux sont correctement traitées, une pression excessive sur ce milieu récepteur pourrait entraîner des effets indésirables tels que la formation de boues, de mousse, d'odeurs, une modification de la température de l'eau ou encore une prolifération d'algues, ce qui pourrait affecter l'équilibre écologique et l'usage du site.

En outre, l'exploitation du système engendrera des coûts récurrents pour la collectivité, notamment liés à la consommation d'énergie, à l'utilisation de réactifs, à la maintenance et au renouvellement des équipements ainsi qu'au traitement et à l'évacuation des boues. Si ces coûts ne sont pas correctement pris en charge, une baisse des performances du système pourrait apparaître, entraînant un retour des nuisances et des plaintes des populations. Des tensions pourraient également émerger autour de la question du financement et de la

tarification, notamment concernant la contribution des industriels et le contrôle de leurs rejets. Bien que l'ONAS joue un rôle de contrôle des rejets industriels et des stations de prétraitement, l'application des règles peut parfois susciter des conflits si elle est perçue comme inégale. Enfin, la conduite de transfert d'environ 11 km constitue un élément sensible du système, car des fuites, ruptures ou interventions de maintenance pourraient provoquer des nuisances locales, des restrictions d'usage des terrains traversés par la servitude ou encore soulever des questions de responsabilité en cas d'incident.

Des mesures seront prises au cours des phases de construction et d'exploitation pour l'atténuation des impacts négatifs sur la population et les industriels.

## **8. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET MESURES D'ATTENUATIONS**

### **8.1. Mesures d'accompagnement**

Afin de maximiser ces bénéfices et d'en assurer la durabilité, un ensemble cohérent de mesures d'accompagnement est prévu.

Sur le plan institutionnel et de gouvernance, il est recommandé de renforcer la participation des parties prenantes à travers des mécanismes de concertation réguliers et un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) efficace, inclusif et accessible. Une communication transparente sur l'avancement du projet contribuera également à consolider la confiance des populations.

En matière de communication et de sensibilisation, la mise en œuvre d'un plan de communication adapté est essentielle. Celui-ci inclut la diffusion d'informations en langue locale, l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les bénéfices du projet et la promotion de la réutilisation des eaux traitées.

Sur le plan technique et des capacités, des actions de formation et de renforcement des compétences des équipes d'exploitation sont nécessaires pour garantir une gestion optimale des infrastructures, notamment les stations d'épuration intégrant un traitement tertiaire. L'accompagnement des acteurs locaux et des industriels permettra également d'améliorer la conformité environnementale et l'efficacité du système.

Au niveau socio-économique, le projet devra favoriser l'emploi local et encourager la participation des entreprises régionales, notamment durant la phase des travaux. Des actions ciblées en faveur de l'insertion professionnelle, en particulier des jeunes, renforceront les retombées économiques locales.

Sur le plan environnemental, des mesures de suivi régulier de la qualité des eaux traitées et des milieux récepteurs permettront de garantir la pérennité des bénéfices écologiques. La promotion de la réutilisation des eaux usées traitées contribuera à une gestion durable des ressources en eau.

Enfin, un dispositif de suivi-évaluation basé sur des indicateurs pertinents devra être mis en place afin de mesurer la performance du projet et d'ajuster les actions si nécessaire.

L'ensemble de ces mesures vise à assurer une valorisation durable des impacts positifs du projet, en cohérence avec les exigences des bailleurs de fonds, notamment la BAD, et les bonnes pratiques internationales.

### **8.2. Mesures d'atténuation**

Afin de les prévenir, les réduire ou les maîtriser, un ensemble de mesures d'atténuation sera mis en œuvre.

Pendant la phase de construction, les actions porteront principalement sur la réduction des nuisances temporaires pour les riverains. Des dispositions seront prises pour limiter les émissions de poussières, le bruit et les vibrations, notamment à travers l'arrosage des pistes, l'entretien des engins et l'encadrement des horaires de travail. La gestion du trafic des poids lourds fera l'objet d'un plan spécifique visant à garantir la sécurité routière et à réduire les perturbations. Par ailleurs, des mesures seront mises en place pour maintenir l'accès aux habitations et aux activités économiques, et pour minimiser les interruptions des services essentiels. Une attention particulière sera accordée à la protection des zones sensibles, notamment l'oued Hamdoun, à travers un encadrement strict des travaux et la prévention des risques de pollution. Enfin, un dispositif de communication et un mécanisme de gestion des plaintes permettront d'assurer une prise en charge rapide des préoccupations des populations.

En phase d'exploitation, les mesures viseront à prévenir les nuisances liées au fonctionnement des infrastructures. Des systèmes de désodorisation, un entretien régulier des équipements et une gestion adéquate des eaux permettront de limiter les odeurs, le bruit et la prolifération des moustiques. Des dispositifs de contrôle et de maintenance seront mis en place pour éviter les défaillances techniques, les situations de surcharge ou les rejets non conformes. La qualité des eaux traitées et du milieu récepteur fera l'objet d'un suivi régulier afin de préserver l'équilibre écologique, notamment au niveau de l'oued Hamdoun.

Par ailleurs, des mesures spécifiques concerneront la gestion des boues et des déchets, la surveillance des infrastructures sensibles telles que la conduite de transfert, ainsi que le renforcement du contrôle des rejets industriels. Sur le plan socio-économique, une gouvernance transparente et un dialogue continu avec les parties prenantes permettront de prévenir les conflits liés à la tarification ou à la conformité des rejets.

L'ensemble de ces actions sera encadré par un dispositif de suivi-évaluation basé sur des indicateurs de performance environnementale et sociale, garantissant une amélioration continue et une conformité aux exigences de la BAD et aux bonnes pratiques internationales.

## **9. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**

### **9.1. Objectif de l'identification des parties prenantes**

L'identification et l'analyse des parties prenantes visent à déterminer les personnes, groupes, institutions et organisations susceptibles d'être affectés par le projet ou d'influencer sa conception, sa mise en œuvre et son exploitation.

Cette démarche permet de :

- Identifier les parties prenantes affectées et intéressées ;
- Analyser leurs intérêts, attentes, préoccupations et niveaux d'influence ;
- Définir des modalités de consultation adaptées ;
- Assurer l'inclusion des groupes vulnérables ;
- Renforcer l'acceptabilité sociale du projet ;
- Garantir la conformité avec les exigences environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement.

L'approche adoptée repose sur les principes de transparence, participation inclusive, information préalable, prise en compte des préoccupations des parties prenantes et accès à un mécanisme de gestion des plaintes

### **9.2. Catégories des parties prenantes :**

Dans cette approche d'analyse, les parties prenantes peuvent être groupées, en un premier temps, selon les trois catégories suivantes :

### 9.2.1. Parties prenantes affectées par le projet :

Personnes, groupes et autre entité dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion

L'analyse des risques sociaux et environnementaux liés au projet a permis d'identifier les principales parties prenantes susceptibles d'être affectées directement ou indirectement :

- ✚ Les personnes affectées par le projet (PAP) : personnes et ménages possédant des biens ou exerçant des activités dans l'emprise du projet et susceptibles de subir un déplacement physique ou économique.
- ✚ Les usagers et acteurs économiques : personnes ou groupes dont les activités pourraient être perturbées ou impactées durant la phase des travaux.
- ✚ Les communautés riveraines : populations vivant à proximité du corridor du projet et susceptibles d'être exposées à des risques environnementaux et sociaux, notamment des risques d'accident pendant les travaux et éventuellement durant l'exploitation.

### 9.2.2. Les parties prenantes intéressées :

Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

- ✚ Les entités gouvernementales, y compris les services administratifs et techniques chargés de la gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité des communautés, ainsi que du développement social et économique.
- ✚ Les collectivités territoriales et les communautés riveraines, susceptibles de bénéficier d'opportunités d'emploi et de l'amélioration du cadre de vie dans les zones concernées par le projet.
- ✚ Les organisations de la société civile (ONG) intervenant dans les domaines environnementaux et socio-économiques.
- ✚ Les entreprises, fournisseurs de services, de biens et de matériaux susceptibles d'être impliqués dans la réalisation des travaux.
- ✚ Les industriels et investisseurs intéressés par les retombées économiques du projet.
- ✚ Les bailleurs de fonds, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD).
- ✚ Les médias et groupes d'intérêt associés, y compris les médias écrits, parlés et audiovisuels ainsi que leurs organisations professionnelles.

#### a) Les parties prenantes chargées de l'environnement et de suivi les mesures environnementales et sociales

Les parties prenantes chargées de l'environnement et de suivi les mesures environnementales et sociales sont les organismes gouvernementaux, l'ONAS, les directions régionales de l'environnement qui sont les principaux ayant obligation en matière de droits humains étant donné qu'ils sont juridiquement tenus de veiller au respect, à la protection de l'environnement et à la jouissance des droits humains.

- ✓ **Au niveau central :**
  - L'ONAS : Maître d'ouvrage.

- Le Ministère des Affaires locales et de l'Environnement : ce ministère est chargé de proposer la politique générale de l'état dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sauvegarde de la nature, de la promotion de la qualité de vie et de la mise en place des fondements du développement durable dans les politiques générales et sectorielles de l'Etat et de veiller à son exécution en coopération avec les ministères et les structures concernés, et de promouvoir la législation relative à la protection de l'environnement.
  - Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) est un établissement public à caractère industriel et commercial (créé en vertu de la loi du 2 août 1988), dont les principales missions sont l'élaboration de la politique générale du gouvernement en matière de lutte contre toutes les sources de pollution et de nuisance.
- ✓ **Au niveau régional**
- La direction régionale de l'ONAS de Monastir ;
  - La direction régionale de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement ;
  - La direction régionale de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral,
  - Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de monastir: le Commissariat Régional au Développement agricole, qui a le mandat de traduire au niveau régional les politiques et les programmes nationaux du Ministère. Un CRDA est une entité financièrement autonome, dont les principales responsabilités sont les suivantes :
    - Superviser la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection et le développement des terres agricoles, les forêts, l'eau et la pêche,
    - Contribuer à la protection de l'environnement.

**b) Les parties prenantes chargés de la gestion des déchets**

Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED) est un établissement public à caractère non administratif, créée en vertu du décret n°2005-2317 du 22 août 2005, dont le principal objectif est l'amélioration de la protection de l'environnement grâce à la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable des déchets

**c) Les parties prenantes chargées de suivi des sites archéologiques**

Institut National du Patrimoine (INP) : du ministère des affaires culturelles, a pour missions, entre autres, de préserver, protéger et restaurer les sites archéologiques, les monuments historiques, d'organiser la recherche, l'inventaire et l'exploration des sites archéologiques et historiques, recueillir le patrimoine traditionnel et les arts populaires et protéger le patrimoine immatériel.

**d) Les collectivités locales**

Les collectivités locales : la loi organique 11 (Article1) définit la Commune en tant que collectivité locale, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière et chargée de la promotion économique sociale et culturelle de sa localité et de la gestion des intérêts municipaux

Le Conseil Local de Développement est une structure consultative instituée au niveau de chaque délégation, en vertu de la loi n°94-87 du 26 juillet 1994. Le CLD est habilité en vertu de la loi à examiner toutes les questions qui lui sont soumises par son président relatives au développement économique, social, culturel et éducatif dans la circonscription de la délégation

**e) Les ONG et les sociétés civiles**

Les ONG et la société civile : les associations de la société civile tunisienne couvre un grand nombre de domaines d'intervention (la culture, l'appui aux handicapés, les droits de l'homme, la santé, les différents secteurs productifs et les petites activités génératrices de revenus, la protection de l'environnement, etc.). Beaucoup d'associations ont très peu de membres, des capacités d'action réduites, une vision très conjoncturelle de leur rôle mais il existe également des associations qui ont une vision claire et qui sont très actives dans plusieurs domaines, notamment la préservation de l'environnement et le développement durable.

### **9.2.3. Les groupes vulnérables :**

Les groupes vulnérables sont les personnes ou groupes susceptibles d'être affectés de manière disproportionnée par le projet ou de rencontrer des difficultés particulières pour accéder à l'information, participer aux consultations ou faire valoir leurs droits. Ils peuvent comprendre notamment :

- Les ménages à faible revenu ;
- Les personnes âgées ;
- Les femmes ;
- Les personnes à faible niveau d'alphabétisation ;
- Les personnes dépendantes d'activités économiques fragiles ;
- Les pêcheurs artisanaux ;
- Les personnes susceptibles de subir un déplacement économique.

L'un des enjeux majeurs du présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) est d'identifier ces groupes susceptibles d'être affectés de manière différenciée en raison de leur situation spécifique, pouvant les défavoriser ou les rendre plus vulnérables. Le P3P vise ainsi à mettre en place un processus participatif et inclusif permettant d'identifier leurs préoccupations et priorités en lien avec les impacts du projet, les mesures d'atténuation et les bénéfices attendus, tout en adaptant les modalités de participation à leurs besoins spécifiques.

En pratique, ces groupes se heurtent souvent à des obstacles limitant leur participation aux consultations publiques, tels que des barrières linguistiques, un faible niveau d'alphabétisation, des contraintes sociales ou économiques, ou encore un sentiment d'exclusion lié à leur statut au sein de la communauté. Même lorsqu'ils participent aux réunions communautaires, ils peuvent ne pas comprendre pleinement les informations présentées ou ne pas être en mesure d'exprimer librement leurs préoccupations.

Afin de lever ces contraintes et de garantir leur participation effective, des modalités spécifiques de consultation seront mises en œuvre, notamment à travers l'organisation de réunions ciblées de proximité, l'utilisation de supports et de langages accessibles, l'appui des représentants locaux et l'adaptation des canaux de communication. Ces mesures visent à assurer que toutes les parties prenantes, en particulier les plus vulnérables et les personnes affectées par le projet, soient pleinement incluses, entendues et soutenues tout au long du processus de consultation.

### **9.3. Cartographie des Parties prenantes**

Une collecte et une analyse de données appuyées par des réunions et des visites de terrain nous ont permis d'identifier et de cartographier les parties prenantes dans le cadre du Projet, elles sont présentées ci-dessous

*Tableau 2 : Cartographie des parties prenantes du projet*



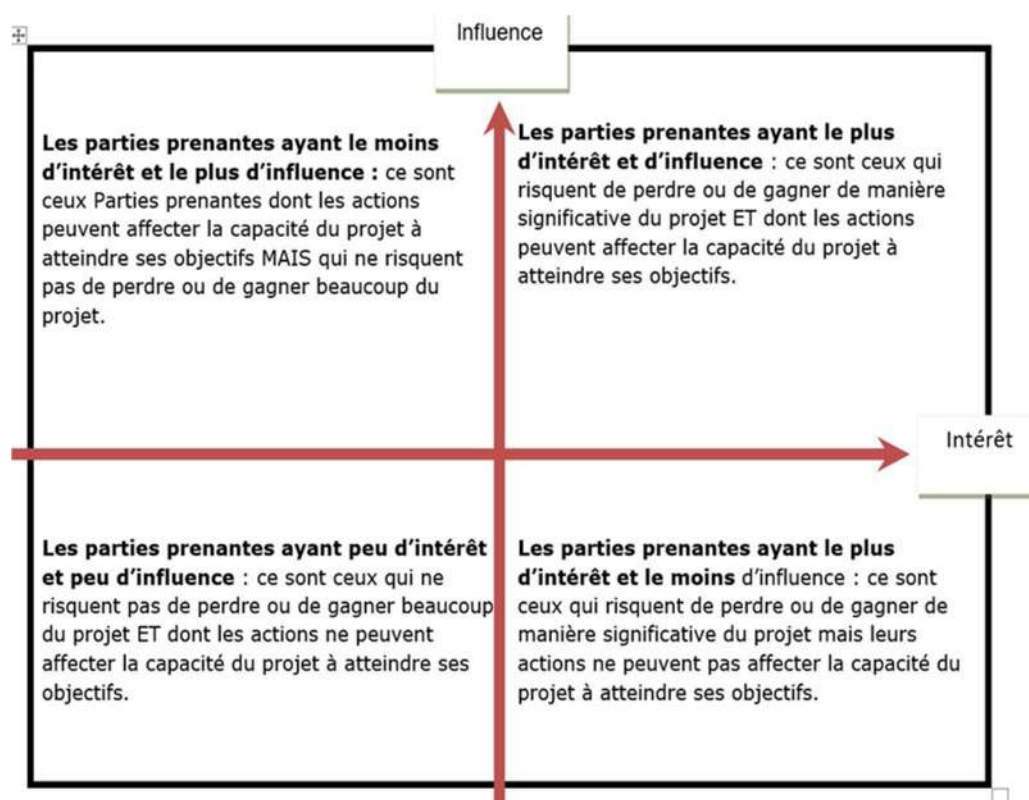
Catégorie	Parties prenantes	Zone d'influence / Phase du projet	Rôles et responsabilités
<b>Parties prenantes intéressées</b>	ONAS (maître d'ouvrage)	Toutes les phases (influence globale)	Planification, mise en œuvre, coordination, suivi E&S, gestion des plaintes, communication avec les parties prenantes
	Institutions publiques (ANPE, APAL, ANGED, CRDA, ministères...)	Conception, travaux, exploitation (cadre réglementaire et technique)	Délivrer les autorisations, assurer le contrôle réglementaire, appuyer techniquement, garantir la conformité environnementale et sociale
	Concessionnaires (STEG, SONEDE, Télécom, SNCFT)	Phase travaux (réseaux et infrastructures)	Coordination technique, protection/déviation des réseaux, continuité des services, autorisations de passage
	Collectivités locales :Communes délégations, conseils locaux de développement (Sayada, Lamta, Bouhjar, Ksibet El Mediouni, Bennane Bodher, Ksar Hellal...)	Territoires communaux	Faciliter la concertation, relayer l'information, appuyer la gestion locale des impacts, suivre les travaux, accompagner les populations
	Industriels et technopole de Monastir (UTICA, investisseurs)	Conception et exploitation (zone industrielle)	Respect des normes de rejet, participation au développement économique, soutien au projet, concertation avec le maître d'ouvrage
	Société civile, ONG, médias	Toutes les phases (opinion publique, territoire)	Sensibilisation, diffusion de l'information, suivi citoyen, défense des intérêts des populations, renforcement de la transparence
	Bailleurs de fonds (BAD)	Conception, financement, suivi	Supervision, financement, contrôle du respect des sauvegardes E&S, appui à la gouvernance du projet
<b>Parties prenantes affectées</b>	PAPs et riverains (Sayada, Lamta, Bouhjar, zones de passage des conduites)	Conception, travaux, exploitation (zones d'implantation, des composantes du projet, zones de passage des conduites)	Exprimer leurs préoccupations et attentes, participer aux consultations, contribuer à l'identification des impacts, utiliser le mécanisme de gestion des plaintes, appuyer l'acceptabilité sociale.
	Communautés riveraines de (Sayada, Lamta, Bouhjar, Ksibet El Mediouni, Bennane Bodher, Ksar Hellal...)	Toutes les phases (territoire communal) Zones d'influence directe et indirecte	Prévention des nuisances, sécurité, information, accès au mécanisme de plaintes
	Acteurs économiques locaux (pêcheurs, agriculteurs, commerçants)	Phase travaux et exploitation (zones d'activités locales)	Signaler les perturbations, participer aux consultations, collaborer à la réduction des impacts, tirer profit des opportunités économiques

<b>Groupes vulnérables</b>	Populations vulnérables (faible revenu, faible alphabétisation, femmes, personnes âgées)	Toutes les phases (zones affectées)	Exprimer leurs besoins spécifiques avec appui, participation adaptée ; le projet doit garantir leur inclusion via des outils accessibles
	Pêcheurs artisanaux	Travaux et exploitation (zones côtières)	Fournir des retours terrain, exprimer les impacts sur leurs activités, participer aux consultations, contribuer à l'évaluation environnementale

#### 9.4. Analyse des parties prenantes

Cette section présente une analyse de parties prenantes identifiées, en fonction de leur importance dans le cadre du Projet, évalué à travers leur niveau d'influence et leur degré d'intérêt. Cette analyse vise à orienter l'approche de consultation et à adapter les modalités d'engagement en fonction des spécialités de chaque catégorie de parties prenantes. Elle constitue également un outil d'aide à la décision pour définir une stratégie de participation efficace et structurée, ainsi que pour mettre en place des actions de communication et de relations communautaires appropriées tout au long des différentes phases du projet. Les parties prenantes sont ainsi analysées selon leur niveau d'influence et d'intérêt vis-à-vis du projet, conformément à l'approche présentée dans la figure ci-après.

**Figure 4 : Approche d'analyse des parties prenantes**



Ainsi, les parties prenantes répertoriées ont été analysées :

- En termes d'influence positive (atouts potentiels pour le Projet) et d'influences négatives (freins potentiels pour le Projet/interférences) ;
- En termes de niveau d'intérêt sur le Projet, en fonction des gains ou pertes à travers le Projet.

Cette analyse se base sur le rôle potentiel de chaque partie prenante et ses attentes et préoccupations et s'appuie sur l'expérience du consultant dans des projets similaires et les discussions au cours des différentes réunions réalisées depuis le démarrage du projet. De manière générale, le niveau d'influence et d'intérêt a été évalué conformément aux constats suivants :

**G1** : Son intérêt est fort en tant qu'acteur principal du Projet, de même que son degré d'influence dû à son rôle de facilitation administrative

**G2** : a un intérêt relativement faible par rapport au Projet mais un forte capacité d'influence en termes de facilitation administrative et une certaine capacité d'interférence sur les activités du Projet (variable en fonction de chacune des entités).

**G3** : a un rôle important pour faciliter et modérer la communication auprès des parties prenantes de la région, mais un faible capacité d'interférence dans la mise en place du Projet.

**G4** : l'intérêt est limité pour le projet et l'influence est relativement faible (variable en fonction de chacune des entités).

**Tableau 3 : Matrice d'analyse des parties prenantes (Intérêt / Influence)**

	Intérêt +	Intérêt ++
Influence ++	<p><b>Maintenir satisfaits</b></p> <p style="text-align: right;"><b>G2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Régionale de l'Équipement et de l'Habitat de Monastir</li> <li>- SNCFT</li> <li>- Direction Régionale du Domaine de l'État et des Affaires Foncières</li> <li>- Concessionnaires (STEG, SONEDE, TELECOM...)</li> <li>- Propriétaires de terrain</li> <li>- Communes (Monastir, Khnis, Bembla, Sahline)</li> <li>- Compagnie Générale des Salines de Tunisie (MARE ALB)</li> <li>- CDRA Monastir</li> </ul>	<p><b>Gérer étroitement (acteurs clés)</b></p> <p style="text-align: right;"><b>G1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ONAS</li> <li>- Pôle technologique Monastir</li> <li>- Communes (Sayada, Lamta, Bouhjar, Khsibet El Midouni, Bannene-Bouther, Ksar Hlel)</li> </ul>
Influence +	<p><b>Surveiller</b></p> <p style="text-align: right;"><b>G4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BAD</li> <li>- ANPE &amp; Direction régionale de l'environnement</li> <li>- APAL</li> <li>- ANGED</li> <li>- UGTT Monastir</li> <li>- Fédération Régionale des Hôteliers de Monastir</li> <li>- AFT</li> <li>- Direction Régionale des Affaires Sociales de Monastir</li> <li>- Commissariat régional du tourisme</li> <li>- ETAP</li> <li>- INP</li> <li>- OTC</li> <li>- Ordre des ingénieurs</li> </ul>	<p><b>Tenir informés / Impliquer</b></p> <p style="text-align: right;"><b>G3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communautés riveraines</li> <li>- Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche de Monastir</li> <li>- Fédération Tunisienne du Textile et de l'Habillement</li> <li>- Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux</li> <li>- Associations, ONG et société civile</li> </ul>

Cette analyse permet de définir une stratégie d'engagement adaptée à chaque catégorie de parties prenantes, en fonction de leur niveau d'influence et d'intérêt vis-à-vis du projet. Ainsi, les acteurs présentant à la fois un niveau d'influence élevé et un intérêt fort, tels que l'ONAS, les communes directement concernées, le pôle technologique de Monastir et les industriels impliqués, doivent être gérés étroitement à travers des consultations régulières, une coordination technique renforcée et un suivi conjoint des activités du projet.

Les parties prenantes disposant d'une influence élevée mais d'un intérêt relativement modéré ou faible, notamment les ministères, les directions régionales, les agences techniques (ANPE, APAL, ANGED, CRDA) ainsi que les concessionnaires et la SNCFT, doivent être maintenues satisfaites par le biais d'une information régulière, de réunions techniques périodiques et d'une coordination administrative continue.

En revanche, les parties prenantes ayant un niveau d'influence moyen ou faible mais un intérêt élevé, telles que les personnes affectées par le projet (PAP), les communautés riveraines, les pêcheurs, les agriculteurs, les commerçants, les groupes vulnérables et les associations locales, nécessitent une implication active. Cela passe par des consultations ciblées, une

diffusion d'informations accessible et adaptée, ainsi que la mise en place d'un mécanisme efficace de gestion des plaintes.

Enfin, les parties prenantes présentant à la fois un faible niveau d'influence et un faible intérêt, comme les médias, certaines organisations professionnelles indirectement concernées et les groupes d'intérêt généraux, doivent être tenues informées à travers des actions de communication appropriées, notamment des communiqués, des réunions publiques et la diffusion régulière d'informations clés sur le projet.

La stratégie d'engagement adaptée à chaque catégorie est résumé dans le tableau ci-après :

**Tableau 4 : Stratégies d'engagement des parties prenantes**

Niveau	Parties prenantes	Stratégie d'engagement
Influence élevée / intérêt élevé	ONAS, communes directement concernées, pôle technologique de Monastir, industriels directement concernés	Gérer étroitement : consultations régulières, coordination technique, suivi conjoint
Influence élevée / intérêt moyen ou faible	Ministères, directions régionales, ANPE, APAL, ANGED, CRDA, concessionnaires, SNCFT	Maintenir satisfaits : information régulière, réunions techniques, coordination administrative
Influence moyenne ou faible / intérêt élevé	PAP, communautés riveraines, pêcheurs, agriculteurs, commerçants, groupes vulnérables, associations locales	Impliquer activement : consultations ciblées, information accessible, mécanisme de plaintes
Influence faible / intérêt faible	Médias, organisations professionnelles indirectement concernées, groupes d'intérêt généraux	Tenir informés : communiqués, réunions publiques, diffusion des informations clés

## 9.5. Mesures d'engagement prévues

Les mesures d'engagement prévues visent à assurer une participation effective, inclusive et continue des parties prenantes tout au long du cycle du projet, conformément aux exigences de la BAD. Elles reposent sur la diffusion de l'information, la consultation, l'inclusion des groupes vulnérables et la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes.

### 9.5.1. Information et divulgation

Le projet assurera une diffusion régulière, claire et accessible des informations relatives aux objectifs du projet, au calendrier des travaux, aux impacts potentiels, aux mesures d'atténuation, aux procédures d'indemnisation le cas échéant, ainsi qu'au mécanisme de gestion des plaintes. Cette information sera communiquée à travers des canaux adaptés tels que les communes, les réunions publiques, les affichages, les supports écrits, les médias locaux et les relais communautaires, afin de garantir une large accessibilité et une compréhension adéquate par l'ensemble des parties prenantes.

### 9.5.2. Consultations publiques

Des consultations publiques seront organisées à toutes les étapes du projet, notamment durant les phases de conception, de préparation, d'exécution des travaux et d'exploitation. Ces consultations prendront différentes formes, incluant des réunions publiques, des entretiens individuels, des groupes de discussion, des consultations ciblées et des réunions techniques. Elles permettront de recueillir les avis, préoccupations et recommandations des parties prenantes, d'améliorer la conception du projet et de renforcer son acceptabilité sociale.

### **9.5.3. Participation des groupes vulnérables**

Une attention particulière sera accordée à la participation des groupes vulnérables afin de garantir leur inclusion effective dans le processus de consultation. À cet effet, des mesures spécifiques seront mises en place, notamment l'organisation de consultations de proximité, l'adaptation des horaires et des lieux des réunions, l'utilisation d'un langage simple et accessible, ainsi que le recours à des représentants locaux pour faciliter la communication. Les contraintes sociales, économiques et linguistiques seront prises en compte, et un suivi spécifique des préoccupations exprimées par ces groupes sera assuré.

### **9.5.4. Mécanisme de gestion des plaintes**

Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place pour permettre aux parties prenantes de soumettre leurs préoccupations, réclamations ou griefs relatifs au projet. Ce mécanisme sera conçu de manière à être accessible, transparent, gratuit et adapté aux groupes vulnérables. Il sera assorti de délais clairs de traitement et fera l'objet d'un suivi rigoureux par le maître d'ouvrage. Les plaintes pourront porter sur divers aspects, notamment les impacts sociaux et environnementaux, les nuisances, les dommages aux biens, les questions d'indemnisation, les conditions de travail, la sécurité et toute autre préoccupation liée à la mise en œuvre du projet.

## **9.6. Matrice de cartographie et d'évaluation des parties prenantes**

*Tableau 5 : Matrice de cartographie et d'évaluation des parties prenantes*

Catégorie	Parties prenantes	Préoccupations / attentes	Influence	Engagement attendu	Impact potentiel	Mesures prévues
<b>Partie prenantes intéressés</b>	Maître d'ouvrage : ONAS	Réussite du projet, conformité E&S, coordination	Élevée	Fort	Élevé	Coordination, suivi E&S, communication, MGP
	Institutions publique : Ministère de l'Environnement, ANPE, APAL, ANGED-CRDA..etc	Respect des procédures, contrôle des impacts	Élevée	Moyen à fort	Moyen	Validation, suivi PGES, audits, autorisations
	Collectivités locales : Communes et délégations, conseils et locaux de développement concernées	Information, gestion locale des impacts, attentes des populations	Élevée	Fort	Élevé	Réunions régulières, relais d'information, suivi local
	Concessionnaires : STEG, SONEDE, Télécom, SNCFT	Protection des réseaux, continuité des services	Élevée	Moyen	Moyen	Coordination technique, autorisations, plans de déviation
	Industriels :Pôle technologique, UTICA, investisseurs, Mare Alb	Normes de rejet, retombées économiques, continuité des activités	Élevée	Fort	Moyen	Concertation, coordination technique, suivi
	Société civile : ONG, associations	Transparence, respect des engagements, protection sociale et environnementale	Moyenne	Moyen	Moyen	Information, implication aux consultations, suivi citoyen
	Médias : Radios, presse locale, médias audiovisuels	Accès à l'information, sensibilisation	Faible à moyenne	Moyen	Faible	Diffusion d'informations, communiqués
	Partenaire financier : BAD	Respect du SSI, supervision des sauvegardes	Élevée	Fort	Élevé	Reporting, supervision, conformité E&S
<b>Partie prenantes affectées</b>	PAP, propriétaires de terrains, riverains	Indemnisation, information, non-démarrage des travaux avant traitement des droits	Moyenne	Fort	Élevé	Recensement, consultation, indemnisation, MGP
	Communautés riveraines	Nuisances, sécurité, pollution, accès à l'information	Moyenne	Fort	Élevé	Consultations, information, mesures de sécurité, MGP
	Pêcheurs , agriculteurs et commerçants	Perturbation des activités, qualité des eaux, accès aux zones d'activité	Moyenne	Fort	Moyen à élevé	Consultations, suivi des impacts, mesures d'atténuation
<b>Groupes vulnérables</b>	Femmes, personnes âgées, ménages pauvres, personnes peu alphabétisées	Exclusion, difficultés d'accès à l'information	Faible à moyenne	Fort	Élevé	Consultations ciblées, supports adaptés, accompagnement

## 10. COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

### 10.1. Approche proposée

L'ONAS veillera à rendre publiques les informations relatives au projet afin de permettre aux parties prenantes de comprendre ses objectifs, ses risques et effets potentiels, ainsi que les opportunités qu'il pourrait offrir. Un engagement effectif des parties prenantes repose en effet sur la disponibilité d'informations exactes, accessibles, complètes et communiquées en temps opportun.

À cet égard, il est essentiel de diffuser, dès les premières phases du cycle de vie du projet, les informations pertinentes le concernant, sous une forme et dans une langue adaptée aux différents groupes de parties prenantes.

L'approche retenue consiste à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication reposant sur les principes généraux suivants :

- **Transparence et objectivité** : toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet doivent être communiquées, y compris celles pour lesquelles certaines incertitudes subsistent ;
- **Accessibilité et clarté** : les informations doivent être présentées dans un langage simple et compréhensible, en utilisant des supports adaptés aux niveaux d'éducation et aux caractéristiques des différentes catégories de parties prenantes.

Dans ce cadre, l'ONAS veillera à fournir aux parties prenantes, dans les meilleurs délais et selon un calendrier permettant une consultation effective sur la conception du projet, les informations suivantes :

- L'objet, la nature et l'envergure du projet ;
- La durée prévisionnelle des activités du projet ;
- Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, ainsi que les mesures proposées pour les prévenir, les atténuer ou les compenser ;
- Le processus envisagé pour la participation des parties prenantes, y compris les dates et lieux des réunions de consultation publique prévues, ainsi que les modalités de notification et de diffusion des comptes rendus de ces réunions ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes et griefs, notamment les procédures et les canaux permettant le dépôt et le traitement des réclamations.

### 10.2. Outils et méthodes de communication et de diffusion d'information

L'information sera diffusée dans les langues locales pertinentes et d'une manière adaptée à la culture locale et accessible, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes que le projet peut affecter différemment ou de manière disproportionnée ou des groupes de la population qui ont des besoins particuliers d'information. Entre autres les clients/parties prenantes à faibles pouvoir d'achat ou autres vulnérabilités.

Pour ce faire, le projet devrait combiner différentes méthodes de diffusion de l'information notamment :

- Les journaux, les affiches, la radio, la télévision
- Les centres d'information et établissements publics ou autres établissements présentant la possibilité d'affichages visuels
- Les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques

- Les correspondances, les réunions officielles
- Un site Web, les médias sociaux.

## **11. PROCESSUS DE CONSULTATION ENTREPRIS**

### **11.1. Consultations antérieures**

La société civile a joué un rôle important dans l'évolution du projet de la station d'épuration de Sayada-Lamta-Bouhjar en influençant plusieurs décisions clés. Son opposition au projet sur le site initial a conduit les autorités à déplacer la station vers le pôle technologique de Monastir. Les réactions des habitants et des organisations locales ont également entraîné des modifications techniques, notamment le changement du tracé du réseau de transfert des eaux usées et l'abandon du rejet direct des eaux traitées dans la baie de Monastir. À travers les consultations avec les municipalités et les acteurs locaux, la société civile s'est ainsi imposée comme un acteur important dans l'orientation du projet et dans la prise en compte des préoccupations environnementales et territoriales.

En 2012, un projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration de Sayada-Lamta-Bouhjar a été lancé afin d'augmenter sa capacité de traitement à 8 000 m<sup>3</sup> par jour et d'améliorer la qualité des eaux traitées pour protéger l'environnement du golfe de Monastir. Le projet, prévoyait également la réalisation d'un émissaire marin pour évacuer les eaux traitées. Toutefois, lors d'une consultation publique organisée en septembre 2012, des organisations de la société civile se sont opposées à la réalisation du projet sur le site existant, ce qui a conduit au blocage du projet initial.

En réponse à cette contestation, l'ONAS en concertation avec les parties prenantes a décidé en septembre 2013 de construire une nouvelle station d'épuration au sein du parc technologique de Monastir et de transférer les eaux usées vers ce nouveau site.

Cependant, le projet a continué à rencontrer plusieurs obstacles, notamment l'opposition des habitants de la municipalité de Kheniss au tracé du réseau de transfert des eaux usées. Cette situation a conduit à modifier le tracé du réseau de transfert en 2015 et à décider d'orienter les eaux traitées vers l'oued Hamdoun plutôt que vers le golfe de Monastir. Malgré la mise à jour du dossier d'appel d'offres en 2016, les travaux ont été retardés en raison de l'inachèvement de la route MC92 suite au retard dans les procédures d'expropriation de l'emprise de la route (MC92).

Face à ces difficultés, l'ONAS a relancé les études en 2021 en confiant à un nouveau bureau d'études l'analyse de solutions alternatives, incluant un nouveau système de transfert des eaux usées, la conception de la station d'épuration Monastir Nord dans le parc technologique et l'étude du transfert des eaux traitées vers l'oued Hamdoun.

### **11.2. Consultations entreprises dans le cadre de l'élaboration du P3P**

La première phase de la mission, après la réunion de démarrage qui s'est tenue au siège de l'ONAS avec le département de développement, a été consacrée à la collecte des données et à la reconnaissance du site suivi par des contacts avec les parties prenantes en particulier les administrations concernées. Les discussions initiées au cours de ces rencontres ont permis de partager les informations disponibles sur le Projet tout en recueillant les perceptions (attentes/recommandations). Une deuxième étape a consisté à recueillir les perceptions des autres parties prenantes pertinentes pour le Projet à savoir les PAPs en particulier les riverains de la STEP existante de Sayada et les pêcheurs artisans qui ont fait l'objet d'enquêtes sociales réalisées le 13 février 2026 (voir annexe 11). Ces derniers sont souvent des propriétaires de

leurs embarcations qui utilisent des méthodes traditionnelles de pêche ciblant des zones côtières pour des sorties en mer courtes. Leurs activités souvent familiales.

Des supports de communication ont été élaborés à destination des communautés locales, notamment des dépliants en langue arabe (voir annexe 4), présentant la situation, les composantes et les objectifs du projet facilement compréhensible par la population, pour l'essentielle lettrée mais disposant d'un niveau d'éducation primaire à secondaire qui peut limiter la compréhension de termes trop techniques. L'essentiel de l'information est transmis par voie orale en arabe et en français.

Les réunions et les contacts effectués dans le cadre de la mission ont permis l'organisation d'une consultation publique avec une participation massive des parties prenantes. La consultation publique a été tenue dans le siège du gouvernorat de Monastir à la date du 24/02/2026 et présidée par le gouverneur.

Un résumé de principales réunions et sujets abordés sont détaillés ci-dessous. Les comptes rendus et les listes des participants de chaque réunion et visite se trouvent dans le rapport annexe.

### **11.2.1. Première phase : Consultations préparatives & Enquêtes sociales**

#### **a) Réunion de démarrage**

Au démarrage de la mission, une réunion s'est tenue au siège de l'ONAS "Département Développement" à la date du 07/01/2026 (PV et liste des présents au rapport annexe). La réunion a été consacrée à la discussion et à la mise au point de la méthodologie qui sera adoptée à l'élaboration du P3P.

Lors de cette réunion, les représentants de l'ONAS ont insisté sur l'importance de la réalisation de cet instrument de sauvegarde, qui doit être élaboré et publié avant la mission d'évaluation du projet, ainsi leurs résultats seront intégrés dans les deux études d'impact environnemental et social des deux stations d'épuration (industrielle et domestique). Le Chef de département a également rappelé le caractère urgent de finaliser la préparation dudit plan dans les meilleurs délais. De son côté, le Chef de projet du bureau d'études a confirmé la disponibilité de l'équipe mobilisée pour la préparation du P3P, conformément à la réglementation nationale et aux SSI de la Banque Africaine de Développement (BAD) et notamment le SO10.

Afin de mener à bien la mission, le bureau d'études a demandé au Maître d'ouvrage de mettre à disposition les documents et informations suivants :

- Une lettre d'introduction au nom du bureau RIESG, chargé de la préparation du P3P ;
- Les plans de détail des différentes composantes du projet ;
- Les fichiers KMZ afin d'identifier les communes concernées par le projet, si disponible ;
- Les coordonnées des responsables régionaux de l'ONAS ainsi que celles de la Technopole de Monastir ;
- Les études d'impacts de la STEP des eaux domestiques et l'EIES de la STEP industrielles ;
- Les PV des réunions et des consultations publiques disponibles ;
- Tout autre document utile et disponible à l'ONAS en relation avec le projet.

Suite à cette réunion et conformément au PV de la réunion, le bureau d'études a remis la méthodologie et le planning détaillé prévisionnel du déroulement de la mission.

Cette phase a servi également à mieux cibler les autres parties prenantes à consulter lors de la deuxième phase.

### **b) Réunion à la direction régionale de l'ONAS de Monastir**

La réunion a eu lieu le 27 janvier 2026 à 9h30 à la direction régionale de Monastir qui s'est rapportée sur l'avancement des études techniques et l'implication des autorités et de la société civile lors du choix de la variante d'emplacement du pôle épuratoire et des ouvrages annexes (systèmes de transfert des eaux usées brutes, systèmes de transfert des eaux épurées) ainsi que les réunions et les consultations publiques effectuées dans le cadre du projet. Notons que dans le cadre du projet, une consultation publique a été tenue au gouvernorat de Monastir le 01 juillet 2025.

Les discussions sont rapportées aussi sur l'identification des parties prenantes, les propriétaires de terrain pour l'implantation des deux STEPs et des ouvrages annexes, les concessionnaires ainsi que les autorisations nécessaires délivrées par les autorités compétentes.

Notons que le pôle épuratoire sera implanté dans un terrain domanial près de la technopole de Monastir les systèmes de transfert seront implantés dans une grande partie dans les voies publiques, au niveau de la servitude de la SNCFT et dans des propriétés privées. L'ONAS a déposé des demandes à la SNCFT pour les droits de passage et de fonçage.

La réunion a porté aussi sur l'état actuel de la station d'épuration de Sayada et les solutions prises par l'ONAS pour renforcer l'épuration surtout que la station fonctionne en surcharge hydraulique et biologique qui dépasse 400%. Parmi les solutions prises par l'ONAS :

- Station compacte de 800 m<sup>3</sup>/jour entré en exploitation,
- Station compacte en cours de construction de 3000 m<sup>3</sup>/jour,

La réunion s'est déroulée en présence de l'équipe du bureau d'études chargée de la mission et du côté ONAS, le directeur régional et l'unité chargée de l'épuration (liste de présence au rapport annexe).

### **c) Réunion à la technopole de Monastir**

Conformément au planning de la mission, une réunion s'est tenue avec le directeur de la technopole de Monastir le 27 janvier 2026 à 15h qui s'est consacrée d'une part, sur l'activité actuelle de la technopole et les unités industrielles qui sont déjà installées et d'autre part, l'absence d'une station d'épuration et ces répercussions sur le développement de la technopole.

Lors de cette réunion, les points évoqués ont été rapportés sur :

- Les problèmes qui ont retardés la construction d'une station d'épuration des eaux usées industrielles de la technopole,
- La gestion des eaux usées générées par les unités industrielles à l'état actuel,
- La nature d'activité industrielle autorisée dans la technopole,
- Les études préparatoires effectuées dans le cadre du projet

- i) Depuis 2014, plusieurs appels d'offres ont été lancés mais qui n'ont pas abouti (2014 et 2016). En 2017, les travaux ont été attribués à une entreprise arrêtés le 11 janvier 2018 en raison du non-paiement de l'acompte par l'entrepreneur. L'entreprise a alors déposé une demande d'indemnisation pour cet arrêt de travail et une proposition a été élaborée et soumise à la commission des marchés publics compétente pour examen. La commission a rejeté la proposition et le contrat a été résilié en février 2020.

Des nouveaux appels d'offres ont été lancés en 2020 et 2021 sont classés infructueux en raison de l'absence de soumissions.

- ii) Actuellement les eaux usées sont collectées dans des fosses septiques,
- iii) La direction a défini les activités autorisées qui vont s'installer dans la technopole. Notons que la vente des lots est actuellement en arrêt en attente de la station d'épuration,
- iv) Des études préparatoires ont été effectuées que ce soient concernant les éventuels extensions ou aussi la protection de la technopole à savoir l'étude de protection de la technopole contre les inondations.

#### **d) Reconnaissance et visite des sites du projet**

Dès la réunion de démarrage et la réception de la lettre d'introduction du Maître d'ouvrage, des visites de reconnaissances du site d'installation du pôle épuratoire et des couloirs de passages des conduites de refoulement des eaux usées brutes et des eaux épurées ont été effectuée par l'équipe chargée du P3P. Ces visites ont permis de mettre l'accent sur les impacts et les risques qui peuvent générés par le projet en phase des travaux et en phase d'exploitation. Elles ont permis aussi l'identification des autorités impliquées dans le projet et les PAPs.

#### **e) Réunion et enquêtes sociales à la commune de Lamta**

Une réunion s'est tenue à la commune de Lamta le 13/02/2026 à 10h du matin avec le secrétaire général et des cadres de la commune. Lors de cette réunion, les discussions ont été rapportées sur les nuisances générées par la STEP existante et les impacts sur l'activité de pêche aux environs du point de rejet surtout pour la pêche artisanale ainsi que la détérioration de la qualité des eaux de baignade.

Les discussions ont été rapportées aussi sur les opinions et les attentes des citoyens et en particulier les riverains de la station, les pêcheurs.

A la suite de cette réunion, l'équipe du bureau s'est déplacée sur la côte de Lamta là où des enquêtes ont effectuées avec quelques pêcheurs (enquêtes au rapport annexe). Ces derniers ont montré leurs insatisfactions des impacts des rejets en mer sur leurs activités qui présentent la seule source de revenu pour leurs familles en plus des mauvaises odeurs et des débordements sur la plage. Notons que les rejets de la station s'effectuent par une conduite en mer de 500 m.

#### **f) Réunion à l'entreprise Mare Alb (ex. Cotisal)**

Une réunion s'est tenue au siège de la société MARE ALB (Monastir), spécialisée dans la production de sel alimentaire, afin de présenter le projet des nouvelles stations d'épuration programmées à Monastir ainsi que ses différentes composantes (PV en rapport annexe).

Après la présentation détaillée du projet et de son implantation, les responsables de MARE ALB ont présenté le plan TPD indiquant :

- La limite physique du périmètre de concession ;
- La limite des tables de production de sel.

Il ressort que la limite du périmètre de concession est mitoyenne au site projeté des STEP et que les tables de la saline se situent à environ 2,5 km du site.

Les responsables de MARE ALB (ex. Cotisal) ont exprimé leurs préoccupations concernant :

- Le risque de pollution des salines en cas de rejet de déchets liquides ou solides ;

- Le risque d'infiltration de polluants vers la zone des salines ;
- L'impact potentiel du projet sur la production de sel alimentaire.

Ils ont insisté aussi sur la nécessité :

- D'être impliqués tout au long du processus des études et de la phase d'exécution du projet ;
- De mettre en place toutes les mesures préventives nécessaires afin de protéger les salines contre tout type de pollution, compte tenu du caractère alimentaire de la production.

### **11.2.2. Deuxième phase : Consultation Publique**

Conformément aux informations disponibles et à la pratique locale, il a été proposé une réunion de consultation au gouvernorat de Monastir qui regroupe la majorité des parties prenantes qui sont impliquées directement ou indirectement dans le projet ainsi que les groupes ou les personnes qui sont affectés négativement ou positivement dans le projet. On cite en particulier, les autorités locales, les représentants des institutions clés, les concessionnaires (SONEDE, STEG, Télécom, ...), les ONGs et la société civile. Cette réunion a été proposée dans un format de séance plénière au niveau du siège du gouvernorat de Monastir.

La consultation publique a été tenue le 24 février 2026 à 10h du matin au siège du gouvernorat de Monastir.

#### **a) Introduction**

La consultation publique relative au projet de réalisation du pôle épuratoire à Monastir s'est tenue le **24 Février 2026** au siège du gouvernorat de Monastir à 10h00, en présence des représentants des autorités régionales, des concessionnaires, des collectivités locales, des représentants des secteurs agricoles, touristiques et industriels, ainsi que des ONGs et de la société civile.

#### **b) Participants**

Etaient présents à la journée de consultation publique 44 participants dont 33 hommes et 11 femmes représentant les différents partenaires concernés, communes et délégations concernées par le projet, les concessionnaires, les ONGs et la société civile, le **Radio de Monastir**, les représentants du Maître d'ouvrage ONAS à l'échelle nationale et régionale (siège, département du centre et direction régionale), les représentants de la technopole de Monastir et l'équipe d'experts du bureau d'études Royal Ingénierie chargée par l'ONAS pour l'élaboration du P3P (liste des présents est jointe en annexe).

#### **c) Préparation et organisation de la consultation publique**

Les parties prenantes ont été informées de la tenue de la journée de consultation publique par le gouvernorat de Monastir par des invitations suite à une demande formulée par l'ONAS et après identification des parties prenantes par le bureau d'études Royal Ingénierie ainsi qu'avec des contacts directs lors des consultations initiales.

Des dépliants en langue arabe ont été préparés par le bureau d'études Royal Ingénierie et distribués sur les présents lors de la réunion ainsi qu'au cours des consultations initiales (dépliant en annexe).

#### **d) Objectif de la consultation**

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du projet du pôle épuratoire de Monastir qui vise à informer le public sur le projet, à présenter ses

composantes techniques et environnementales, et à recueillir les observations, les opinions, les attentes et les recommandations des parties prenantes.

L'objectif général des consultations publiques est d'assurer la participation des parties prenantes, de la société civile concernée par le projet. Il s'agissait notamment :

- D'informer les populations et les parties prenantes sur le projet et ses activités ;
- De permettre aux intervenants de s'exprimer, d'émettre leurs avis sur le projet ;
- D'identifier et de recueillir leurs préoccupations et suggestions et les prendre en considération dans toutes les étapes de prise de décision, lors de la réalisation et l'exploitation du projet ;
- De permettre avoir une meilleure connaissance des conditions et des spécificités locales pour augmenter les facteurs de réussite du projet.

Le but recherché est :

- D'améliorer la transparence avec la population concernée par le projet ;
- De rendre le public plus confiant et augmenter son adhésion au projet ;
- De réduire ultérieurement les plaintes et les conflits ;
- D'assurer un bon déroulement du projet pendant les phases d'exécution et d'exploitation.

#### **e) Déroulement de la journée de la Consultation publique**

La séance a été ouverte par Mr. le gouverneur de Monastir qui a souhaité la bienvenue aux présents et les a remerciés d'avoir répondu à l'invitation. Il a souligné l'importance stratégique du projet pour le développement régional, la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions sanitaires de la réalisation du projet dans la région et notamment ses répercussions sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la région et de la Baie de Monastir. Puis Il a fait une présentation sommaire du contexte du projet qui s'insère dans le cadre d'un projet de traitement des eaux usées domestiques de Sayada, Lamta et Bouhjar et industrielles de la technopole de Monastir.

La parole a été donnée ensuite au directeur régional de l'ONAS de Monastir qui a présenté l'objectif du projet en donnant une présentation sommaire des composantes du projet qui à son tour a passé la parole au chef du projet du bureau d'études Royal Ingénierie, qui a procédé à une présentation détaillée du projet ainsi que de la démarche du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).

Cette présentation a porté notamment sur les composantes techniques du projet, ses objectifs environnementaux et sociaux, ainsi que sur les mécanismes de concertation et d'implication des parties prenantes tout au long des différentes phases de mise en œuvre.

Lors de la présentation, les thèmes suivants ont été abordés (présentation dans le rapport annexe) :

- Cadre de la consultation publique (cadre légal & sauvegarde opérationnelle SO10 (BAD), contribution des parties prenantes)
- Contexte et Objectifs du projet,
- Description du projet,
- Gestion des risques et impacts du projet,
- Plan de participation des parties prenante,
  - Identifications des parties prenantes (influences et intérêt),
  - Responsabilités par catégorie d'acteurs,
  - Outils de diffusion et d'écoute,

- Etat d'avancement (consultations initiales, enquêtes, recueil des préoccupations et suggestions sur le projet, ...)
- Le mécanisme de gestion des plaines

#### **f) Débats et échanges**

À l'issue de la présentation, la séance a été ouverte aux interventions et échanges avec les participants. Les principales questions évoquées concernent surtout :

- La réutilisation des eaux épurées,
- Le raccordement des zones industrielles avoisinantes,
- La situation environnementale dégradée de l'Oued Hamdoun
- L'efficacité du système de télégestion prévu,
- La réfection des routes après travaux,
- La possibilité de recyclage interne des eaux épurées en eau potable de la STEP industrielle.

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux points évoqués dans ces discussions et les réponses formulées lors de cette réunion :

Intervenant	Observations et questions soulevées	Réponses ONAS/Bureau d'étude
M. Mounir Hcine, Président du Forum Tunisien	<p>L'intervenant a demandé des précisions concernant les bases de dimensionnement de la station et les hypothèses retenues pour le calcul des débits projetés. Il s'est interrogé sur la prise en compte du raccordement de l'ensemble des zones industrielles avoisinantes, notamment celles de Bembla et Jemmel, ainsi que sur l'intégration des extensions futures dans la planification.</p> <p>Il a sollicité des éclaircissements quant aux orientations prévues en matière de valorisation des eaux traitées, en particulier leur intégration dans les stratégies de développement régional et leur éventuelle contribution à la recharge de la nappe phréatique.</p> <p>Enfin, il a demandé si une concertation spécifique a été menée avec les pêcheurs et les artisans susceptibles d'être impactés.</p>	<p>Les représentants de l'ONAS et du bureau d'études ont précisé que le dimensionnement repose sur des données de terrain actualisées ainsi que sur les projections de développement du pôle technologique.</p> <p>Ils ont indiqué que l'ONAS dispose d'une unité spécialisée chargée du suivi des rejets industriels et de l'évaluation des besoins spécifiques de chaque unité.</p> <p>Le raccordement des zones industrielles avoisinantes s'inscrit dans la vision évolutive du projet et pourra être intégré progressivement selon les priorités et les capacités techniques disponibles.</p> <p>La réutilisation des eaux épurées constitue une opportunité réelle pour les secteurs agricole, touristique et industriel, dans le respect des normes en vigueur.</p>
M.Mohamed Dghim Union tunisienne de l'agriculture et la pêche UTAP	<p>L'intervenant a proposé la création d'un bassin de stockage afin de sécuriser l'approvisionnement en eau épurée en cas de panne ou d'arrêt temporaire de la station. Il a exprimé des préoccupations relatives à la qualité des eaux traitées et aux retards éventuels pouvant impacter les agriculteurs.</p>	<p>Le bureau d'études a précisé que l'irrigation des périmètres publics irrigués relève des attributions du CRDA. La programmation éventuelle de bassins de stockage ou de stations de pompage dépendra d'une décision du CRDA en fonction des besoins identifiés. La fourniture d'eau traitée sera encadrée par des contrats et conforme aux normes de qualité applicables.</p>
M.Slim Dimassi, Fédération tunisienne d'hôtellerie	<p>L'intervenant a évoqué la situation environnementale dégradée de l'Oued Hamdoun et son impact négatif sur la zone touristique. Il a proposé d'exploiter les eaux traitées pour l'entretien des espaces verts, le nettoyage des routes et des trottoirs, afin de limiter l'utilisation d'eau potable.</p>	<p>Le bureau d'études a confirmé que la réutilisation des eaux traitées est encouragée dans une logique de valorisation des ressources non conventionnelles. Toutefois, la mise en œuvre concrète dépendra d'une demande formelle des structures compétentes, notamment le CRDA ou les collectivités concernées.</p>
Commissariat régionale au tourisme de Monastir	<p>L'intervenant a attiré l'attention sur l'état critique de l'Oued Hamdoun, évoquant les nuisances olfactives et les rejets non contrôlés. Il a insisté sur l'urgence d'une</p>	<p>Il a été précisé que le projet vise à réduire significativement les rejets non contrôlés et à améliorer la qualité environnementale globale. L'objectif stratégique demeure la limitation maximale des rejets en mer.</p>

	intervention pour préserver l'image touristique de la région.	
Mme Raja Ajili, Directrice régionale de l'Équipement	L'intervenante a posé des questions relatives à l'efficacité du système de télégestion prévu, aux modalités foncières des conduites de transfert sur 14 km pour les eaux usées brutes et 11 km pour les eaux épurées et à la nécessité éventuelle d'expropriations. Elle a également demandé des précisions sur la réfection des routes après travaux et sur l'existence d'un budget spécifique dédié à ces interventions.	Le représentant de l'ONAS a indiqué que les conduites passeront majoritairement dans l'emprise des routes existantes, limitant ainsi le recours à l'expropriation. Une coordination est prévue avec les services de l'Équipement et de la SNCFT pour l'obtention des autorisations nécessaires. Un budget spécifique du coût du projet est prévu pour la réfection des voiries après les travaux.
M.Med Rochdi Gouad Représentant municipal de Sahline	L'intervenant a insisté sur la remise en état des routes et trottoirs après travaux et sur l'entretien des espaces verts. Il a proposé l'installation d'un réservoir sur la conduite de refoulement afin de faciliter l'utilisation communale des eaux traitées.	Le bureau d'études a précisé que la réutilisation des eaux usées traitées est très encouragée par le Maître d'ouvrage et aussi par le bailleur de fond mais d'un point de vue technique, il n'est pas possible d'installer un réservoir directement sur la conduite de refoulement.
M.Mostfa Tkia UTICA	L'intervenant a souhaité obtenir des précisions sur l'intégration des extensions futures dans le budget du projet et a exprimé ses préoccupations concernant les éventuelles répercussions de la réutilisation des eaux traitées sur l'image institutionnelle, en cas de perception négative de leur qualité.	Bureau d'études : les eaux traitées respectent strictement les normes en vigueur et que l'usage des eaux non conventionnelles est une pratique courante à l'international. L'irrigation constitue un projet distinct qui sera développé sur la base d'une demande formelle du CRDA.
M. Ramzi Mlaouah Commissaire d'agriculture	L'intervenant a affirmé que ses services procéderont aux études sur la réutilisation des eaux traitées une fois les débits définitifs validés.	L'ONAS a précisé qu'une collaboration étroite avec le CRDA sera engagée dès la stabilisation des paramètres techniques du projet, afin d'assurer une planification cohérente et efficace.
Commune Sayada	L'utilisation des eaux épurées au niveau des projets dans la réhabilitation des carrières	CRDA de Monastir : ces projets ne sont pas autorisés
Commune Bouhjar	Optimisation du couloir de passage en cas de refoulement des eaux épurées vers Sayada en cas où le CRDA va créer un périmètre irrigué sur les eaux épurées de la nouvelle STEP Renouvellement des conduites existantes (des débordements ont été observés au niveau des conduites vétustes)	CRDA : Des études seront effectuées pour la création d'un périmètre irrigué y compris le réseau de transfert des eaux épurées. Des concertations sont programmées avec les agriculteurs, ONAS : Le renouvellement des conduites vétustes du réseau existant est programmé dans le projet.

<p>APAL</p>	<p>Les unités industrielles ont des problèmes de pannes au niveau des stations de prétraitement qui peuvent affecter le traitement au niveau de la STEP L'utilité de faire un suivi des rejets dans Oued El Maleh et Essouk</p>	<p>Un suivi régulier des eaux usées des unités industrielles sera mis en place dès la mise en exploitation de la STEP de la technopole</p>
<p>Sadok Dabbabi : Association "Notre Grand Bleu"</p>	<p>Insiste la réutilisation des eaux épurés (zéro rejet en mer)</p>	<p>CRDA : Les études de création de périmètres irrigués vont démarrer avec le démarrage du projet du Pôle épuratoire Amal (Direction de développement ONAS) : intervient pour présenter l'objectif du P3P en outre la réutilisation des eaux épurées qui constitue une stratégie de l'ONAS et des bailleurs de fond.</p>
<p>M. Riadh Bouazia Directeur du Pôle technologique de Monastir</p>	<p>L'intervenant a signalé l'existence d'un programme en cours visant à assurer la réutilisation de la totalité des eaux traitées issues de la station industrielle, dans une logique de recyclage interne au niveau du pôle technologique</p>	<p>Il a été indiqué que cette initiative s'intègre pleinement dans la stratégie globale de valorisation et de gestion durable des ressources en eau.</p>
<p>M.Marouen Ben Rjeb Association 'Notre Grand bleu'</p>	<p>Les intervenants ont insisté sur l'objectif de zéro rejet en mer, sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du projet d'émissaire en mer et sur l'importance d'un partage régulier de l'information concernant l'état d'avancement.</p>	<p>L'ONAS a réaffirmé que le projet est conduit dans le cadre d'une démarche participative respectant les exigences du P3P et du bailleur de fonds. L'ensemble des documents pertinents sera publié sur les supports officiels afin d'assurer transparence et accessibilité à l'information.</p>



### **g) Synthèse de la consultation Publique**

Avant la clôture de la séance, Monsieur le Gouverneur de Monastir a réaffirmé l'importance stratégique du projet pour la région, en soulignant son rôle dans l'amélioration de la situation environnementale, la préservation des ressources naturelles ainsi que le renforcement du développement économique et social local. Il a également insisté sur la nécessité d'assurer une mise en œuvre efficace du projet et d'accélérer les différentes étapes de sa réalisation, compte tenu des enjeux environnementaux et sociaux.

Les représentants de l'ONAS et du bureau d'études ont remercié l'ensemble des participants pour leur présence active, ainsi que pour la qualité des échanges et des contributions formulées au cours de la consultation. Ils ont réaffirmé l'engagement de l'ONAS à poursuivre le projet dans le respect des principes de transparence, de concertation et de participation des parties prenantes, conformément aux exigences du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du bailleur de fonds.

Il a également été rappelé que les observations et recommandations exprimées lors de cette consultation seront prises en considération dans la poursuite des études et lors des phases ultérieures du projet. L'ONAS a confirmé sa volonté de maintenir une communication continue avec les différentes parties concernées et d'assurer la diffusion régulière des informations relatives à l'état d'avancement du projet à travers les canaux officiels.

La séance a été levée à 13 h.

Le gouvernorat de Monastir a également publié l'annonce relative à la consultation publique sur la page Facebook du gouvernorat (publication jointe en annexe).



**Figure 5 : Photos de la consultation publique (Gouvernorat de Monastir 24/02/2026)**

### 11.2.3. Troisième phase : Emissions médiatiques

Une émission radiophonique en direct, consacrée à la présentation du projet, est diffusée sur Radio Monastir le 25 février 2026, de 13h00 à 14h00. Cette émission est précédée par la diffusion d'une minute de "flashback" le 24 février 2026, visant à annoncer l'événement et à susciter l'intérêt du public pour l'émission principale.

Cette émission s'est déroulée en présence de plusieurs acteurs institutionnels et techniques impliqués dans le projet, notamment le Directeur régional de l'ONAS Monastir, un représentant de l'UTICA régional, un représentant de la CRDA Monastir, ainsi que le chef de projet du bureau d'études chargé de l'élaboration du P3P.

Cette intervention médiatique vise principalement à renforcer la communication autour du projet et à assurer une large diffusion de l'information auprès du public et des parties prenantes concernées. Elle a permis également de présenter les objectifs du projet, ses principales composantes, ainsi que les résultats attendus.

Par ailleurs, l'émission a constitué une opportunité pour sensibiliser les différentes parties prenantes – institutions publiques, acteurs économiques, organisations de la société civile et citoyens – à l'importance de leur implication et de leur participation active tout au long du cycle du projet. Elle a favorisé ainsi le dialogue, l'échange d'informations et la mobilisation des acteurs locaux afin de garantir une mise en œuvre efficace et participative du projet.

Le lien de "flashback" le 24 février 2026 est :

<https://www.facebook.com/share/v/1AoKH8njV2/>

Le lien de la mission du 25 février 2026 est :

<https://www.facebook.com/share/v/1LBNk1htSC/>



Figure 6 : Photos de la mission radio (Le 25/02/2026)

## 12. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est prévu pour la gestion de toutes les questions ou plaintes liés au projet du pôle épuratoire Monastir Nord. Le MGP couvre les aspects sociaux et environnementaux et doit couvrir aussi les préoccupations des riverains concernant l'occupation, l'acquisition de terrain ou d'autres biens (dommages causés par les travaux de construction ou de toute autre question liée au projet). Il est mis en place dès le début du projet et doit se continuer jusqu'à l'achèvement des travaux d'exécution du projet. Le MGP doit être maintenu tout au long de la phase d'exploitation du pôle et doit prévoir un dispositif pour la communication sur le MGP aux populations riveraines

Ce MGP ne prive pas la personne d'avoir recours aux tribunaux.

En cas de conflit, la résolution à l'amiable par la médiation est la méthode privilégiée. Le MGP sera décrit soit dans :

- Une brochure d'information qui contiendra le courriel, l'adresse, le numéro de téléphone de l'administration centrale, ainsi que les coordonnées des représentants à divers niveaux (central, régional et local).
- Des panneaux d'affichage qui seront installés dans des lieux accessibles et visibles des riverains et des travailleurs pour informer de manière continue sur le MGP
- Des plateformes populaires (Facebook, etc.) pour partager des informations, répondre aux préoccupations et tenir les riverains informés de l'évolution des travaux et de la gestion des plaintes.

### 12.1. Champ d'application de MGP et ses outils

Le mécanisme de gestion des plaintes peut inclure les éléments suivants :

#### 12.1.1. Canaux de réception des plaintes

Les usagers pourront déposer une plainte par différents moyens :

- **En personne**
  - Dans les bureaux régionaux de l'ONAS, ouverts au public,
  - Dans les municipalités et/ou délégations concernés,
  - Dans les bureaux de chantiers
- **Par téléphone**
  - La ligne verte ONAS : 1820, accessible gratuitement,
  - Les numéros communiqués lors des réunions publiques par les responsables régionaux, si disponible.
- **Par courrier électronique**
  - Courriel officiel ONAS : boc@onas.nat.tn,
  - Courriel du projet (MGP) : Il serait préférable de créer une adresse courriel spécifique au projet et de la diffuser sur l'ensemble des supports du programme
  -
- **Par courrier postal**

Adresse du siège de l'ONAS (Tunis) ou la direction régionale de Monastir.

- **Boîtes à plaintes**

Installées sur chaque chantier majeur, accessibles pendant toute la durée des travaux.

- **Via le site internet de l'ONAS**

- www.onas.nat.tn, rubrique dédiée aux réclamations.
- Via la page Facebook officielle de l'ONAS
- Pour toute question ou signalement, sous réserve de validation par le département de la communication.

Tous ces canaux permettront aux plaignants de rester anonymes s'ils le souhaitent.

### **12.1.2. Outils et supports du MGP**

- **Registre des plaintes**

Un registre papier et électronique sera tenu dans la direction régionale et mis à jour systématiquement pour consigner :

- La date de réception,
- La nature de la plainte,
- Les suites données et la date de réponse,
- Le statut du traitement.

- **Formulaire de plainte**

- Disponible sur chaque chantier et dans les bureaux ONAS,
- Téléchargeable sur le site web,
- Déposé dans les boîtes à plaintes ou transmis par courrier.

- **Procédures formalisées**

Les étapes seront communiquées aux parties prenantes :

- Accusé de réception de la plainte,
- Analyse et attribution au service compétent,
- Réponse au plaignant,
- Clôture et archivage de la réclamation.

- **Supports d'information**

- Affiches explicatives sur les chantiers et dans les communes et ou délégations,
- Brochures en arabe,

### **12.1.3. Recours disponibles**

Si la réponse apportée ne satisfait pas le plaignant, celui-ci pourra :

- Formuler un second recours interne via la Direction Générale de l'ONAS,
- Saisir l'UGP pour une médiation,
- Ou recourir aux voies judiciaires nationales.

### **12.1.4. Spécificités organisationnelles**

- **Au niveau national**, la centralisation des informations et de la communication est assurée par le Département des relations internationales et de la communication, qui supervise :

- Les publications sur le site et la page Facebook,
- La cohérence des réponses et la qualité des informations,

- Le traitement des plaintes reçues en ligne et par email.
- **Au niveau régional**, la direction régionale de l'ONAS de Monastir traite directement les plaintes reçues localement (en personne, téléphone, courrier), avec obligation d'enregistrer et de reporter régulièrement les informations à la direction centrale.

Si nécessaire, la communication vers le public se fera avec l'appui des communes et des délégations, qui utiliseront leurs canaux habituels (réseaux sociaux communaux, affichage).

## 12.2. Principes de gestion des plaintes

Le mécanisme de réclamation sera basé sur les principes suivants :

- **Transparence et impartialité** : le processus est transparent, dans le respect de la culture locale et dans la langue appropriée. La procédure sera élaborée en collaboration avec les communautés. Il garantit que le mécanisme n'interférera pas avec les recours judiciaires ou administratifs ;
- **Accessible et culturellement approprié** : tous les membres de la communauté et tous les groupes doivent avoir accès au mécanisme de réclamation ;
- **Communication régulière et ouverte** : différentes options d'approche pour déposer un grief seront proposées ;
- **Dossiers écrits** : tous les griefs seront enregistrés dans un registre des plaintes spécifique au projet et basé sur le renseignement de formulaire de plainte et/ ou grief et ils seront suivis jusqu'à la résolution ;
- **Dialogue et visites sur place** : les plaintes et/ ou griefs pourront être discutés avec le plaignant et des visites sur place pourront être réalisées pour avoir une idée exacte de la nature de la préoccupation ;
- **Solution appropriée** : le projet visera à résoudre le problème dans des délais raisonnables, en ligne avec la pratique locale.

### 12.2.1. Types de plaintes et conflits à traiter

Les plaintes peuvent avoir des natures qui sont liées directement ou indirectement au projet. Les plaintes peuvent toucher soit les activités du projet proprement dite, soit les différents acteurs du projet, incluant les contractuels ou prestataires engagé dans le cadre du projet et exécutant des activités.

Les plaintes peuvent prendre la forme de plaintes ou de doléances. Toutes plaintes même anonymes seront prises en compte par le mécanisme de gestion des plaintes.

Plusieurs types de conflits peuvent surgir, à titre d'exemple :

- Erreurs dans l'identification des personnes affectées par le projet (PAP) et l'évaluation des biens ;
- Conflit sur la propriété d'un bien ;
- Conflit sur la propriété d'une activité économique.

Pour résoudre ces conflits potentiels, il est nécessaire de prévoir un dispositif qui permet de résoudre d'éventuelles contradictions qui peuvent découler dans la mise en œuvre de ces

opérations. Il est proposé dans ce qui suit des mécanismes simples et adaptés de redressement des torts.

### **12.2.2. Structure de mécanisme de gestion des plaintes**

Pour résoudre les conflits et les désaccords existants, il est nécessaire de mettre en place une structure de participation spécialement conçue à cet effet. Ce mécanisme de résolution de conflits comprend plusieurs composantes clés, qui assurent une réponse efficace aux préoccupations, renforçant ainsi le lien entre le projet et les parties prenantes.

Au-delà du personnel en charge du suivi du dispositif MGP, des comités de délibération pour le traitement des plaintes des bénéficiaires du projet sont mis en place à deux (2) niveaux. Il s'agit du :

- Union de Gestion du projet (UGP);
- Comité de la Direction régionales de l'ONAS.

Le point focal E&S de département centre sera chargé de la gestion des plaintes (réception et structuration des plaintes liées au projet). Il veille notamment à la centralisation de l'ensemble des plaintes et assure les tâches suivantes :

- ✓ Veiller à ce que les fiches des plaintes soient accessibles aux personnes affectées, groupes vulnérables et au public (fiche en annexe),
- ✓ Faciliter le dépôt de plaintes,
- ✓ Prendre en considération également les plaintes non exprimées par le biais du formulaire de plaintes (lettre, téléphone, messages électronique, boîte de réclamation, etc.),
- ✓ Archivage (base de données des plaintes) en indiquant entre autres la date de réception, la voie d'entrée, le nom du plaignant, sa localisation, la cause de sa plainte, le traitement des plaintes, le retour de l'information etc.
- ✓ Si la plainte dépasse le cadre de responsabilité de l'ONAS, en informant le réclamant, lui indiquer l'autorité responsable concernée par sa plainte et si possible transmettre la réclamation à celle-ci.
- ✓ Analyser, catégoriser et préparer une réponse appropriée qui sera envoyée dans des délais raisonnables (dans le cas où la plainte nécessite seulement de fournir au plaignant des informations supplémentaires ou des clarifications).
- ✓ Consigner tous les documents (plaintes, réponses, etc.) dans un registre spécifique au projet.
- ✓ Faire un suivi des plaintes trimestriel permettant de présenter l'évolution de certains indicateurs (nombre et types de plaintes, temps de réponse de l'ONAS, etc.).

### **12.3. Procédure de règlement des plaintes**

La gestion des plaintes se déroulera en plusieurs étapes principales :

#### **12.3.1. Dépôt de question, commentaires ou plaintes**

Afin d'assurer un accès facile à la population à ce mécanisme, le public peut soumettre ses questions, commentaires ou plaintes auprès de représentants au plus près de chez eux tels que :

- Le chef du secteur (Omda), délégations et communes, gouvernorat ;
- A la direction régionale de l'ONAS ;

- Ou directement au siège de l'ONAS ;
- Aux bureaux de l'entreprise chargée des travaux (base - vie).

Pour rendre le MGP plus accessible, en particulier pour les populations vulnérables et ceux ayant des contraintes de mobilité ou les personnes analphabètes, plusieurs dispositifs supplémentaires sont envisagés.

- Des requêtes orales seront alors consignées par le représentant qui la reçoit.
- Site web interactif qui permettra également à la population de soumettre leurs plaintes en ligne, consulter les réponses et suivre l'avancement de leur dossier. Il sera régulièrement mis à jour avec les informations du projet et des rapports de gestion des plaintes.
- Des boîtes à plaintes seront installées dans des lieux publics accessibles tels que les mairies, les bureaux de l'ONAS, les marchés locaux, et autres lieux fréquentés par la population. Ces boîtes seront régulièrement vidées par des responsables et les plaintes ainsi recueillies seront traitées conformément au processus de gestion.

### **12.3.2. Enregistrement des plaintes**

Au niveau de chaque Imada (secteur), commune et délégation, direction régionale de l'ONAS, siège du gouvernorat, il sera déposé un registre de plaintes. Le mécanisme de gestion des plaintes permettra également de présenter des requêtes orales pour les personnes analphabètes. La nature de la requête sera alors consignée par le représentant qui la reçoit.

Le public peut aussi soumettre toute question, commentaire ou plainte directement à l'administration centrale, par courriel, lettre, fax ou par téléphone

### **12.3.3. Traitement des plaintes**

Lors du dépôt d'une plainte (question ou commentaire), un reçu sera délivré. Lorsqu'ils le peuvent, ces représentants répondent directement aux questions, commentaires ou plaintes simples qui peuvent être gérés à leur niveau. Les questions, commentaires ou plaintes qui ne peuvent pas être gérés à ce niveau sont soumis à l'ONAS, auprès du point focal pour les questions sociales.

Le représentant de l'administration qui reçoit la plainte communique à la personne soumettant une plainte par quel moyen celle-ci sera traitée et dans combien de jours elle pourra attendre une réponse. Les plaintes parvenant à l'ONAS sont soit traitées directement et une réponse sera transmise à la personne ayant déposé la question ou la plainte, soit transmises au service compétent : Dans ce cas ; l'ONAS informe la personne de la transmission de la plainte et se charge de faire le suivi pour s'assurer que la personne reçoive une réponse. I

- Lorsque la plainte est simple et peut être gérée au niveau local (exemples : nuisances immédiates, questions sur la durée des travaux, etc.), le représentant local (Délégation, ou Commune) prend en charge le dossier et tente de résoudre la plainte rapidement, elles seront traitées immédiatement ou dans un délai court de 1 à 2 jours si elles concernent des actions immédiates
- Si le problème peut être résolu sur place, une réponse directe est donnée au plaignant dans un délai de 5 à 7 jours.
- Si la plainte est complexe ou spécifique (problèmes techniques, foncier, réclamations détaillées, questions sur les impacts à long terme, etc.), un délai de traitement estimé

à 30 jours ouvrables, permettant une analyse approfondie et une réponse détaillée de la part des services concernés.

Un traitement spécifique pour les plaintes liées au VBG/HS/AES/VCE sera effectué par les autorités compétentes en concertation avec l'ONAS.

Le projet fournira des informations aux employés/travailleurs des prestataires sélectionnées et aux populations de la zone d'intervention du projet sur la façon de signaler les cas de violation du code de conduite en matière de VBG et VCE par le biais du mécanisme de gestion des plaintes du projet. L'unité de suivi du MGP assurera le suivi des cas de violation du code de conduite en matière de VBG, EAS, HS et VCE signalés.

Toutes les plaintes y compris celles portant sur les VBG et VCE seront enregistrées. Ensuite, les plaintes relatives aux VBG, EAS, VCS et VCE seront séparées pour suivre le processus de traitement qui est confidentiel avec des acteurs spécialisés

#### ***12.3.4. Divulgence continue de l'information concernant le MGP***

Des panneaux d'information seront installés dans la zone d'intervention du projet, précisant les emplacements pour soumettre des plaintes et fournissant les coordonnées de l'unité chargée de la gestion des plaintes au niveau de l'ONAS. Ces panneaux seront présentés en arabe et en français pour une accessibilité optimale.

Il est impératif que tous les prestataires de services et les consultants liés par contrat au Maître d'Œuvre soient intégrés dans le mécanisme de gestion des plaintes. Des mesures de sensibilisation seront mises en place, ainsi que des campagnes de communication orales diffusées à travers les médias, les réseaux sociaux et les canaux de communication traditionnels.

Pour maximiser l'impact de la stratégie de communication, nous envisageons une approche diversifiée qui s'adapte aux caractéristiques démographiques de la population locale. En intégrant des éléments visuels tels que l'infographie et d'autres supports visuels attrayants, nous visons à rendre les messages accessibles à tous, indépendamment de l'âge, du sexe ou du niveau d'éducation. De plus, nous prévoyons de renforcer la communication avec les médias locaux, en particulier les stations de radio pour toucher un public plus large ainsi que l'implication des ONGs et de la société civile.

L'objectif est d'assurer une large diffusion de ces informations pour que tous les acteurs impliqués soient bien informés.

#### ***12.3.5. Suivi et évaluation***

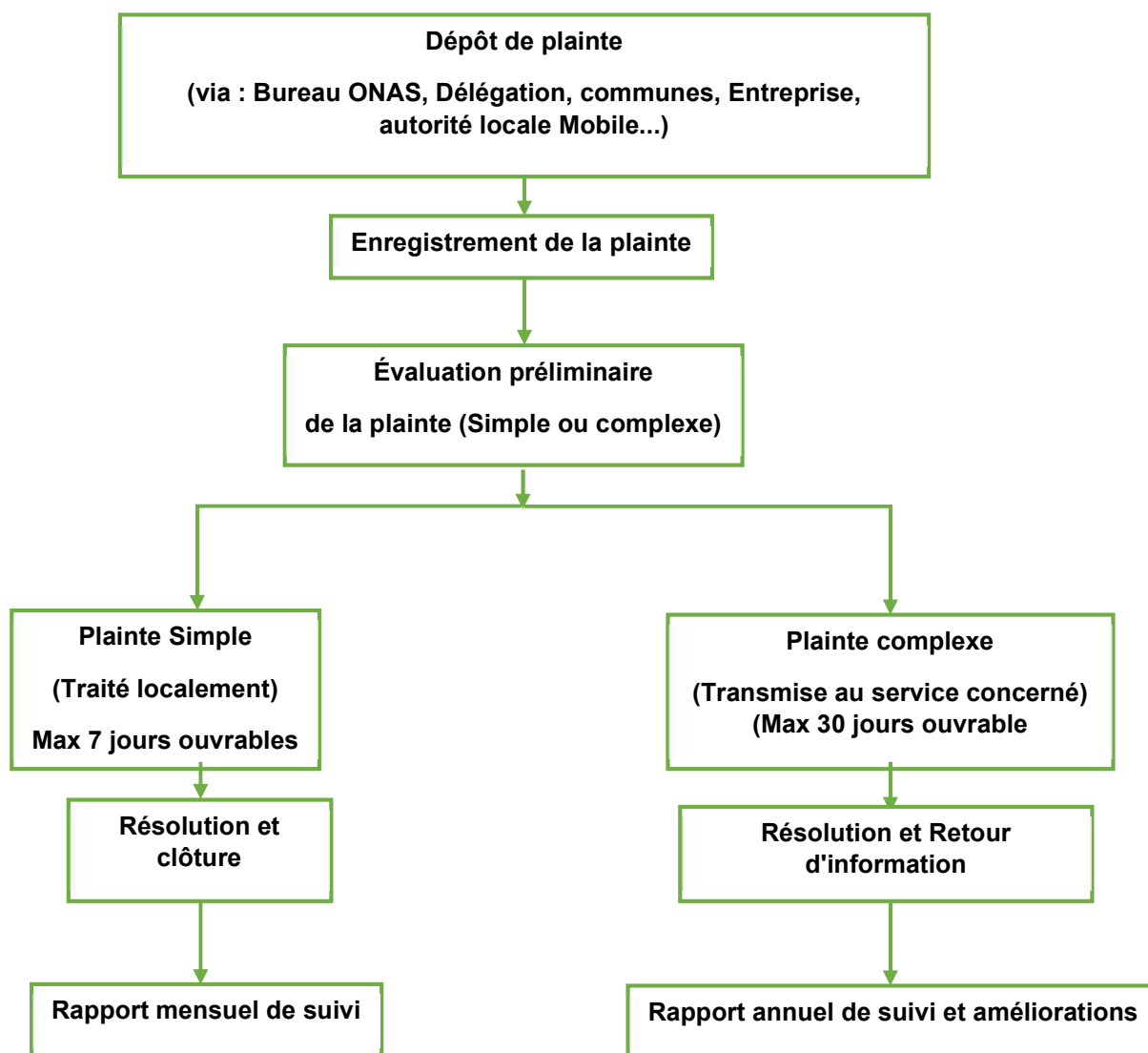
Le point focal chargé des questions sociales est appelé à recueillir, centraliser, analyser et à proposer des améliorations au MGP, si nécessaire. Le suivi des plaintes fait partie intégrante des rapports de suivi partagés avec la BAD. Le MGP est ouvert à toute personne à tout moment.

Les plaintes seront également surveillées en établissant des catégories simples, telles que compensation, emploi, nuisances, et d'autres avec des statistiques mensuelles sur le nombre de plaintes ouvertes et clôturées, le délai moyen de résolution, les plaintes soumises pour médiation, celles fermées suite à une médiation, ainsi que celles donnant lieu à une procédure judiciaire.

Après sa mise en place, le MGP doit être évalué annuellement pour ressortir les faiblesses et proposer les solutions pour son amélioration.

**Tableau 6 : Etapes d'intervention, modalités d'information et délais de traitement**

Étape	Public cible	Modalités d'information et communication	Responsables	Délais de traitement
<b>1. Dépôt des plaintes</b>	Population générale, groupes vulnérables, travailleurs	- Centre d'accueil téléphonique ONAS (ligne verte 1820) Dépôt physique (commune, délégation, ONAS) - Site web - Boîtes à plaintes - Dépôt oral assisté	Direction Régionale ONAS et UGP	48 heures maximum après réception
<b>2. Enregistrement</b>	Tous les plaignants	- Registres physiques - Saisie des plaintes orales Transmission automatique au point focal E&S -ONAS Régional - Attribution au service compétent pour traitement et diagnostic	Point focal E&S régional et Direction Régionale ONAS	Enregistrement et transmission sous 72 heures
<b>3. Traitement</b>	Plaignants selon type de plainte	- Communication directe avec le plaignant - Information sur délais et procédure - Suivi des dossiers	Point focal E&S régional et UGP	- 1 à 2 jours (urgent) - 5 à 7 jours (simple) - Jusqu'à 30 jours ouvrables (complexe)
<b>4. Information &amp; communication continue</b>	Population locale, parties prenantes, travailleurs	- Panneaux d'information - Médias (radio, réseaux sociaux) - ONG et société civile - Supports visuels	Direction Régionale ONAS et UGP	Max 30 jours ouvrables
<b>5. Clôture de la plainte</b>	Population locale, parties prenantes, travailleurs	- Validation de la clôture par le service technique concerné - Archivage de la fiche d'intervention et mise à jour du registre électronique - Confirmation au plaignant de la clôture	Point focal E&S régional et Direction Régionale ONAS	Clôture formalisée au plus tard 7 jours après la résolution



Les rapports de traitements et suivi sont consignés et conservés au niveau du registre réservé aux plaintes à l'ONAS

**Figure 7 : Logigramme du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Projet**

### **12.3.6. Suivi de mise en œuvre du MGP et indicateurs de suivi**

Le suivi de la mise en œuvre du MGP sera effectué par des indicateurs de suivi et de performance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui sont essentiels pour évaluer l'efficacité et les résultats. Les principaux indicateurs sont :

- Le nombre des plaintes reçues et traitées ;
- Le nombre de plaignants satisfaits de la réponse réservée ;
- Le nombre des réunions de sensibilisation au MGP réalisées
- Le nombre des plaintes jugées non recevables
- Le nombre des plaintes ayant fait recours au médiateur et au tribunal
- La durée du traitement des plaintes

### **12.3.7. Expérience de l'ONAS dans la mise en œuvre du MGP**

L'ONAS dispose d'une expérience avérée dans la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Une auto-évaluation de ce mécanisme a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration, notamment en matière de confidentialité des plaintes, de respect des délais de traitement et de mise en place d'un système structuré de suivi et d'évaluation.

Depuis 2024, des progrès significatifs ont été enregistrés en termes de réactivité dans la gestion des plaintes. Ces avancées ont permis de débloquer plusieurs situations problématiques grâce à une meilleure coordination entre les points focaux régionaux, l'UGES, l'assistance technique, les autorités locales et la société civile. Cette dynamique s'est traduite par l'organisation de consultations ciblées favorisant des solutions concertées et à l'amiable.

Plusieurs mesures sont mises en œuvre par l'ONAS afin d'aligner le MGP sur les exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI 2023) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et sur les bonnes pratiques internationales. Il s'agit notamment de :

- L'utilisation de nouveaux canaux de communication adaptés, en particulier pour les populations vulnérables et les personnes à mobilité réduite (réseaux sociaux, SMS, WhatsApp) ;
- La documentation systématique des plaintes verbales ;
- La mise en place de mécanismes spécifiques pour les travailleurs ainsi que pour les incidents liés aux EAHS/VBG ;
- Le suivi de la performance du MGP à travers des indicateurs appropriés ;
- L'organisation d'une journée d'information sur le MGP pour chaque projet.

Par ailleurs, une action de renforcement des capacités est en cours en partenariat avec la KfW, portant sur la digitalisation du système de gestion des plaintes.

## **13. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU P3P**

### **13.1. Approche méthodologique**

De manière générale, le cadre de suivi et d'évaluation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) est étroitement lié au mécanisme de gestion des plaintes et griefs (MGP). Les indicateurs de suivi du P3P doivent permettre d'évaluer la performance du plan ainsi que l'efficacité des activités de mobilisation et d'implication des parties prenantes, y compris le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes associé.

À cet effet, le P3P doit être dynamique et proactif tout au long du cycle de vie du projet. Il devra être périodiquement révisé, adapté et ajusté en fonction de l'évolution du projet et des retours des parties prenantes. Une approche de suivi et d'évaluation basée sur les principes de la gestion adaptative est ainsi préconisée.

Cette approche repose notamment sur les questions clés suivantes :

- Quel est l'objectif de la participation des parties prenantes et quels sont les résultats intermédiaires et finaux attendus ?
- Quelles activités seront mises en œuvre pour atteindre ces résultats ?
- Quels sont les délais requis pour la réalisation de ces activités ?
- Quelles sont les ressources nécessaires et quelles responsabilités doivent être attribuées ?

- Dans quelle mesure les résultats obtenus contribuent-ils à l'atteinte des objectifs fixés ?
- Comment seront mesurés le déroulement des activités et l'atteinte des objectifs, sur la base d'indicateurs pertinents, mesurables et vérifiables ?

Le suivi et l'analyse des indicateurs définis en fonction du contexte spécifique du projet feront l'objet :

- D'une évaluation continue des données et des résultats du suivi ;
- D'ajustements et de mises à jour des activités et des pratiques de participation des parties prenantes à la lumière des résultats obtenus et des leçons apprises.

Les principales étapes de la gestion adaptative sont les suivantes :

- Analyser le contexte du projet et les enjeux associés selon une approche participative et inclusive ;
- Identifier et sélectionner les activités de participation les plus adaptées au contexte spécifique du projet ;
- Préparer et mettre en œuvre les activités et les mécanismes nécessaires à la participation des parties prenantes, y compris le MGP ;
- Assurer le suivi des résultats attendus à partir d'indicateurs définis ;
- Évaluer l'efficacité des activités de participation des parties prenantes et ajuster les actions si nécessaire.

### **13.2. Ressources et responsabilité pour la mise en œuvre du P3P**

La mise en œuvre efficace du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) repose sur une organisation claire des responsabilités ainsi que sur la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières adéquates.

#### **13.2.1. Responsabilités institutionnelles**

L'Office National de l'Assainissement (ONAS), en tant que maître d'ouvrage du projet, est responsable de la coordination globale et de la mise en œuvre du P3P. À ce titre, il assure :

- La planification et la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes ;
- La supervision du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;
- La coordination avec les autorités locales, les institutions concernées et les autres parties prenantes ;
- Le suivi et le reporting des activités du P3P conformément aux exigences du bailleur de fonds.

#### **13.2.2. Ressources humaines**

En matière de gestion environnementale et sociale, l'ONAS en tant qu'une institution en charge du pilotage et de l'exécution du programme dispose d'une unité de gestion environnementale et sociale créée par décision du PDG. Le responsable (chef de l'unité) est aussi un membre de l'UGP du présent programme.

Le Responsable Environnemental et Social (E&S) joue un rôle central dans la mise en œuvre opérationnelle du P3P. Il est appuyé, le cas échéant, par :

- Un point focal du département centre chargé de la gestion des plaintes ;
- Un spécialiste en communication ou engagement des parties prenantes dans le département des relations internationales et de la communication ;
- Un bureau d'assistance technique qui sera invité à mobiliser les spécialités pointues nécessaires pour la mise en œuvre du P3P. (Expert Sauvegardes Environnemental & Social, un sociologue et un responsable de communication)

Les entreprises chargées des travaux sont également impliquées dans la mise en œuvre du P3P, notamment pour :

- La sensibilisation des communautés locales aux impacts temporaires des travaux ;
- La gestion des plaintes liées aux activités de chantier ;
- La participation aux réunions d'information et de concertation.

### **13.2.3. Ressources matérielles et logistiques**

Les ressources matérielles nécessaires à la mise en œuvre du P3P comprennent notamment :

- Des supports de communication (affiches, brochures, supports audiovisuels) ;
- Des équipements informatiques et outils de gestion de données (base de données MGP, logiciels de suivi) ;
- Des moyens logistiques pour l'organisation des réunions (salles, équipements de projection, sonorisation) ;
- Des canaux de communication (site web, réseaux sociaux, numéro de téléphone dédié, adresse électronique).

### **13.3. Outils et méthodes de mobilisation des parties prenantes**

L'engagement des parties prenantes repose sur l'utilisation d'un ensemble d'outils et de méthodes adaptés aux caractéristiques des acteurs concernés, à leur niveau d'information et au contexte local.

#### **13.3.1. Principes d'intervention**

Les activités de mobilisation des parties prenantes sont guidées par les principes suivants :

- Transparence et accessibilité de l'information ;
- Inclusion et participation active de toutes les catégories de parties prenantes, y compris les groupes vulnérables ;
- Adaptation des méthodes de communication aux contextes socioculturels locaux ;
- Dialogue continu et prise en compte des retours des parties prenantes.

#### **13.3.2. Outils de communication et d'information**

Les outils utilisés et à utiliser pour la diffusion de l'information comprennent notamment :

- Les réunions d'information et de concertation ;
- Les supports écrits (brochures, affiches, dépliants) ;
- Les médias locaux (radio, presse écrite, télévision) ;
- Les plateformes numériques (site web du projet, réseaux sociaux) ;
- Les communiqués officiels et les rapports publics.

### 13.3.3. Méthodes de consultation et de participation

Les principales méthodes de mobilisation incluent :

- Les réunions publiques et ateliers participatifs ;
- Les groupes de discussion (focus groups) avec des catégories spécifiques de parties prenantes ;
- Les entretiens individuels avec les acteurs clés ;
- Les enquêtes et questionnaires de perception ;
- Les consultations ciblées avec les groupes vulnérables.

**Tableau 7 : Méthodes de communication et de consultation selon le type de parties prenantes**

Type de parties	Objectif de communication et de consultation	Outils / méthodes	Fréquence	Responsable
Autorités nationales et régionales	Information stratégique, coordination institutionnelle et validation	Réunions techniques, entretiens, correspondances officielles, rapports E&S	Trimestriel / selon besoin	ONAS
Collectivités locales (municipalités, gouvernorat)	Coordination locale, suivi du projet et implication dans la prise de décision	Réunions de concertation, ateliers participatifs, communiqués officiels	Trimestriel	ONAS
Communautés locales / riverains	Information, sensibilisation, consultation et gestion des impacts	Réunions publiques, campagnes de sensibilisation, enquêtes, affiches, radio locale	Régulier (selon phase du projet)	ONAS / Entreprise
Groupes vulnérables	Inclusion, participation adaptée et identification des besoins spécifiques	Focus groups, réunions ciblées, supports simplifiés, entretiens	Selon besoin	ONAS
Organisations de la société civile (ONG)	Consultation, concertation et participation au suivi du projet	Ateliers participatifs, réunions thématiques, échanges structurés	Semestriel	ONAS
Acteurs économiques / industriels	Coordination technique, gestion des impacts économiques et implication sectorielle	Réunions sectorielles, entretiens, consultations ciblées	Selon besoin	ONAS
Médias (presse, radio, TV)	Diffusion de l'information et sensibilisation du grand public	Communiqués de presse, conférences, interviews, émissions radio/TV	Selon étapes clés	ONAS
Grand public	Information générale, transparence et perception du projet	Site web, réseaux sociaux, médias, réunions publiques, enquêtes	Continu / périodique	ONAS
Parties prenantes institutionnelles (bailleurs, administrations)	Reporting, conformité et suivi des engagements	Rapports périodiques, réunions de suivi, échanges formels	Mensuel / Trimestriel / semestriel	ONAS

Plaignants (MGP)	Gestion des plaintes, dialogue et résolution des conflits	Registre MGP, téléphone, email, entretiens, réunions de médiation	Continu	ONAS
------------------	---	---	---------	------

#### 13.3.4. Approches spécifiques pour les groupes vulnérables

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), une attention particulière sera accordée à l'identification, à l'inclusion et à la participation effective des groupes vulnérables susceptibles d'être affectés par le projet ou d'avoir un accès limité aux processus d'information et de consultation.

Les groupes vulnérables peuvent inclure, sans s'y limiter : les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les populations à faibles revenus, les jeunes sans emploi, ainsi que toute autre catégorie présentant des difficultés d'accès à l'information ou à la participation.

Les approches mises en place visent à garantir un accès équitable à l'information pour l'ensemble des parties prenantes, en veillant à ce que les groupes vulnérables puissent comprendre les enjeux du projet et y participer pleinement. Elles ont également pour objectif de favoriser leur participation active aux différentes étapes du projet, tout en assurant la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans la conception et la mise en œuvre des activités. Enfin, ces approches contribuent à réduire les risques d'exclusion sociale et à promouvoir une participation inclusive, équitable et adaptée au contexte local.

##### a) Méthodes de communication adaptées

Afin de faciliter la compréhension et l'accès à l'information, des méthodes de communication adaptées seront mises en œuvre :

- Utilisation d'un langage simple et accessible, évitant les termes techniques ;
- Recours à des supports visuels (schémas, pictogrammes, illustrations) ;
- Traduction des informations dans les langues locales si nécessaire ;
- Diffusion de messages via des canaux accessibles (radio locale, réunions de proximité).

Ces outils permettront de mieux atteindre les personnes ayant un faible niveau d'instruction ou un accès limité aux supports numériques.

##### b) Organisation de consultations ciblées

Des consultations spécifiques seront organisées pour les groupes vulnérables afin de garantir leur participation effective :

- Organisation de réunions en petits groupes, facilitant l'expression et l'échange ;
- Choix d'horaires et de lieux adaptés (proximité, accessibilité physique) ;
- Création d'un environnement participatif favorisant la confiance et la prise de parole ;
- Prise en compte des contraintes sociales et culturelles (ex : réunions séparées pour les femmes si nécessaire).

### c) Implication d'intermédiaires locaux

L'implication d'acteurs locaux facilitera l'accès et la participation des groupes vulnérables, notamment à travers la mobilisation des associations locales et des organisations de la société civile, des leaders communautaires et représentants locaux. Ces intermédiaires jouent un rôle clé dans la diffusion de l'information auprès des populations concernées, la mobilisation des participants aux activités de consultation, la collecte des préoccupations et attentes des groupes vulnérables, ainsi que la facilitation du dialogue entre ces groupes et les responsables du projet.

### d) Facilitation de l'accès au mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Des mesures spécifiques seront mises en place pour garantir l'accès des groupes vulnérables au MGP :

- Possibilité de déposer des plaintes oralement ;
- Assistance pour la rédaction des plaintes ;
- Simplification des procédures ;
- Mise en place de points de contact locaux accessibles ;
- Accompagnement par des intermédiaires.

## 13.4. Suivi et évaluation du plan de participation des parties prenantes

Les indicateurs de suivi du P3P à identifier et/ou développer doivent être :

- Spécifiques, ils doivent être clairs pour l'unité de gestion du projet avec une connaissance de base de chaque indicateur pour chaque composante du Projet ;
- Mesurables, ils doivent être explicites, fiables et basés sur les faits et des données disponibles ;
- Atteignables doit être pratique et réalisable en fonction des contraintes opérationnelles, selon la disponibilité des ressources (techniques et logistiques), du savoir du moment et de l'échéance requises ;
- Réalistes, le personnel de l'unité de gestion du projet chargé de collecter l'information doit pouvoir le faire et répondre aux besoins en information (moyennant des formations dédiées) ;
- Temporel, délimité dans le temps, on sait quand l'objectif est atteint ou doit être atteint.

Les principaux indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Le nombre de réunions de concertation organisées par mois ;
- Le nombre d'incidents communautaires survenus (blocages de chantier, manifestations, etc.), leur durée, le nombre de personnes impliquées, ainsi qu'une analyse des causes et des mesures prises pour y remédier ;
- Le nombre de plaintes enregistrées, notamment :
  - Le nombre des plaintes reçues et traitées ;
  - Le nombre de plaignants satisfaits de la réponse réservée ;
  - Le nombre des réunions de sensibilisation au MGP réalisées
  - Le nombre des plaintes jugées non recevables
  - Le nombre des plaintes ayant fait recours au médiateur et au tribunal
  - La durée du traitement des plaintes

Ces indicateurs permettront d'évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes et d'identifier, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

**Tableau 8 : Indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du P3P**

Objectifs	Indicateurs/Unité de mesure	Fréquence de collecte	Méthode de collecte
Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet	Taux de participation des PP aux activités PPP par rapport à total des PP identifiées pour l'activité donnée	Trimestriel	Registre des participants/Observation Directe
Veiller à ce que les PP affectées et les autres PP aient accès aux canaux établis de communication, d'accès à l'information et du retour d'information sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur niveau de vie.	Canaux d'information disponibles : - Site web, médias, - Nombre de séances de Consultation publiques et des réunions, - Nombre de doléances et griefs, - Nombre de courriers échangés, etc.	Trimestriel	Statistiques internes
Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions de la composante donnée	Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe)  - Nombre d'entretiens spécifiques avec les maisonnées des personnes vulnérables (handicapées par exemple) - Taux de présence différenciée selon le sexe et l'âge,	Trimestriel	Registre des participants/Observation Directe

### 13.5. Reporting

Le reporting constitue un élément clé pour assurer le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Il permet de garantir la transparence, la traçabilité des actions et la conformité aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le reporting vise à :

- Suivre la mise en œuvre des activités de participation des parties prenantes ;
- Évaluer l'efficacité des actions de communication et de consultation ;
- Assurer le suivi du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;
- Identifier les difficultés rencontrées et proposer des mesures correctives ;
- Informer régulièrement la BAD et les parties prenantes institutionnelles.

Dans ce cadre, des rapports mensuels/trimestriels de suivi du P3P, incluant la gestion des griefs, seront élaborés par l'assistance technique sur la base des indicateurs de suivi définis. Ces rapports feront l'objet de réunions périodiques d'examen et de validation avec l'unité de suivi du projet afin d'évaluer les performances du dispositif de participation des parties prenantes et d'identifier les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, des points réguliers de communication et de concertation seront organisés afin de s'assurer que les parties prenantes, qu'elles soient affectées ou intéressées, sont correctement informées et disposent de l'opportunité d'exprimer leur niveau de satisfaction vis-à-vis du processus de consultation. Ces échanges permettront également de recueillir leurs recommandations en vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du P3P.

Tout changement majeur relatif aux activités du projet ou à son calendrier sera dûment pris en compte et intégré dans le P3P, afin de garantir son actualisation continue et sa pertinence.

En complément, des rapports internes relatifs au mécanisme de gestion des plaintes (griefs, demandes d'information, incidents) seront élaborés et consolidés par le personnel en charge de l'assistance technique, puis transmis à l'unité de suivi du P3P. Ces rapports permettront d'analyser :

- Le nombre et la nature des activités de communication et de concertation ;
- Le volume et la typologie des plaintes et demandes d'information ;
- Les délais et l'efficacité du traitement des requêtes ;
- La mise en œuvre des mesures correctives et préventives.

Enfin, un rapport annuel de mise en œuvre du P3P sera élaboré et diffusé auprès des parties prenantes. Ce rapport présentera une synthèse des activités d'engagement et de consultation menées au cours de l'année, y compris celles réalisées avec la participation des ONG et de la société civile. Il analysera également les interactions entre les différentes composantes du projet et les parties prenantes, tout en renseignant les principaux indicateurs de performance suivis par l'unité de gestion du projet.

### **13.6. Dispositif de mise en œuvre**

L'ONAS attribuera la responsabilité de coordination de l'engagement des parties prenantes à l'unité de gestion du projet. Celle-ci sera également chargée de la mise en œuvre opérationnelle des activités de communication et de concertation, notamment les relations avec les organisations communautaires locales, les autorités administratives et locales, la presse ainsi que les autres médias.

Une proposition de plan d'action pour la préparation et la mise en œuvre du P3P est présentée dans le tableau ci-après.

Concernant le renforcement des capacités, il est prévu d'organiser des ateliers de formation regroupant les différentes structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du P3P, du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ainsi que des plans de communication au niveau des différentes composantes du projet.

**Tableau 9 : Plan d'action du P3P**

Phase du projet	Activités d'engagement	Parties prenantes ciblées	Méthodes / outils	Responsable	Calendrier	Indicateurs de suivi	Budget estimatif (DT)
<b>Phase de préparation du projet</b>	Diffusion des informations générales sur le projet (objectifs, portée, localisation)	Autorités locales, administrations sectorielles, collectivités territoriales	Réunions d'information, diffusion de documents, site web, réseaux sociaux	ONAS	Au lancement du projet	Nombre de réunions réalisées, supports diffusés	3 000
	Organisation de consultations publiques sur les études environnementales et sociales	Communautés locales, organisations de la société civile, autorités locales	Focus groupe réunions ciblées, supports simplifiés, entretiens	ONAS / Bureau d'études	Pendant la préparation des études	Nombre de consultations, taux de participation	6 000
	Diffusion des résultats des études environnementales et sociales	Parties prenantes institutionnelles et communautés locales	Publication des rapports, Ateliers de restitution	ONAS / Bureau d'études	Après finalisation des études	Nombre de rapports diffusés, nombre de participants	2 000
	Mise en place du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	Toutes les parties prenantes	Numéro vert, adresse email, registre des plaintes, plateforme en ligne	ONAS	Tout au long du projet	MGP fonctionnel, nombre de canaux opérationnels	10 000
<b>Phase de mise en œuvre / construction</b>	Réunions d'information sur l'avancement des travaux	Communautés riveraines, autorités locales	Réunions communautaires, communiqués	ONAS / Entreprise des travaux	Tous les 3 à 6 mois	Nombre de réunions, taux de participation	7 000
	Sensibilisation des communautés aux impacts temporaires des travaux	Riverains, usagers locaux	Campagnes d'information, affiches, médias locaux	Entreprise / ONAS	Avant et pendant les travaux	Nombre d'actions de sensibilisation	5 000

	Gestion et traitement des plaintes liées aux travaux	Communautés locales	Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	ONAS	Continu	Nombre de plaintes traitées, délai de traitement	4 000
	Réunions de coordination avec les autorités locales	Autorités locales, services techniques	Réunions techniques	ONAS	Trimestriel	Nombre de réunions de coordination	3 000
<b>Phase d'exploitation du projet</b>	Communication sur les résultats et bénéfices du projet	Communautés locales, autorités locales	Réunions d'information, médias locaux	ONAS	Après mise en service	Nombre de communications réalisées	4 000
	Suivi des préoccupations des communautés	Communautés locales	Réunions de concertation, MGP	ONAS	Annuel	Nombre de réunions, nombre de plaintes	3 000
	Publication des rapports de suivi environnemental et social	Parties prenantes institutionnelles	Rapports publics, site web	ONAS	Annuel	Nombre de rapports publiés	6 000
<b>Suivi et évaluation du P3P</b>	Évaluation de l'efficacité des activités de participation	Toutes les parties prenantes	Audit Annuel, analyse des indicateurs, enquêtes de satisfaction	ONAS	Annuel	Taux de satisfaction, performance des indicateurs	2 000
	Suivi des indicateurs du P3P et reporting	Parties prenantes du projet	Tableaux de bord, rapports trimestriels	ONAS/BAD	Trimestriel	Rapports produits, indicateurs suivis	2 000
	Renforcement des capacités	Ressources de la mise en œuvre du P3P et le MGP	Atelier de formation	ONAS	Selon besoin (au moins annuel)	Nombre de formation	4 000
	Mise à jour du P3P	Parties prenantes du projet	Rapport annuel d'Audit E&S	ONAS/BAD	Selon les besoins	Nombre de recommandations	4 000

### 13.7. Coût de mise en œuvre du P3P

Le budget pour la mise en œuvre du P3P du projet du pôle épuratoire de Monastir Nord est estimé à 52 milles dinars. Le tableau suivant présente la répartition du dit budget par phase du projet.

**Tableau 10 : Coût de mise en œuvre du P3P**

Phase	Budget total (DT)
Phase de préparation du projet	15 000
Phase de mise en œuvre / construction	12 000
Phase d'exploitation du projet	13 000
Suivi et évaluation du P3P	12 000
<b>Total</b>	<b>52 000</b>

## 14. CONCLUSION

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) constitue un instrument de sauvegarde environnementale et sociale essentiel, visant à opérationnaliser les exigences du Système de Sauvegardes Intégré de la Banque Africaine de Développement, notamment les Sauvegardes Opérationnelles SO1 (Évaluation environnementale et sociale), SO7 (Protection des groupes vulnérables) et SO10 (Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information).

À ce titre, le P3P établit un cadre méthodologique structuré permettant d'assurer une identification exhaustive des parties prenantes, une analyse différenciée de leurs intérêts et de leurs niveaux d'influence, ainsi qu'un engagement inclusif, continu et adapté à chaque phase du cycle de vie du projet. Il contribue directement à la mise en œuvre de la SO1 en facilitant l'intégration des considérations environnementales et sociales dans le processus décisionnel, à travers la prise en compte des préoccupations des parties prenantes.

Par ailleurs, le P3P intègre les exigences de la SO7 en accordant une attention particulière à l'identification et à l'inclusion des groupes vulnérables, en veillant à leur participation effective au processus de consultation et en adaptant les outils de communication à leurs besoins spécifiques, afin de garantir une équité d'accès à l'information et aux mécanismes de participation.

Conformément à la SO10, les dispositifs de communication et de consultation définis dans le cadre du P3P assurent la diffusion opportune d'informations pertinentes, accessibles et compréhensibles, permettant aux parties prenantes de participer de manière libre, préalable et éclairée. Ces dispositifs contribuent à renforcer la transparence, la redevabilité et la qualité du dialogue entre le maître d'ouvrage et les parties prenantes.

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP), mis en place conformément aux bonnes pratiques internationales, constitue un système fonctionnel, accessible et transparent pour le traitement des griefs. Il participe à la prévention et à la gestion des risques sociaux, tout en offrant aux parties prenantes des voies de recours adaptées et efficaces.

Le dispositif de suivi, d'évaluation et de reporting associé au P3P repose sur des indicateurs de performance mesurables et vérifiables, permettant d'apprécier l'efficacité des activités d'engagement et d'assurer leur amélioration continue. Il garantit également la traçabilité des actions entreprises et la conformité aux exigences de la BAD en matière de suivi environnemental et social.

En définitive, le P3P constitue un outil central de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet, contribuant à son acceptabilité sociale, à la réduction des impacts négatifs potentiels et à l'optimisation des retombées positives pour les populations concernées. Sa mise en œuvre effective représente une condition déterminante pour assurer la conformité du projet aux standards de la Banque Africaine de Développement et pour garantir sa durabilité environnementale, sociale et institutionnelle.

## Annexes

Annexe 1 : PV de la consultation publique

Annexe 2 : Liste des présents à la consultation publique

Annexe 3 : Présentation PPT de la consultation publique

Annexe 4 : Brochure de la consultation publique

Annexe 5 : Publication sur la page Facebook du gouvernorat de Monastir

Annexe 6 : Liens de publication sur le Radio Monastir

Annexe 7 : Invitations pour la consultation publique

Annexe 8 : Album photos de la consultation Publique

Annexe 9 : PV et liste de présence de la réunion de démarrage

Annexe 10 : PVs et listes des présents aux réunions de la phase initiale

Annexe 11 : Enquêtes effectuées dans le cadre de la mission

Annexe 12 : Album photos de la visite de reconnaissance

Annexe 13 : Modèle de fiche de plainte

Annexe 14 : Modèle de registre des plaintes

Annexe 15 : Rapport trimestriel de mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)

## **PV de la consultation publique**

## **Consultation publique relative au projet de réalisation du Pôle épuratoire de Monastir**

### **PV de la consultation publique**

**Objet :** Consultation publique

**Date :** 24 février 2026 à 10h du matin

**Lieu :** Gouvernorat de Monastir

#### **Introduction**

La consultation publique relative au projet de réalisation du pôle épuratoire à Monastir s'est tenue le **24 Février 2026** au siège du gouvernorat de Monastir à 10h00, en présence des représentants des autorités régionales, des concessionnaires, des collectivités locales, des représentants des secteurs agricoles, touristiques et industriels, ainsi que des ONGs et de la société civile.

#### **Participants :**

Étaient présents à la journée de consultation publique 44 participants dont 33 hommes et 11 femmes représentant les différents partenaires concernés, communes et délégations concernées par le projet, les concessionnaires, les ONGs et la société civile, le **Radio de Monastir**, les représentants du Maître d'ouvrage ONAS à l'échelle nationale et régionale (siège, département du centre et direction régionale), les représentants de la technopole de Monastir et l'équipe d'experts du bureau d'études Royal Ingénierie chargée par l'ONAS pour l'élaboration du P3P (liste des présents est jointe en annexe).

#### **Préparation et organisation de la consultation publique**

Les parties prenantes ont été informées de la tenue de la journée de consultation publique par le gouvernorat de Monastir par des invitations suite à une demande formulée par l'ONAS et après identification des parties prenantes par le bureau d'études Royal Ingénierie ainsi qu'avec des contacts directs lors des consultations initiales.

Des dépliants en langue arabe ont été préparés par le bureau d'études Royal Ingénierie et distribués sur les présents lors de la réunion ainsi qu'au cours des consultations initiales (dépliant en annexe).

#### **Objectif de la consultation**

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du projet de la pôle épuratoire de Monastir qui vise à informer le public sur le projet, à présenter ses composantes techniques et environnementales, et à recueillir les observations, les opinions, les attentes et les recommandations des parties prenantes.

L'objectif général des consultations publiques est d'assurer la participation des parties prenantes, de la société civile concernée par le projet. Il s'agissait notamment :

- D'informer les populations et les parties prenantes sur le projet et ses activités ;
- De permettre aux intervenants de s'exprimer, d'émettre leurs avis sur le projet ;
- D'identifier et de recueillir leurs préoccupations et suggestions et les prendre en considération dans toutes les étapes de prise de décision, lors de la réalisation et l'exploitation du projet ;
- De permettre avoir une meilleure connaissance des conditions et des spécificités locales pour augmenter les facteurs de réussite du projet.

Le but recherché est :

- D'améliorer la transparence avec la population concernée par le projet ;

- De rendre le public plus confiant et augmenter son adhésion au projet ;
- De réduire ultérieurement les plaintes et les conflits ;
- D'assurer un bon déroulement du projet pendant les phases d'exécution et d'exploitation.

### **Déroulement de la journée de la Consultation publique**

La séance a été ouverte par Mr. le gouverneur de Monastir qui a souhaité la bienvenue aux présents et les a remerciés d'avoir répondu à l'invitation. Il a souligné l'importance stratégique du projet pour le développement régional, la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions sanitaires de la réalisation du projet dans la région et notamment ses répercussions sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la région et de la Baie de Monastir. Puis Il a fait une présentation sommaire du contexte du projet qui s'insère dans le cadre d'un projet de traitement des eaux usées domestiques de Sayada, Lamta et Bouhjar et industrielles de la technopole de Monastir.

La parole a été donnée ensuite au directeur régional de l'ONAS de Monastir qui a présenté l'objectif du projet en donnant une présentation sommaire des composantes du projet qui à son tour a passé la parole au chef du projet du bureau d'études Royal Ingénierie, qui a procédé à une présentation détaillée du projet ainsi que de la démarche du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Cette présentation a porté notamment sur les composantes techniques du projet, ses objectifs environnementaux et sociaux, ainsi que sur les mécanismes de concertation et d'implication des parties prenantes tout au long des différentes phases de mise en œuvre.

Lors de la présentation, les thèmes suivants ont été abordés (présentation dans le rapport annexe) :

- Cadre de la consultation publique (cadre légal & sauvegarde opérationnelle SO10 (BAD), contribution des parties prenantes)
- Contexte et Objectifs du projet,
- Description du projet,
- Gestion des risques et impacts du projet,
- Plan de participation des parties prenante,
  - Identifications des parties prenantes (influences et intérêt),
  - Responsabilités par catégorie d'acteurs,
  - Outils de diffusion et d'écoute,
  - Etat d'avancement (consultations initiales, enquêtes, recueil des préoccupations et suggestions sur le projet, ...)
- Le mécanisme de gestion des plaines

### **3. Débats et échanges**

À l'issue de la présentation, la séance a été ouverte aux interventions et échanges avec les participants. Les principales questions évoquées concernent surtout :

- La réutilisation des eaux épurées,
- Le raccordement des zones industrielles avoisinantes,
- La situation environnementale dégradée de l'Oued Hamdoun
- L'efficacité du système de télégestion prévu,
- La réfection des routes après travaux,
- La possibilité de recyclage interne des eaux épurées en eau potable de la STEP industrielle.

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux points évoqués dans ces discussions et les réponses formulées lors de cette réunion :

Intervenant	Observations et questions soulevées	Réponses ONAS/Bureau d'étude
M. Hcine, Président du Forum Tunisien	<p>L'intervenant a demandé des précisions concernant les bases de dimensionnement de la station et les hypothèses retenues pour le calcul des débits projetés. Il s'est interrogé sur la prise en compte du raccordement de l'ensemble des zones industrielles avoisinantes, notamment celles de Bembla et Jemmel, ainsi que sur l'intégration des extensions futures dans la planification.</p> <p>Il a sollicité des éclaircissements quant aux orientations prévues en matière de valorisation des eaux traitées, en particulier leur intégration dans les stratégies de développement régional et leur éventuelle contribution à la recharge de la nappe phréatique.</p> <p>Enfin, il a demandé si une concertation spécifique a été menée avec les pêcheurs et les artisans susceptibles d'être impactés.</p>	<p>Les représentants de l'ONAS et du bureau d'études ont précisé que le dimensionnement repose sur des données de terrain actualisées ainsi que sur les projections de développement du pôle technologique.</p> <p>Ils ont indiqué que l'ONAS dispose d'une unité spécialisée chargée du suivi des rejets industriels et de l'évaluation des besoins spécifiques de chaque unité.</p> <p>Le raccordement des zones industrielles avoisinantes s'inscrit dans la vision évolutive du projet et pourra être intégré progressivement selon les priorités et les capacités techniques disponibles.</p> <p>La réutilisation des eaux épurées constitue une opportunité réelle pour les secteurs agricole, touristique et industriel, dans le respect des normes en vigueur.</p>
M.I Dghim Union tunisienne de l'agriculture et la pêche UTAP	<p>L'intervenant a proposé la création d'un bassin de stockage afin de sécuriser l'approvisionnement en eau épurée en cas de panne ou d'arrêt temporaire de la station. Il a exprimé des préoccupations relatives à la qualité des eaux traitées et aux retards éventuels pouvant impacter les agriculteurs.</p>	<p>Le bureau d'études a précisé que l'irrigation des périmètres publics irrigués relève des attributions du CRDA. La programmation éventuelle de bassins de stockage ou de stations de pompage dépendra d'une décision du CRDA en fonction des besoins identifiés. La fourniture d'eau traitée sera encadrée par des contrats et conforme aux normes de qualité applicables.</p>
M Dimassi, Fédération tunisienne d'hôtellerie	<p>L'intervenant a évoqué la situation environnementale dégradée de l'Oued Hamdoun et son impact négatif sur la zone touristique. Il a proposé d'exploiter les eaux traitées pour l'entretien des espaces verts, le nettoyage des routes et des trottoirs, afin de limiter l'utilisation d'eau potable.</p>	<p>Le bureau d'études a confirmé que la réutilisation des eaux traitées est encouragée dans une logique de valorisation des ressources non conventionnelles. Toutefois, la mise en œuvre concrète dépendra d'une demande formelle des structures compétentes, notamment le CRDA ou les collectivités concernées.</p>
Commissariat régionale au tourisme de Monastir	<p>L'intervenant a attiré l'attention sur l'état critique de l'Oued Hamdoun, évoquant les nuisances olfactives et les rejets non contrôlés. Il a insisté sur l'urgence d'une intervention pour préserver l'image touristique de la région.</p>	<p>Il a été précisé que le projet vise à réduire significativement les rejets non contrôlés et à améliorer la qualité environnementale globale. L'objectif stratégique demeure la limitation maximale des rejets en mer.</p>

Intervenant	Observations et questions soulevées	Réponses ONAS/Bureau d'étude
Mme Ajili, Directrice régionale de l'Équipement	L'intervenante a posé des questions relatives à l'efficacité du système de télégestion prévu, aux modalités foncières des conduites de transfert sur 14 km pour les eaux usées brutes et 11 km pour les eaux épurées et à la nécessité éventuelle d'expropriations. Elle a également demandé des précisions sur la réfection des routes après travaux et sur l'existence d'un budget spécifique dédié à ces interventions.	Le représentant de l'ONAS a indiqué que les conduites passeront majoritairement dans l'emprise des routes existantes, limitant ainsi le recours à l'expropriation. Une coordination est prévue avec les services de l'Équipement et de la SNCFT pour l'obtention des autorisations nécessaires. Un budget spécifique du coût du projet est prévu pour la réfection des voiries après les travaux.
M Gouad Représentant municipal de Sahline	L'intervenant a insisté sur la remise en état des routes et trottoirs après travaux et sur l'entretien des espaces verts. Il a proposé l'installation d'un réservoir sur la conduite de refoulement afin de faciliter l'utilisation communale des eaux traitées.	Le bureau d'études a précisé que la réutilisation des eaux usées traitées est très encouragée par le Maître d'ouvrage et aussi par le bailleur de fond mais d'un point de vue technique, il n'est pas possible d'installer un réservoir directement sur la conduite de refoulement.
M Tkia UTICA	L'intervenant a souhaité obtenir des précisions sur l'intégration des extensions futures dans le budget du projet et a exprimé ses préoccupations concernant les éventuelles répercussions de la réutilisation des eaux traitées sur l'image institutionnelle, en cas de perception négative de leur qualité.	Bureau d'études : les eaux traitées respectent strictement les normes en vigueur et que l'usage des eaux non conventionnelles est une pratique courante à l'international. L'irrigation constitue un projet distinct qui sera développé sur la base d'une demande formelle du CRDA.
M. Mlaouah Commissaire d'agriculture	L'intervenant a affirmé que ses services procéderont aux études sur la réutilisation des eaux traitées une fois les débits définitifs validés.	L'ONAS a précisé qu'une collaboration étroite avec le CRDA sera engagée dès la stabilisation des paramètres techniques du projet, afin d'assurer une planification cohérente et efficace.
Commune Sayada	L'utilisation des eaux épurées aux niveau des projets dans la réhabilitation des carrières	CRDA de Monastir : ces projets ne sont pas autorisés
Commune Bouhjar	Optimisation du couloir de passage en cas de refoulement des eaux épurées vers Sayada en cas ou le CRDA va crée un périmètre irrigué sur les eaux épurées de la nouvelle STEP Renouvellement des conduites existantes (des débordements ont été observés au niveau des conduites vétustes)	CRDA : Des études seront effectuées pour la création d'un périmètre irrigué y compris le réseau de transfert des eaux épurées. Des concertations sont programmées avec les agriculteurs, ONAS : Le renouvellement des conduites vétustes du réseau existant est programmé dans le projet.
APAL	Les unités industrielles ont des problèmes de pannes au niveau des stations de prétraitement qui peuvent affecter le traitement au niveau de la STEP L'utilité de faire un suivi des rejets dans Oued El Maleh et Essouk	Un suivi régulier des eaux usées des unités industrielles sera mis en place dès la mise en exploitation de la STEP de la technopole

Intervenant	Observations et questions soulevées	Réponses ONAS/Bureau d'étude
Sadok i: Association "Notre Grand Bleu"	Insiste la réutilisation des eaux épurées (zéro rejet en mer)	CRDA : Les études de création de périmètres irrigués vont démarrer avec le démarrage du projet du Pôle épuratoire Amal (Direction de développement ONAS) : intervient pour présenter l'objectif du P3P en outre la réutilisation des eaux épurées qui constitue une stratégie de l'ONAS et des bailleurs de fond.
M. Bouazia Directeur du Pôle technologique de Monastir	L'intervenant a signalé l'existence d'un programme en cours visant à assurer la réutilisation de la totalité des eaux traitées issues de la station industrielle, dans une logique de recyclage interne au niveau du pôle technologique	Il a été indiqué que cette initiative s'intègre pleinement dans la stratégie globale de valorisation et de gestion durable des ressources en eau.
M. Ben Rjeb Association 'Notre Grand bleu'	Les intervenants ont insisté sur l'objectif de zéro rejet en mer, sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du projet d'émissaire en mer et sur l'importance d'un partage régulier de l'information concernant l'état d'avancement.	L'ONAS a réaffirmé que le projet est conduit dans le cadre d'une démarche participative respectant les exigences du P3P et du bailleur de fonds. L'ensemble des documents pertinents sera publié sur les supports officiels afin d'assurer transparence et accessibilité à l'information.

#### **4. Synthèse de la consultation Publique**

Avant la clôture de la séance, Monsieur le Gouverneur de Monastir a réaffirmé l'importance stratégique du projet pour la région, soulignant son rôle dans l'amélioration de la situation environnementale, la préservation des ressources naturelles et le renforcement du développement économique et social local. Il a également insisté sur la nécessité d'assurer une mise en œuvre efficace du projet et d'accélérer les différentes étapes de sa réalisation, compte tenu des enjeux environnementaux et sociaux.

Les représentants (ONAS) et de bureau d'études ont remercié l'ensemble des participants pour leur présence active ainsi que pour la qualité des échanges et des contributions formulées au cours de la consultation. Ils ont réaffirmé l'engagement de l'ONAS à poursuivre le projet dans le respect des principes de transparence, de concertation et de participation des parties prenantes, conformément aux exigences du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du bailleur de fonds.

Il a également été rappelé que les observations et recommandations exprimées lors de cette consultation seront prises en considération dans la poursuite des études et lors des phases ultérieures du projet. L'ONAS a confirmé sa volonté de maintenir une communication continue avec les différentes parties concernées et d'assurer la diffusion régulière des informations relatives à l'état d'avancement du projet à travers les canaux officiels.

La séance a été levée 13h.

Après la levée de la consultation publique, une émission d'une heure, diffusée sur Radio Monastir, s'est tenue dans la salle du gouvernorat. Y ont participé des représentants des services du gouvernorat, du syndicat des agriculteurs et du syndicat de l'industrie et du commerce. Intégrée à l'émission « Au plus près », cette émission était consacrée à la présentation du projet (lien annexe).

Le gouvernorat de Monastir lui aussi a publié la consultation publique sur la page Facebook du gouvernorat (publication en annexe)

## Liste des présents à la consultation publique

المنستير في: 2026/02/24

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير  
خلية متابعة المشاريع

بطاقة الحضور

إستشارة عمومية حول إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية  
الثلاثاء 24 فيفري 2026 / الساعة 00 : 10 صباحا

الإمضاء	البريد الإلكتروني	رقم الهاتف	الإدارة الجهوية أو المركزية التي يمثلها	الصفة	الإسم واللقب
	@gmail.com	55 7 4	APEK	مجمع مدني	فاطمة
	hohil.com	02	INP	ممثل مهود والمجالس	سماوي
	ya...br	38	FTH	President	سليم
		98	قصر سيدي الزين	مستشار	المستشار
	alaeddine .Com	98	القطب التكنولوجي والصناعاتي MFCP	مسؤول فني	علاء الدين
	halima...com	29	FTHES	مستشار	حسنة
		25	وكالة التعرف في التفاح	مستشار ANGED	نزيه
	af... gmail	29	-	مكتب دراسات RIESG	dos
	-	9	03	RIESC	رجحي
	ya... gmail		الوسط	ONAS	الطاهر
	ONAS.nat.tn	97	66	الدراسة المركزية	أحمد

المنستير في: 2026/02/24

بطاقة الحضور

إستشارة عمومية حول إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية  
الثلاثاء 24 فيفري 2026 / الساعة 00 : 10 صباحا

الإسم واللقب	الصفة	الإدارة الجهوية أو المركزية التي يمثلها	رقم الهاتف	البريد الإلكتروني	الإمضاء
الملح	مدير التدبير	CRDA	58		
تسعين	رئيس فرع APA				
الزكري	مدير		97		
العزيموري	مدير بنية		22.13		
سام	مدير مدير	الإدارة الجهوية	93 97		
طارق	كاهنة مدير البنية	البنية البنية (البنية)	973 9		
دومينجو	CRDA مدير المناطق الجهوية	البنية الجهوية البنية	11	mohamed.91@gmail.com	
إبراهيم	رئيس البنية	البنية البنية البنية	20	@gmail.52	
الحملي	مدير للتحسين	التحسين	98 732	imehah.pov	
دعيم	الاتحاد للبنية	رئيس الاتحاد	96 81		
تجيري	دائرة البنية				

المنستير في: 2026/02/24

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير  
خلية متابعة المشاريع


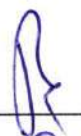


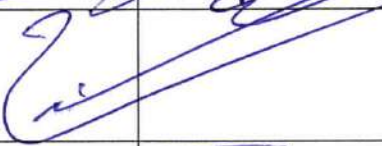


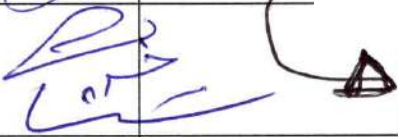


بطاقة الحضور

إستشارة عمومية حول إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية  
الثلاثاء 24 فيفري 2026 / الساعة 00 : 10 صباحا

الإمضاء	البريد الإلكتروني	رقم الهاتف	الإدارة الجهوية أو المركزية التي يمثلها	الصفة	الإسم واللقب
		972 51	بلدية صيابة	مقني	هروان
	gmail.com	99 09	بلدية سوس	كاتب عام بلدية سوس	يامن
		98 094		رئيس جهة صيانة مدبنة	السعيد
		97 181	بلدية لوط	كاتب عام	رهيا
		98 4	إيج للبريد	إيج للبريد صندوق بئر	فوز الهادي
		28 26		RIESCO	نحلا
	@gmail.com	98 80	الولاية	الاعلامية الولاية	المنيرة
		95 96	مجلس بلديات	مجلس بلديات	رياضي
		54 72	السكا الحديدية	رئيس دائرة المنستير للسكا الحديدية	زياد
	Sahlane@gmail.com	97 76	البح الساحلي مختصر	كاشف عام للبريد	محمد (شبي)
	gmail.com	97 31	بلدية حياض	كاتب عام بلدية	فهد

بطاقة الحضور

إستشارة عمومية حول إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية  
الثلاثاء 24 فيفري 2026 / الساعة 00 : 10 صباحا

الإمضاء	البريد الإلكتروني	رقم الهاتف	الإدارة الجهوية أو المركزية التي يمثلها	الصفة	الإسم واللقب
		24 92	المنستير	STEG مقر الدراسات	عمار
		583 64	سوسة	SOMENG Noknine	ريتا
		28 60	المنستير	CTTCA	كلمة
		94 60	DRAS للتقنين البيئية المنستير	مديرية جهوية للتقنين البيئية	الداخلي
		98 23	DRAS تقني	DRAS مديرية	حسين
			المنستير	مكتب	محمد
			ديوانة المنستير		محمد
		98 78	ANPE	Dirigeant	بدر
		93 40	المنستير		سليمة
	benyoussef .com	11 11	ولاية المنستير	رئيسة دائرة الولاية	بن يوسف

## **Présentation PPT de la consultation publique**



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT



الديوان الوطني للتطهير  
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

# Plan de participation des parties prenantes



## PROJET DU POLE EPURATOIRE A MONASTIR

# Consultation publique

Gouvernorat de Monastir, le 24/02/2026

*AFLI Saber –Royal Ingénieries de l'Environnement*

# Plan de la présentation

- ▶ Cadre de la consultation publique
- ▶ Contexte et Objectifs du projet
- ▶ Description du projet
- ▶ Gestion des risques et impacts du projet
- ▶ Plan de participation des parties prenantes

# Cadre de la consultation publique

# Notre engagement : Transparence et Conformité

## Cadre Légal National



Décret n° 2018-328 : Garantir l'information adéquate du public et renforcer la légitimité des décisions.

## Sauvegarde Opérationnelle SO10 (BAD)



Participation inclusive, protection des groupes vulnérables et dialogue continu durant tout le cycle du projet.

**Finalité : Garantir une information adéquate, associer les personnes concernées et renforcer la légitimité des décisions.**

# Focus sur les Exigences de la BAD (SO10)

01

## Participation & Inclusion

Une participation effective qui accorde une attention particulière aux groupes vulnérables.

02

## Transparence & Dialogue

Un accès clair à l'information et un dialogue continu durant tout le cycle du projet.

03

## Expression & Écoute

Un mécanisme permettant d'exprimer les préoccupations et d'intégrer les retours dans la décision.



# Les 4 Piliers de la Consultation

Garantir une information adéquate et accessible au public.

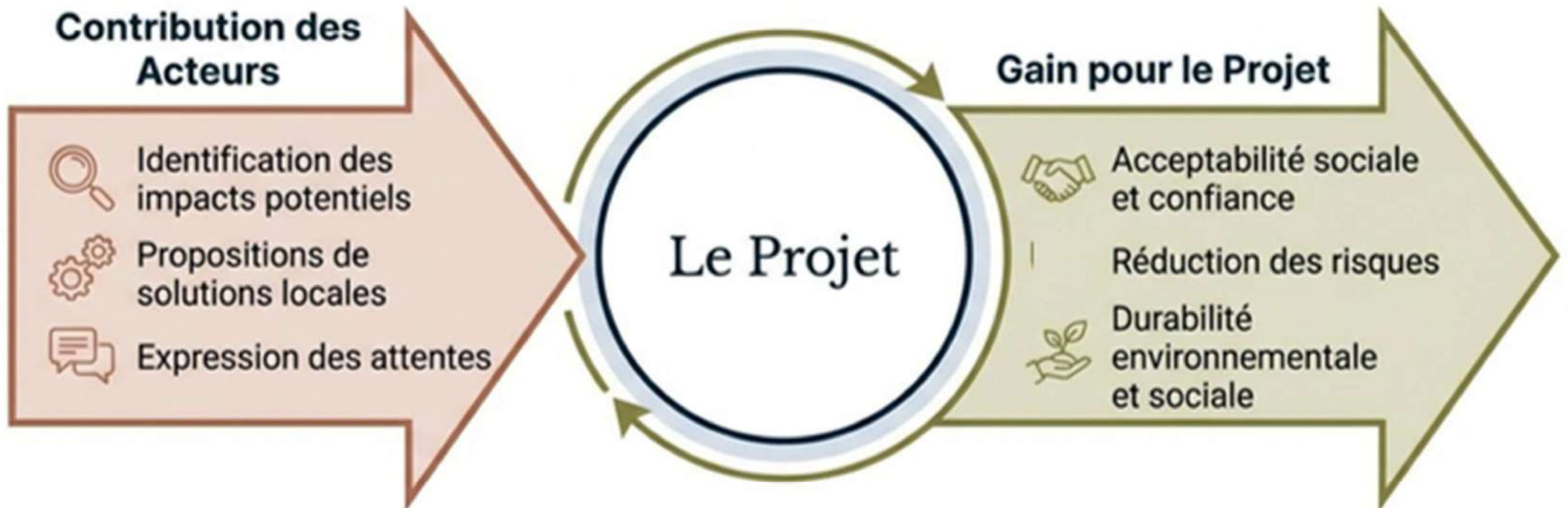


Associer activement les personnes concernées par le projet.

Améliorer l'efficacité du projet grâce aux retours du terrain.

Renforcer la légitimité des décisions publiques et l'acceptabilité sociale.

# La Contribution des Parties Prenantes



*Les parties prenantes ne sont pas seulement des bénéficiaires, mais des acteurs clés de la réussite.*

# Contexte & objectifs du projet

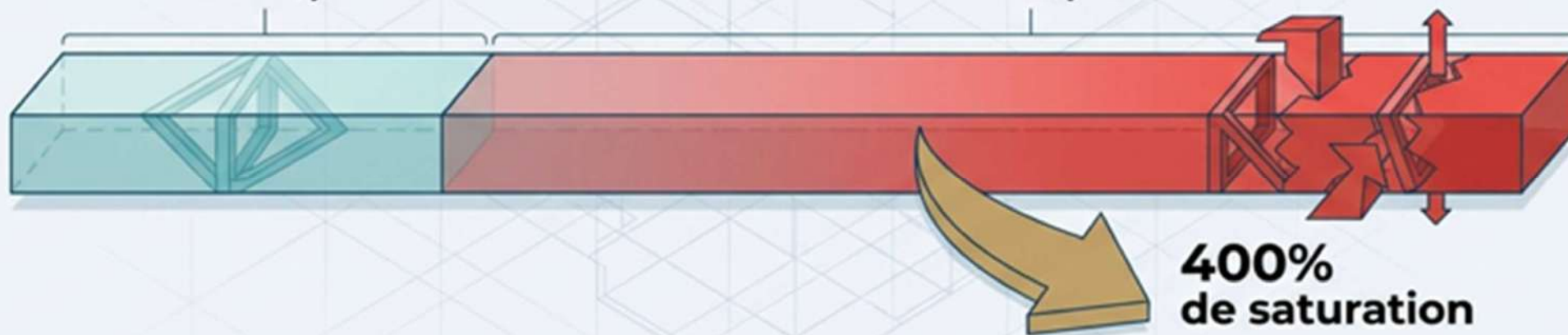
# Une infrastructure de 1993 face à une charge critique

## Capacité Initiale (1993)

1 660 m<sup>3</sup>/jour

## Charge Actuelle

8 000 m<sup>3</sup>/jour



**400%**  
de saturation

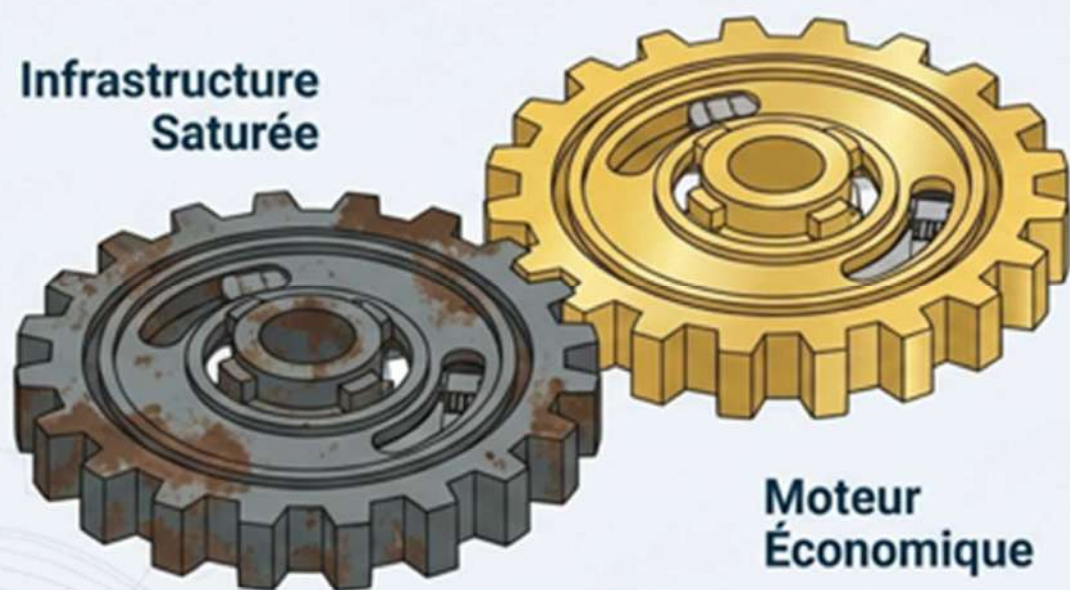
## Zone impactée

Sayada, Lamta, Bouhjar, Ksour Essaf,  
Bennane.

## Conséquences directes

- Dégradation de la qualité de l'eau
- Baisse d'efficacité du traitement
- Nuisances olfactives majeures

## L'absence d'assainissement du Technopôle bloque le développement économique



- **Pôle Technologique** : Retard dans l'implantation des unités industrielles.
- **Zone de Finissage** : Mise en exploitation impossible sans STEP industrielle dédiée.
- **Impact** : Frein à l'investissement et à la création d'emplois.

“ Sans infrastructure de traitement, le potentiel économique de Monastir reste verrouillé. ”

# De l'urgence corrective à la stratégie durable

Mesures  
correctives  
STEP Sayda

**Intervention d'Urgence**

3 Millions TND investis pour  
augmenter la capacité



**Rupture Stratégique**

Abandon du site actuel de  
la STEP



**Délocalisation**

Transfert vers un nouveau  
site dans le Technopole

**Décision : Abandonner la STEP existante de Sayda et la création d'un pôle épuratoire dans le technopole composé d'une station des eaux usées domestique et une station des eaux usées industrielle**

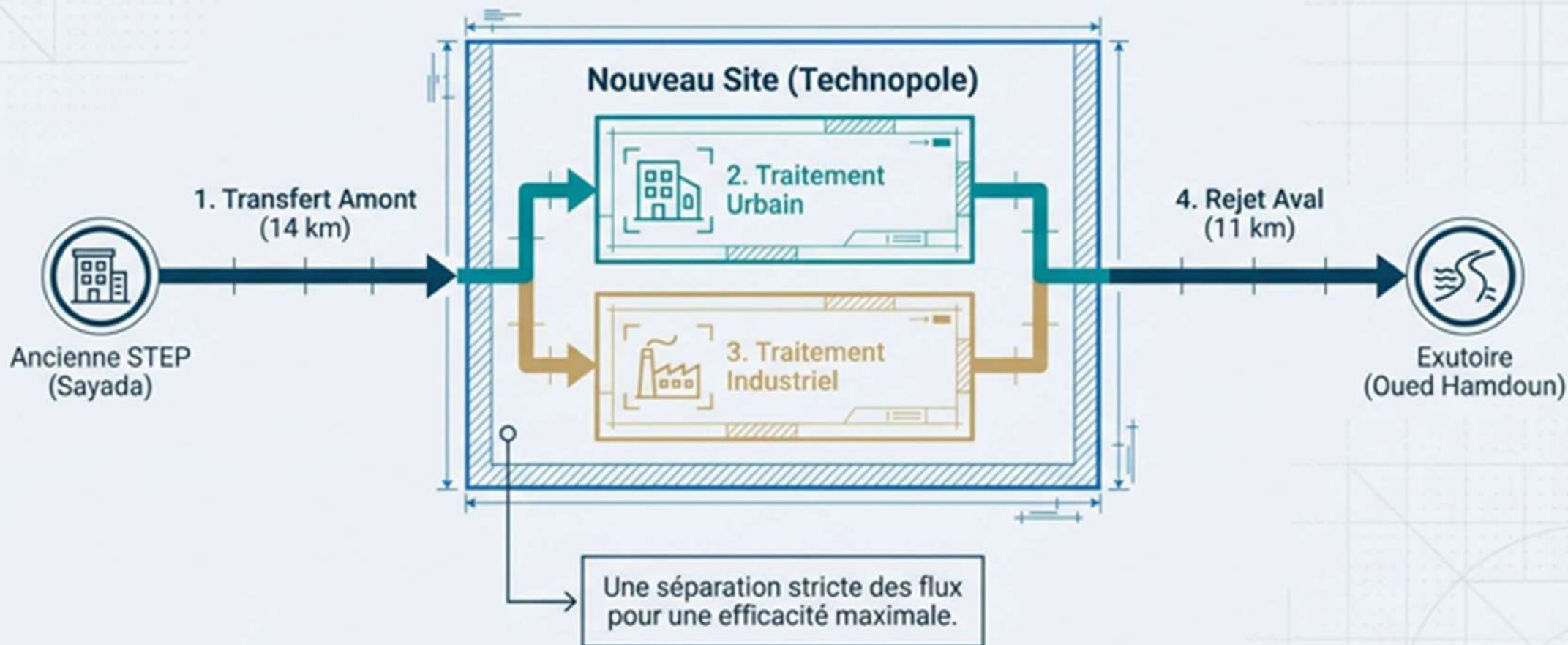
## Un projet au service des citoyens et de l'avenir

Ce projet constitue une **solution durable** qui **réconcilie** les besoins immédiats et futurs.



# Description du projet

# Architecture globale : Une reconfiguration en 4 axes



# Le site d'implantation : Un choix stratégique

✓ Grand espace disponible (Propriété domaniale).

✓ Éloignement des zones urbaines (Pas de nuisances pour les riverains).

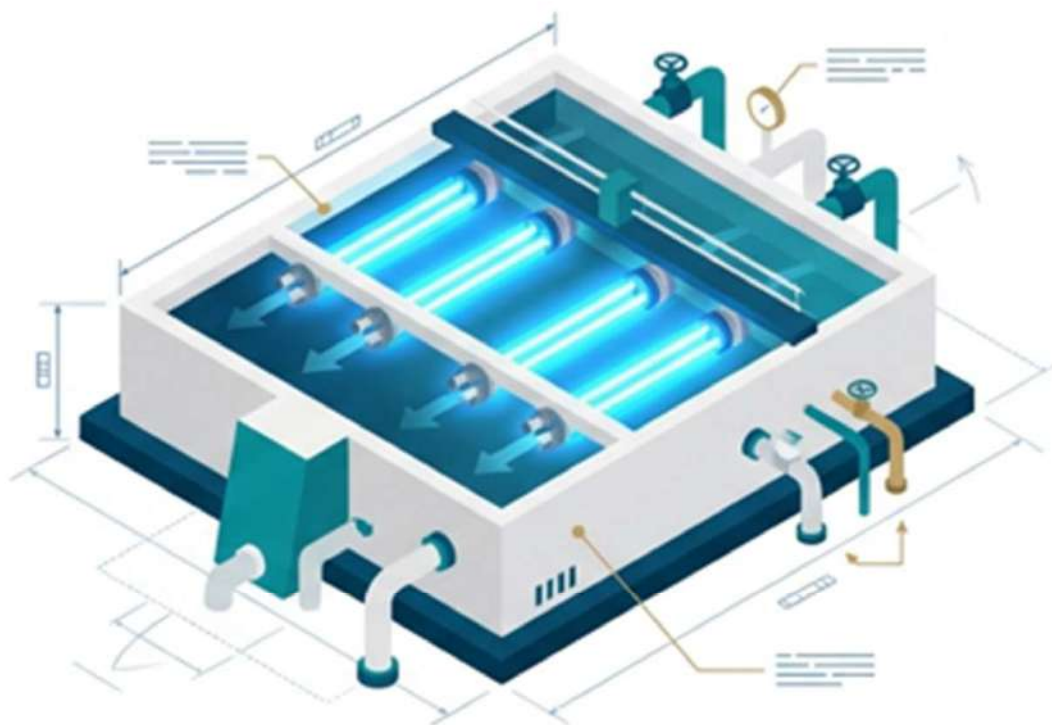
✓ Absence de nuisances olfactives.



✓ Proximité des périmètres agricoles (Facilite la réutilisation).

✓ Accès facilité pour les engins.

# STEP Urbaine : Sécuriser l'avenir de 126 000 habitants



<b>Communes</b>	Sayada, Lamta, Bouhjar, Ksibet El Mediouni
<b>Horizon</b>	2041
<b>Capacité</b>	13 200 m <sup>3</sup> /jour
<b>Charge polluante</b>	5 676 kg DBO <sub>5</sub> /jour
<b>Technologie</b>	Traitement Tertiaire par UV

**Dimensionnée pour absorber la croissance démographique des 20 prochaines années.**

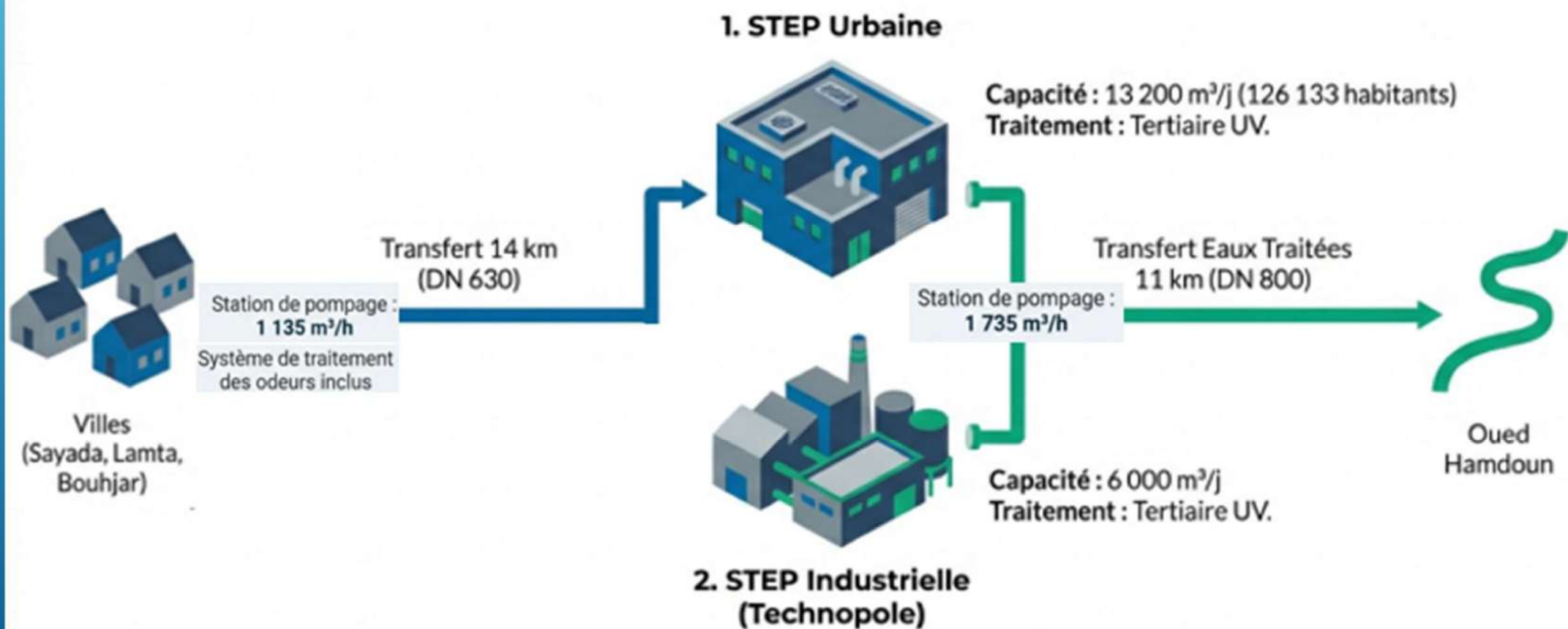
## STEP Industrielle : Le poumon du Technopole de Monastir



<b>Cible</b>	Effluents du Pôle Technologique et Zone de Finissage
<b>Capacité</b>	6 000 m <sup>3</sup> /jour
<b>Charge polluante</b>	6 025 kg DBO <sub>5</sub> /jour
<b>Technologie</b>	Traitement Tertiaire par UV

Permet l'accélération immédiate de l'occupation du Technopole.

# Systemes de transfert des eaux usées brutes et épurées



# Une exécution simultanée pour une mise en service rapide



Maitre d'ouvrage : ONAS

Coût du projet : 200 Millions de Dinars

Financement : BAD

# Gestion des risques et des impacts du projet

# IMPACTS: Bilan environnemental, social et économique

## Environnemental & Social

- ✓ Amélioration progressive de la qualité des eaux marines
- ✓ Protection du littoral
- ✓ Préservation des écosystèmes marins
- ✓ Suppression des nuisances olfactives
- ✓ Amélioration du cadre de vie des citoyens

## Economique

- ✓ La mise en exploitation effective de la zone de finissage
- ✓ La relance de l'activité économique à l'échelle régionale et nationale
- ✓ L'accélération du rythme d'occupation du technopole
- ✓ L'attraction de nouveaux investissements
- ✓ La création d'emplois directs et indirects

# Gestion des Impacts : Phase Travaux

Des nuisances temporaires et maîtrisées



Arrosage régulier des pistes contre la poussière.



Entretien des engins et respect des horaires réglementaires.



Plan de signalisation et organisation du trafic.



Évacuation contrôlée vers décharges agréées.

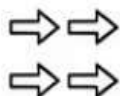


Balisage strict pour la sécurité des riverains.

# Gestion des Risques : Phase Exploitation



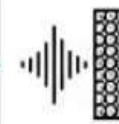
**Odeurs :** Systèmes de désodorisation et couverture des ouvrages



**Lignes Parallèles :**  
Fonctionnement partiel possible (ex. 3 carrousels sur 4).



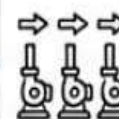
**Boues :**  
Plan de gestion rigoureux des sous-produits



**Bruit :**  
Isolation acoustique des équipements



**Énergie de Secours :**  
Groupes électrogènes pour maintien du prétraitement.



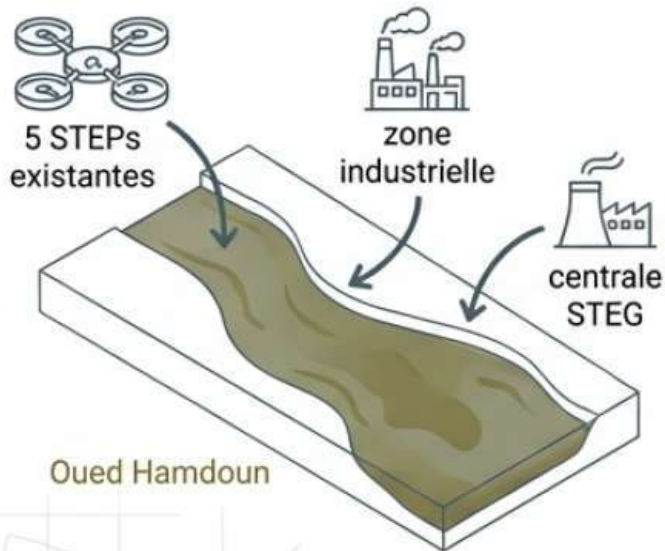
**Pannes :**  
Redondance des équipements (Pompes 2+2)



**Alerte :**  
Alerte immédiate via télégestion.

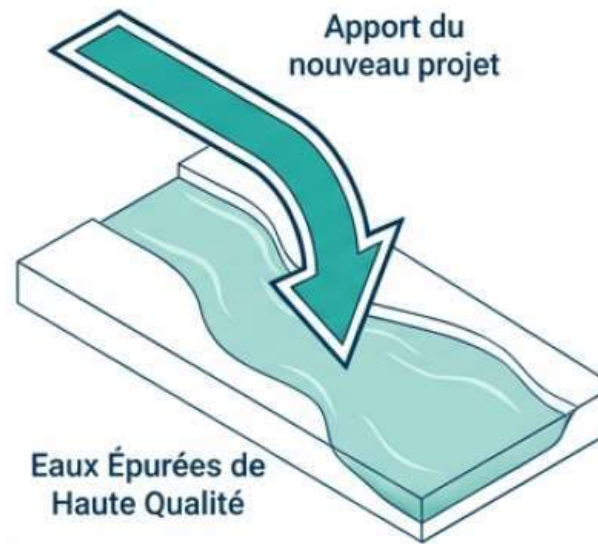
# Focus Environnemental : L'Oued Hamdoun

## Pollution Actuelle



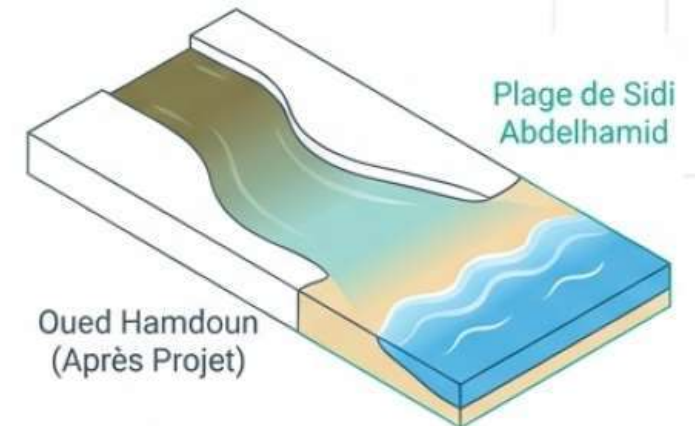
Rejets actuels de 5 stations d'épuration existantes, de la zone industrielle et de la centrale STEG contribuent à la pollution.

## Apport du nouveau projet



Respect strict des valeurs limites (Arrêté du 26 mars 2018) grâce aux nouvelles technologies de traitement.

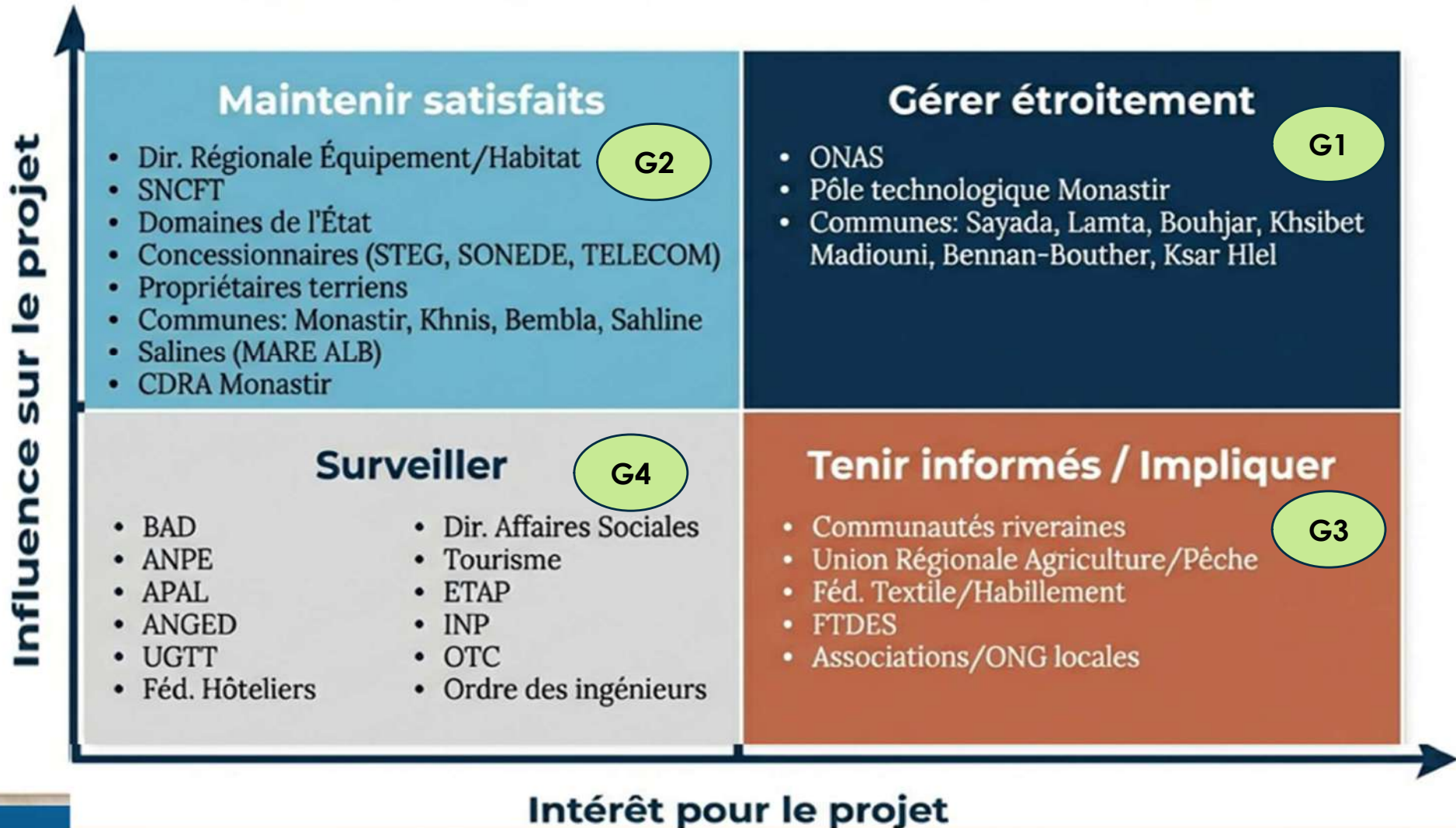
## Dilution de la pollution actuelle



Le flux d'eau épurée dilue significativement les polluants existants avant que les eaux n'atteignent la plage.

# Plan de participation des parties prenantes

# Matrice des Parties Prenantes



# Responsabilités par Catégorie d'Acteurs



## Autorités et Collectivités

Délivrer les autorisations, assurer le contrôle réglementaire, et relayer l'information aux citoyens.



## Communautés Locales et ONG

Participer aux consultations, signaler les impacts potentiels, et contribuer à la sensibilisation.



## Partenaires Techniques et Financiers

Assurer l'appui technique et veiller au strict respect des normes environnementales et sociales.

# Outils de Diffusion et d'Écoute



## Physique & Participatif

- Réunions publiques d'information
- Ateliers participatifs thématiques
- Réunions ciblées (riverains et groupes vulnérables)



## Feedback & Enquêtes

- Enquêtes et questionnaires.



## Digital

- Plateformes web
- Réseaux sociaux
- Emails



## Support Print

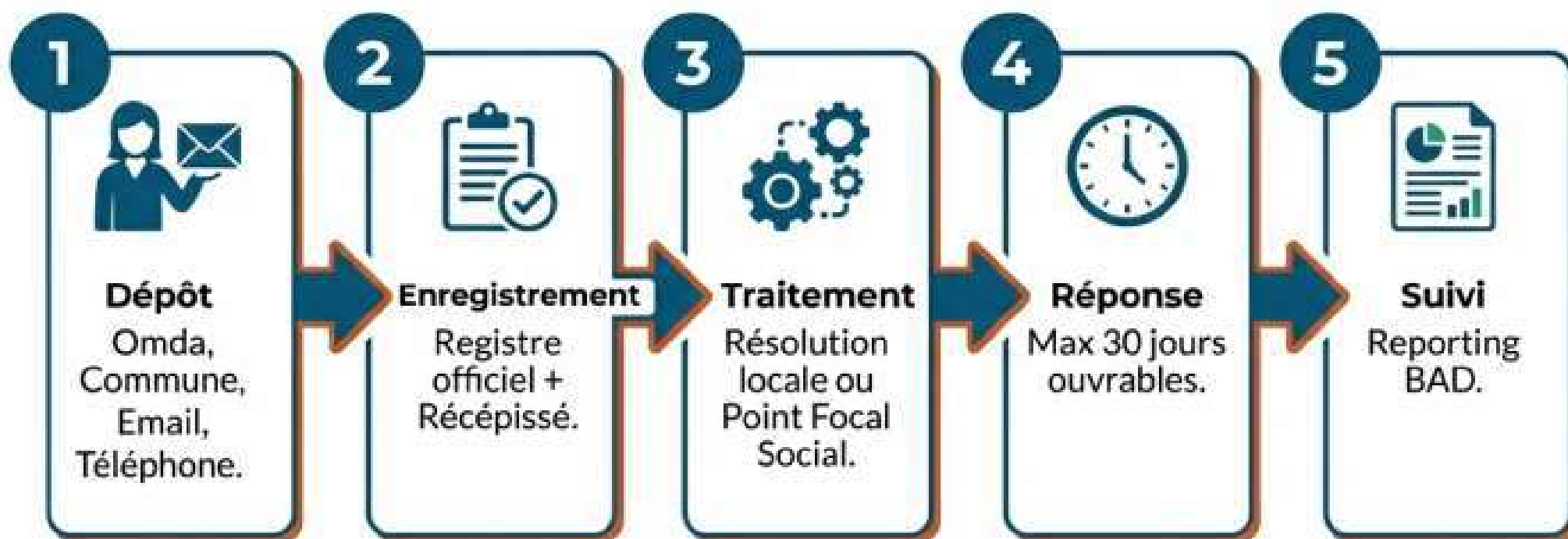
- Brochures
- Affiches

# État d'avancement et mobilisation récente



- **Activité** : Enquêtes, consultations et réunions d'information.
- **Participants** : Acteurs institutionnels, secteur privé et société civile.
- **Résultat** : Recueil des préoccupations et suggestions sur les divers aspects du projet.

## Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)



Un mécanisme accessible à tous, à tout moment (options orales incluses).

## Vers un avenir assaini et durable



**Le pôle épuratoire de Monastir est plus qu'une infrastructure technique, c'est un engagement de l'ONAS pour la santé publique, la protection du littoral et le développement économique**

**Cette consultation publique est votre espace pour construire ce projet ensemble.**

Merci pour votre  
attention.



## **Brochure de la consultation publique**



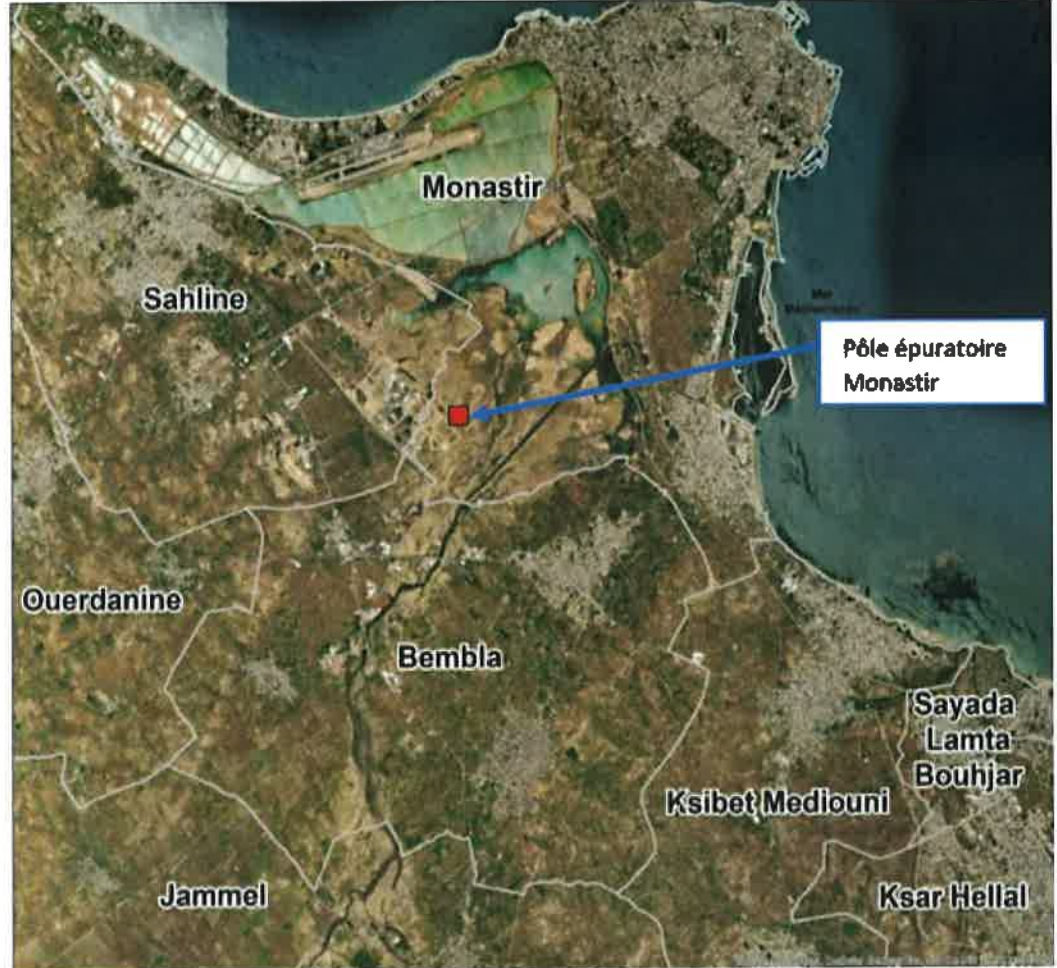
GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT



البنك الوطني للتطهير  
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

# مشروع قطب التطهير بالمنستير

من أجل بيئة سليمة وشريط ساحلي محمي



الكلفة الإجمالية للمشروع حوالي 200 مليون دينار تونسي  
بتمويل من البنك الافريقي للتنمية

### ❖ محطة تطهير مياه الصرف الصحي

- منطقة التغطية : صيادة - لمطة - بوحجر - قصيبة  
المديني

- طاقة الاستيعاب المستقبلية: 13200 متر  
مكعب/يوم

- معالجة ثلاثية بالأشعة فوق البنفسجية

- ما يعادل: 126,133 نسمة

### ❖ محطة تطهير المياه الصناعية بالقطب التكنولوجي

- طاقة الاستيعاب المستقبلية: 6000 متر مكعب/يوم

- معالجة ثلاثية بالأشعة فوق البنفسجية

### ❖ منظومة تحويل المياه المستعملة

- محطة ضخ حديثة بمكان محطة التطهير الحالية

بصيادة

- خط أنابيب لنقل المياه الخام: 14 كم، قطر داخلي

630 مم،

### ❖ منظومة تحويل المياه المعالجة

- محطة ضخ حديثة بقطب التطهير

- خط أنابيب التصريف: 11 كم، قطر داخلي 800 مم،

نحو وادي حمدون

## الموقع

يقع قطب التطهير المزمع انجازه محاذيا للقطب التكنولوجي بالمنستير.

- ✓ بعيد عن المناطق العمرانية والسكانية
- ✓ توفر المساحة اللازمة لإنجاز المشروع
- ✓ مُندمج مع المنطقة الصناعية
- ✓ يسهل الوصول إليه للتشغيل والصيانة
- ✓ القرب من المناطق الفلاحية لإعادة استعمال المياه المعالجة

## أهداف المشروع

- ✓ إنجاز محطات تطهير حديثة تحتوي على معالجة ثلاثية
- ✓ تحسين جودة المياه المعالجة
- ✓ الحد من الروائح الكريهة
- ✓ حماية الصحة العمومية
- ✓ حماية النظام البيئي البحري والساحلي
- ✓ إعادة استعمال المياه المعالجة في المجالات التنموية

## مشروع لفائدة المواطن

يستجيب لتطلعاته

يلبي احتياجات النمو السكاني والصناعي بالمنطقة

يحترم المعايير البيئية

من اجل هواء نقي مياه معالجة وفلاحة مستدامة

رأيكم يهمنا! من اجل بيئة مستدامة



**Publication sur la page Facebook du gouvernorat de Monastir**



مشروع إنجاز قطب للتطهير بالمنستير الشمالية بكلفة تُناهز 200 مليار كان محور استشارة عمومية أشرف عليها السيّد عيسى موسى والي المنستير اليوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 بمقرّ الولاية بحضور مختلف الأطراف المتدخلة ، وذلك في إطار تجسيد مقاربة تشاركية تهدف إلى ضمان نجاعة هذا المشروع الاستراتيجي واستجابته للانتظارات البيئية والتنمية بالجهة.

واستُهلّت الجلسة بتقديم الدراسة التي أعدها مكتب الدراسات المكلف، حيث تمّ عرض مختلف مكّونات المشروع ومراحل الفنية وأهدافه الرامية إلى دعم البنية التحتية للتطهير والحدّ من التلوّث بالمحيط، خاصة بخليج المنستير، بما يساهم في تحسين جودة الحياة وحماية الثروات الطبيعية بعدد من مدن الولاية.

ويقوم المشروع أساسا على إحداث قطب للتطهير بالمنستير الشمالية يتضمّن محطتي تطهير بالقطب التكنولوجي: الأولى مخصّصة لمعالجة المياه الصناعية، والثانية لمعالجة المياه المستعملة، مع تحويل محطة لمطة إلى محطة ضخّ. ومن شأن هذا المشروع أن يساهم في التخلص من تسرّب المياه الملوّثة إلى الشريط الساحلي بخليج المنستير، خاصة بعدد من سواحل مدنه، بما يتيح معالجة هذا الإشكال البيئي بصفة جذرية ومستدامة. كما من شأنه أن يساهم في تطوير الاستثمار والصناعة بعدد من مدن الجهة وخاصة بالقطب التنموي المنستير - الفجة .

ومثلت الاستشارة العمومية مناسبة لتكريس المقاربة التشاركية من خلال فتح باب النقاش أمام الهياكل المهنية والمنظمات الوطنية والجمعيات البيئية ومكّونات المجتمع المدني والبلديات المعنية، بما يمكنهم من تقديم مقترحاتهم التي من شأنها تعزيز متانة هذا المشروع وتدارك كل النقائص التي قد تشوبه، ضمانا لنجاعته وحسن تنفيذه.

وفي سياق مزيد تثمين هذا المشروع، اقترح عدد من المتدخلين، وخاصة ممثلي الاتحاد الجهوي للفلاحة والصيد البحري وعدد من البلديات والإدارات، النظر في إمكانية برمجة محطة معالجة ثلاثية ضمن مكّونات المشروع، بما يتيح إعادة استعمال المياه المعالجة في سقي المساحات الخضراء والحدائق العمومية والأشجار، وإحداث مناطق سقوية تعتمد على المياه ثلاثية المعالجة، على غرار التجربة الناجحة بمدينة الوردانيين، بما يكرّس مبادئ الاقتصاد الدائري وحسن التصرف في الموارد المائية. وقد أفاد ممثلو الديوان الوطني للتطهير أنّ الاعتمادات المرصودة حاليا للمشروع لا تسمح بإضافة هذا المكوّن في المرحلة الراهنة، على أن يتمّ النظر في إمكانية برمجته ضمن مراحل لاحقة في قادم السنوات.

وأكد السيّد الوالي على ضرورة الأخذ بالمقترحات الهامة والقابلة للتنفيذ وجعلها من مكّونات المشروع حسب الإمكانيات المتاحة ، كما دعا إلى الإسراع في إنجاز مختلف مراحل. وأشار إلى أنّ هذا المشروع يُجسّد توجّهات الدولة في حماية المحيط، مبيّنا أنّ إقراره جاء إثر الزيارة التي أداها سيادة رئيس الجمهورية الأستاذ قيس سعّيد إلى خليج المنستير ومعاينته لحجم التلوّث ومعاناة المتساكنين بالمناطق الساحلية، حيث أذن باتخاذ الإجراءات الكفيلة بمعالجة هذا الملف جذريا، ليتمّ تجسيد ذلك في برمجة هذا القطب الهام للتطهير في إطار مجهود وطني يهدف إلى تحسين الواقع البيئي وتحقيق التنمية المستدامة بالجهة.

وواكب أشغال هذه الاستشارة العمومية السيّدات والسادة: المدير الجهوي للديوان الوطني للتطهير، مدير إدارة المشاريع بالديوان الوطني للتطهير ، معتمدو المنستير والساحلين وقصيبة المديوني وقيادة لمطة بوججر، والكتاب العامون المكلفون بتسيير بلديات المنستير ،الساحلين معتمر ، خنيس قصيبة المديوني ، صيادة ، لمطة وبوججر، إلى جانب ثلّة من المديرين والمندوبين الجهويين وممثلي المؤسسات والمنشآت العمومية ذات العلاقة، ثلّة من الإطارات الجهوية والمحلية، رئيس الاتحاد الجهوي للصناعة والتجارة والصناعات التقليدية، رئيس الاتحاد الجهوي للفلاحة والصيد البحري، عدد من رؤساء وممثلي الجمعيات الناشطة في المجال البيئي وحماية المحيط ومكّونات المجتمع المدني وثلّة من المواطنين.



## **Liens de publication sur le Radio Monastir**



12



1



Radio Monastir - إذاعة المنستير - Suivre

● المنستير: اكتوبر القادم الاعلان عن الموافقة النهائية لتمويل مشروع محطة التطهير بالقطب التكنولوجي  
En voir plus ...

<https://www.facebook.com/share/p/1DDrUj6inj/>



إذاعة المنستير - Radio Monastir

اطلاق استشارة عمومية حور مشروع انجاز قطب للتطهير بالمنستير الشمالية





**Lien mission Radio Monastir ci-dessous**

<https://www.facebook.com/share/v/1LBNk1htSC/>

## **Invitations pour la consultation publique**

المنستير في:

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

170 000 002 170

السيد الكاتب العام لبلدية قصر هلال

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوجرج الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوجرج/ قصبية المديوني/ بنان/ بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد معتمد الساحلين

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

181 فيفري 2026

من والي المنستير

0002170

إلى

السيد الكاتب العام لبلدية لمطة

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

181 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد الكاتب العام لبلدية الساحلين معتمر

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي وبتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

السيد رئيس الإتحاد الجهوي للفلاحة والصيد البحري

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستيرالشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجرالحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضورالإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد رئيس الجمعية المحلية للتنمية المستدامة لصيادة لمطة بوحجر

ع/ط السيد معتمد صيادة لمطة بوحجر

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



181 فيفري 2026

من والي المنستير

#0002170

إلى

السيد معتمد صيادة لمطة بوحجر

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستيرالشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجرالحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضورالإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

من والي المنستير

181 فيفري 2026

إلى 0002170

السيد... الكاتب العام لبلدية بوحجر

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

المرجو تكليف ممثل عن مصالحكم لحضور أشغال الإستشارة المذكورة .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

170 0002

السيد الكاتب العام لبلدية قصبية المديوني

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي وبتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد الكاتب العام لبلدية بنبلّة المنارة

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير 181 فيفري 2026

№ 0002170

إلى

السيد معتمد بنبلة

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظمتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

من والي المنستير

إلى

السيد معتمد قصر هلال

0002170

181 فيفري 2026

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرّئيس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير

إلى

السيد معتمد المنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير 181 فيفري 2026

إلى

السيد الكاتب العام لبلدية صيادة

№ 0002170

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصيبة المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

18 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد الكاتب العام لبلدية الساحلين معتمر

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

من والي المنستير

18 فيفري 2026

إلى

№ 0002170

السيد المكلفة بتسيير بلدية بنان بوضر

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستيرالشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضورالإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد الكاتب العام لبلدية خنيس

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصيبة المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

18 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد معتمد قصبية المديوني

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى 0002170

السيد رئيس الجامعة الجهوية للنزل بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي وبتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد المدير الجهوي للقطب التكنولوجي بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظمتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

من والي المنستير

181 فيفري 2026

إلى 170 0002 170

السيد ..... المدير الجهوي للمياه والسيادة  
العقارية بالمنستير

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصيبة المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

المرجو تكليف ممثل عن مصالحكم لحضور أشغال الإستشارة المذكورة .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سميم الزايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد رئيس المجلس الجهوي

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرّئيس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد رئيس إقليم الشركة التونسية للكهرباء والغاز بالمكنين

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

181 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد رئيس إقليم الشركة التونسية للكهرباء والغاز بالمنستير

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد المدير الجهوي لإتصالات تونس بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

من والي المنستير 18 فيفري 2026

إلى

№ 0002170

السيد المندوب الجهوي للتنمية الفلاحية بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد الرئيس المدير العام للمؤسسة التونسية للأنشطة البترولية

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظمتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

المرجو تكليف ممثل عن مصالحكم لحضور أشغال الإستشارة المذكورة .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد رئيس وحدة أحواز الساحل للشركة الوطنية للسكك الحديدية بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر. ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

0002170

السيد المندوب الجهوي للسياحة بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستيرالشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجرالحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضورالإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

18 فيفري 2026

من والي المنستير **0002170**

إلى

السيد المديرة الجهوية للوكالة العقارية السياحية بالمنستير

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى № 0002170

السيد المدير الجهوي لديوان قيس الأراضي والمسح العقاري بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظمتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير 18 فيفري 2026  
№ 0002170

إلى

السيد المدير الجهوي للوكالة الوطنية لحماية المحيط سوسة

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



181 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد رئيس إقليم الشرق للشركة الوطنية للسكك الحديدية سوسة

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد المدير الجهوي للديوان الوطني للتطهير بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير بالمنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظمتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة بالمنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون ، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصيبة المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

ويرجى التنسيق مع مكتب الدراسات وموافقتنا بنسخة من العرض قبل نهاية الحصة الإدارية ليوم الأثنين 23 فيفري 2026 عبر البريد الإلكتروني للولاية [monastir@interieur.gov.tn](mailto:monastir@interieur.gov.tn)

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير

181 فيفري 2026

إلى #0002170

السيد ..... منسب اعمه الوالي لسنرات

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

المرجو تكليف ممثل عن مصالحكم لحضور أشغال الإستشارة المذكورة .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سميم الرئيس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد رئيس الإتحاد الجهوي للصناعة والتجارة والصناعات التقليدية

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى № 0002170

السيد رئيس جمعية البيئة والتنمية المستدامة قصبية المديوني

ع/ط السيد معتمد قصبية المديوني

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوجر/ قصبية المديوني/ بنان/ بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله.

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

No 0002170

السيد رئيس الفرع الجهوي للمنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية

ع/ط السيد معتمد قصبية المديوني

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان/ بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى **Nº 0002170**

السيد المدير الجهوية للشؤون الاجتماعية بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظمتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوجرح الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوججر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الزايس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

No 0002170

السيد المدير الجهوي للوكالة العقارية الصناعية

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير

18 فيفري 2026

إلى 0002170

السيد رئيس الفرع الجهوي لوكالة حماية وتهيئة الشريط الساحلي بالمنستير

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستيرالشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجرالحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضورالإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

№ 0002170

السيد المدير الجهوي للوكالة الوطنية للتصرف في النفايات سوسة

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى № 0002170

السيد المدير الجهوية للتجهيز بالمنستير

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرّئيس



الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير

0002170

إلى

السيد رئيس إقليم الشركة الوطنية لإستغلال وتوزيع المياه بالمنستير

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الزايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

181 فيفري 2026

من والي المنستير

إلى

Nº 0002170

السيد رئيس الجمعية التونسية للتكنولوجيات المستدامة بالمنستير

ع/ط السيد معتمد المنستير

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

العائب العام  
سمير الزايس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

18 فيفري 2026

من والي المنستير 0002170

إلى

السيد المدير الجهوي للبيئة للساحل الأوسط سوسة

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظمتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان/ بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سمير الرّئيس



المنستير في:

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية المنستير

18 فيفري 2026

من والي المنستير

№ 0002170

إلى

السيد رئيس إقليم الشركة الوطنية لإستغلال وتوزيع المياه بالمكين

الموضوع: حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير

18 فيفري 2026

العدد 0002170

السيد رئيس فرع شركة COTUSAL بالساحلين

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير

المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستيرالشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوجرج الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوجرج/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضورالإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الرايس



المنستير في:

الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

من والي المنستير

181 فيفري 2026

إلى 0002170

السيد المدير الجهوي للمنستير السيد

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان/ بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

المرجو تكليف ممثل عن مصالحكم لحضور أشغال الإستشارة المذكورة .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام  
سمير الترابيس



الجمهورية التونسية

وزارة الداخلية

ولاية المنستير

المنستير في:

من والي المنستير

181 فيفري 2026

إلى 0002170

السيد المختار الجوي الكاتب العام

**الموضوع:** حول تنظيم إستشارة عمومية بمقر ولاية المنستير حول إنجاز مركب التطهير  
المنستير الشمالية

وبعد، في إطار إنجاز قطب التطهير المنستير الشمالية الذي يتضمن إنجاز منظومتي تحويل المياه المستعملة من محطة التطهير صيادة - لمطة - بوحجر الحالية إلى محطة معالجة المياه المستعملة المنستير الشمالية، وتحويل المياه المعالجة إلى وادي حمدون، إلى جانب إنجاز محطة لمعالجة المياه المستعملة لمدن صيادة/ لمطة/ بوحجر/ قصبية المديوني/ بنان /بوضر ومحطة لمعالجة المياه الصناعية المتأتية من القطب التكنولوجي.

يتشرف السيد عيسى موسى والي المنستير لدعوتكم لحضور الإستشارة العمومية المزمع تنظيمها يوم الثلاثاء 24 فيفري 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الولاية ( القاعة الكبرى للجلسات) وذلك قصد تشريك الأطراف المتداخلة وإعلامهم بمكونات المشروع وتبادل الآراء والمقترحات حوله .

المرجو تكليف ممثل عن مصالحكم لحضور أشغال الإستشارة المذكورة .

والسلام

عن الوالي و بتفويض منه

الكاتب العام

سميم الزايس



## **Album photos de la consultation Publique**















## **PV et liste de présence de la réunion de démarrage**

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE DEMMARRAGE

**Réf :** BC N° 010790 du 06/01/2026 relatif à la réalisation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du projet du Pôle Épuratoire Monastir Nord,

**Objet :** Réunion de démarrage pour la réalisation du P3P du projet du Pôle Épuratoire Monastir Nord,

**Date :** 07/01/2026

**Etaient présents :** Voir liste de présence

**Lieu :** Siège de l'ONAS

### 1- Contexte

Dans le cadre du projet de réalisation du Pôle Épuratoire Monastir Nord, l'ONAS, en sa qualité de Maître d'ouvrage, a confié au bureau d'études RIESG, la mission de préparation du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) conformément aux SSI de la BAD.

Une réunion de démarrage s'est tenue au siège de l'ONAS, en présence des représentants du Maître d'ouvrage (ONAS – Département Développement) et de l'équipe du bureau d'études RIESG (liste de présence ci-jointe).

### 2- Déroulement et points discutés

La réunion a été consacrée à la discussion et à la mise au point de l'approche méthodologique qui servira à l'élaboration du P3P.

Les représentants de l'ONAS ont insisté sur l'importance de la réalisation de cet instrument de sauvegarde, doit être élaboré et publié avant la mission d'évaluation du projet, ainsi leur résultats seront intégrés dans les deux études d'impact environnemental et social des deux stations d'épuration (industrielle et domestique). Le Chef de département a également rappelé le caractère urgent de finaliser la préparation dudit plan dans les meilleurs délais.

De son côté, le Chef de projet du bureau d'études a confirmé la disponibilité de l'équipe mobilisée pour la préparation du P3P, conformément à la réglementation nationale et aux SSI de la de la Banque Africaine de Développement (BAD) et notamment le SO10.

### 3- Documents demandés par le bureau d'études

Afin de mener à bien la mission, le bureau d'études a demandé au Maître d'ouvrage de mettre à disposition les documents et informations suivants :

- Une lettre d'introduction au nom du bureau RIESG, chargé de la préparation du P3P ;
- Les plans de détail des différentes composantes du projet ;
- Les fichiers KMZ afin d'identifier les communes concernées par le projet, si disponible;
- Les coordonnées des responsables régionaux de l'ONAS ainsi que celles de la Technopole de Monastir ;
- Les études d'impacts de la STEP des eaux domestiques et l'EIES de la STEP industrielles.
- Les PV des réunions et des consultations publiques disponibles.
- Tout autre document utile et disponible à l'ONAS en relation avec le projet.

### 4- Engagement et prochaines étapes

Le bureau d'études s'est engagé à mettre à jour la méthodologie de préparation du P3P et à remettre un planning détaillé au plus tard le 09/01/2026.

La séance est levée à 17

## Fiche de présence

Tunis le 07/01/2026

REALISATION DU POLE EPURATOIRE MONASTIR NORD  
 ETABLISSEMENT D'UN PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P)

Réunion de démarrage

Tunis Le 07/01/2026 - SIEGE DE L'ONAS

Nom & prénom	Société	Tél.	Fax.	Email	Signature
Afli	RIESG	29	32378790	afli.pgn@riesc.com	
Afli	RIESG	28	28	@gmail.com	
Salaheddine Kudha	RIESG	98	28	@gmail.com	
	ONAS / DD	97	-	ytahou.f. @onas.nat.tn 1883@gmail.com	
Amal	ONAS / DD	97	66		

## **PVs et listes des présents aux réunions de la phase initiale**



Lamba, le 13/02/2026

Reunion Commune de Lamba.

liste de presence:

Afli  
Slaheddin  
Hoj Salem  
Jesbi  
Ramzi

- : Bureau d'etude RIESG
- : Bureau d'etude RIESG
- : Commune de Lamba - (Hano)
- : Commune de Lamba
- : Commune de Lamba (SG)



Sahline : le 13/02/2026

## PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

**Lieu :** MARE ALB (ex-COTUSAL), Sahline

**Date :** 13/02/2026

### **Participants :**

- **M. Borji** – MARE ALB (Cotusal)
- **M. Saidan** – MARE ALB (Cotusal)
- **M. Afli** – RIESG
- **M. Riahi** – RIESG

### **Projet : Projet des nouvelles stations d'épuration à Monastir**

- Nouvelle STEP domestique : Monastir Nord (Sayada – Lamta – Bouhjar – Ksibet El Mediouni)
- Nouvelle STEP industrielle : Technopole de Monastir

**Objet :** Plan de participation des parties prenantes du projet d'un pôle d'assainissement

### **Déroulement de la réunion :**

Une réunion s'est tenue au siège de la société **MARE ALB (Monastir)**, spécialisée dans la production de sel alimentaire, afin de présenter le projet des nouvelles stations d'épuration programmées à Monastir ainsi que ses différentes composantes.

Après la présentation détaillée du projet et de son implantation, les responsables de MARE ALB ont présenté le plan TPD indiquant :

- La limite physique du périmètre de concession ;
- La limite des tables de production de sel.

Il ressort que la limite du périmètre de concession est mitoyenne au site projeté des STEP et que les tables de la saline se situent à environ 2,5 km du site.

### **Observations et préoccupations :**

Les responsables de MARE ALB (Cotusal) ont exprimé leurs préoccupations concernant :

- Le risque de pollution des salines en cas de rejet de déchets liquides ou solides ;
- Le risque d'infiltration de polluants vers la zone des salines ;
- L'impact potentiel du projet sur la production de sel alimentaire.

Ils ont insisté sur la nécessité :

- D'être impliqués tout au long du processus des études et de la phase d'exécution du projet ;
- De mettre en place toutes les mesures préventives nécessaires afin de protéger les salines contre tout type de pollution, compte tenu du caractère alimentaire de la production.

**Fin**

## **Enquêtes effectuées dans le cadre de la mission**

## FORMULAIRE D'ENQUÊTE SOCIALE

### Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)-Conformément aux Sauvegardes Opérationnelles de la BAD (SO10)

#### A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du projet : *P3P - Pôle Économique Bonashi*  
Localité / Zone d'intervention : *NW2*  
Date de l'enquête : *13/10/2026*  
Enquêteur : *Agli*

#### B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Sexe :  Homme  Femme  Autre  
Âge :  <18  18-30  31-45  46-60  >60  
Niveau d'instruction :  Aucun  Primaire  Secondaire  Supérieur  
Activité principale : *Pêche traditionnelle*  
Statut :  Chef de ménage  Membre du ménage  Leader communautaire  Autre

#### C. CATÉGORIE DE PARTIE PRENANTE

Population affectée par le projet (PAP) (*300ml de la Step existante*)  
 Communauté hôte  
 Groupe vulnérable (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées)  
 Autorité locale / administrative  
 Organisation communautaire / ONG  
 Autre (préciser) : .....

#### D. INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION

Avez-vous été informé(e) du projet ?  Oui  Non  
Canal d'information :  Réunion publique  Autorités   
Médias  ONG  Autre  
Avez-vous été consulté(e) auparavant ?  Oui  Non (*ONG*)  
Si oui, étiez-vous satisfait(e) du processus de consultation ?  Oui  Non  
Commentaires : .....

#### E. PERCEPTION DU PROJET

Selon vous, le projet est :  Très bénéfique  Bénéfique  Neutre  Négatif  Très négatif  
Bénéfices sociaux attendus :

*Amélioration de la plage et la biodiversité marine.*

*Élimination des odeurs de la Step existante*  
Risques ou impacts négatifs potentiels : .....

#### F. IMPACTS SOCIAUX SELON LES SAUVEGARDES DE LA BAD

Le projet pourrait affecter :

- Moyens de subsistance  
 Accès aux terres et ressources  
 Conditions de vie  
 Cohésion sociale  
 Groupes vulnérables

Préciser les impacts positifs et négatifs :

*Diminution des impacts des odeurs.*

#### G. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP - BAD)

Êtes-vous informé(e) de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes ?  Oui  Non

Canal préféré pour déposer une plainte :

- Chef communautaire  Comité local  Autorité administrative  
 Téléphone / WhatsApp  Boîte à plaintes  Autre  
Commentaires / attentes concernant le MGP : .....

#### H. PARTICIPATION CONTINUE

Souhaitez-vous être impliqué(e) durant toutes les phases du projet ?  Oui  Non

Phase souhaitée :  Préparation  Mise en œuvre  Suivi / évaluation

Fréquence de consultation souhaitée  Régulière

Occasionnelle  En cas de problème

#### I. RECOMMANDATIONS

Recommandations pour améliorer la participation, l'inclusion et la communication : .....

#### J. CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ

Je confirme que les informations fournies sont volontaires et peuvent être utilisées dans le cadre du projet conformément aux exigences de la BAD.

Nom du répondant : .....

Signature / Empreinte : .....

Date : *13/10/2026*

*Jerho*

## FORMULAIRE D'ENQUÊTE SOCIALE

### Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)-Conformément aux Sauvegardes Opérationnelles de la BAD (SO10)

#### A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du projet : P3P du projet de pêche sportive  
Localité / Zone d'intervention : Montain Nord Lanta  
Date de l'enquête : 13/02/2026  
Enquêteur : S. S. S. S.

#### B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT :

Sexe :  Homme  Femme  Autre  
Âge :  <18  18-30  31-45  46-60  >60  
Niveau d'instruction :  Aucun  Primaire  Secondaire  Supérieur  
Activité principale : pêcheur  
Statut :  Chef de ménage  Membre du ménage  Leader communautaire  Autre

#### C. CATÉGORIE DE PARTIE PRENANTE

- Population affectée par le projet (PAP)  
 Communauté hôte  
 Groupe vulnérable (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées)  
 Autorité locale / administrative  
 Organisation communautaire / ONG  
 Autre (préciser) : .....

#### D. INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION

Avez-vous été informé(e) du projet ?  Oui  Non  
Canal d'information :  Réunion publique  Autorités  Médias  ONG  Autre  
Avez-vous été consulté(e) auparavant ?  Oui  Non  
Si oui, étiez-vous satisfait(e) du processus de consultation ?  Oui  Non  
Commentaires :  
.....

#### E. PERCEPTION DU PROJET

Selon vous, le projet est :  Très bénéfique  Bénéfique  Neutre  Négatif  Très négatif  
Bénéfices sociaux attendus :

amélioration de la pêche et des revenus

Risques ou impacts négatifs potentiels :

aucun

#### F. IMPACTS SOCIAUX SELON LES SAUVEGARDES DE LA BAD

Le projet pourrait affecter :

- Moyens de subsistance  
 Accès aux terres et ressources  
 Conditions de vie  
 Cohésion sociale  
 Groupes vulnérables

Préciser les impacts positifs et négatifs :

amélioration de la qualité de la vie

#### G. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP – BAD)

Êtes-vous informé(e) de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes ?  Oui  Non  
Canal préféré pour déposer une plainte :  
 Chef communautaire  Comité local  Autorité administrative  
 Téléphone / WhatsApp  Boîte à plaintes  Autre  
Commentaires / attentes concernant le MGP :  
.....

#### H. PARTICIPATION CONTINUE

Souhaitez-vous être impliqué(e) durant toutes les phases du projet ?  Oui  Non  
Phase souhaitée :  Préparation  Mise en œuvre  Suivi / évaluation  
Fréquence de consultation souhaitée :  Régulière  Occasionnelle  En cas de problème

#### I. RECOMMANDATIONS

Recommandations pour améliorer la participation, l'inclusion et la communication :  
.....

#### J. CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ

Je confirme que les informations fournies sont volontaires et peuvent être utilisées dans le cadre du projet conformément aux exigences de la BAD.

Nom du répondant : ..

Signature / Empreinte : ..

Date : 13/02/2026

## FORMULAIRE D'ENQUÊTE SOCIALE

### Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)-Conformément aux Sauvegardes Opérationnelles de la BAD (SO10)

#### A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du projet : *P3P du projet du pôle Épuratoire*  
Localité / Zone d'intervention : *Monastir Nord - haute*  
Date de l'enquête : *13/02/2026*  
Enquêteur : *A. Ghé*

#### B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Sexe :  Homme  Femme  Autre  
Âge :  <18  18-30  31-45  46-60  >60  
Niveau d'instruction :  Aucun  Primaire  Secondaire  Supérieur  
Activité principale : *pêcheur*  
Statut :  Chef de ménage  Membre du ménage  Leader communautaire  Autre

#### C. CATÉGORIE DE PARTIE PRENANTE

- Population affectée par le projet (PAP)  
 Communauté hôte  
 Groupe vulnérable (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées)  
 Autorité locale / administrative  
 Organisation communautaire / ONG  
 Autre (préciser) : .....

#### D. INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION

Avez-vous été informé(e) du projet ?  Oui  Non  
Canal d'information :  Réunion publique  Autorités  Médias  ONG  Autre  
Avez-vous été consulté(e) auparavant ?  Oui  Non  
Si oui, étiez-vous satisfait(e) du processus de consultation ?  Oui  Non  
Commentaires : .....

#### E. PERCEPTION DU PROJET

Selon vous, le projet est :  Très bénéfique  Bénéfique  Neutre  Négatif  Très négatif  
Bénéfices sociaux attendus : *reprise des activités de pêche*

Risques ou impacts négatifs potentiels :

*odeurs, déchets domestiques, pêche*

#### F. IMPACTS SOCIAUX SELON LES SAUVEGARDES DE LA BAD

Le projet pourrait affecter :

- Moyens de subsistance  
 Accès aux terres et ressources  
 Conditions de vie  
 Cohésion sociale  
 Groupes vulnérables

Préciser les impacts positifs et négatifs :

*amélioration de la qualité de la vie*

#### G. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP - BAD)

Êtes-vous informé(e) de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes ?  Oui  Non

Canal préféré pour déposer une plainte :

- Chef communautaire  Comité local  Autorité administrative  
 Téléphone / WhatsApp  Boîte à plaintes  Autre

Commentaires / attentes concernant le MGP : .....

#### H. PARTICIPATION CONTINUE

Souhaitez-vous être impliqué(e) durant toutes les phases du projet ?  Oui  Non

Phase souhaitée :  Préparation  Mise en œuvre  Suivi / évaluation

Fréquence de consultation souhaitée :  Régulière  Occasionnelle  En cas de problème

#### I. RECOMMANDATIONS

Recommandations pour améliorer la participation, l'inclusion et la communication : .....

#### J. CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ

Je confirme que les informations fournies sont volontaires et peuvent être utilisées dans le cadre du projet conformément aux exigences de la BAD.

Nom du répondant : ..

*chakroun*

Signature / Empreinte : .....

Date : *13/02/2026*

# FORMULAIRE D'ENQUÊTE SOCIALE

## Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)-Conformément aux Sauvegardes Opérationnelles de la BAD (SO10)

### A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du projet : *P3P du projet de pôle Épuratoire*  
Localité / Zone d'intervention : *Mossington Nord Calcutta*  
Date de l'enquête : *13/02/2026*  
Enquêteur : *A. Jhi*

### B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Sexe :  Homme  Femme  Autre  
Âge :  <18  18-30  31-45  46-60  >60  
Niveau d'instruction :  Aucun  Primaire  Secondaire  Supérieur  
Activité principale : *pêcheur*  
Statut :  Chef de ménage  Membre du ménage  Leader communautaire  Autre

### C. CATÉGORIE DE PARTIE PRENANTE

Population affectée par le projet (PAP)  
 Communauté hôte  
 Groupe vulnérable (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées)  
 Autorité locale / administrative  
 Organisation communautaire / ONG  
 Autre (préciser) : .....

### D. INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION

Avez-vous été informé(e) du projet ?  Oui  Non  
Canal d'information :  Réunion publique  Autorités  Médias  ONG  Autre  
Avez-vous été consulté(e) auparavant ?  Oui  Non  
Si oui, étiez-vous satisfait(e) du processus de consultation ?  Oui  Non  
Commentaires : .....

### E. PERCEPTION DU PROJET

Selon vous, le projet est :  Très bénéfique  Bénéfique  Neutre  Négatif  Très négatif  
Bénéfices sociaux attendus : *reprise des activités de pêche, améliorer la qualité de vie*

Risques ou impacts négatifs potentiels : *pollution, Impact sur la mer.*

### F. IMPACTS SOCIAUX SELON LES SAUVEGARDES DE LA BAD

Le projet pourrait affecter :

- Moyens de subsistance
- Accès aux terres et ressources
- Conditions de vie
- Cohésion sociale
- Groupes vulnérables

Préciser les impacts positifs et négatifs : *amélioration des activités de pêche.*

### G. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP – BAD)

Êtes-vous informé(e) de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes ?  Oui  Non

Canal préféré pour déposer une plainte :

Chef communautaire  Comité local  Autorité administrative

Téléphone / WhatsApp  Boîte à plaintes  Autre

Commentaires / attentes concernant le MGP : .....

### H. PARTICIPATION CONTINUE

Souhaitez-vous être impliqué(e) durant toutes les phases du projet ?  Oui  Non

Phase souhaitée :  Préparation  Mise en œuvre  Suivi / évaluation

Fréquence de consultation souhaitée :  Régulière  Occasionnelle  En cas de problème

### I. RECOMMANDATIONS

Recommandations pour améliorer la participation, l'inclusion et la communication : .....

### J. CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ

Je confirme que les informations fournies sont volontaires et peuvent être utilisées dans le cadre du projet conformément aux exigences de la BAD.

Nom du répondant : *Mhandi*

Signature / Empreinte : .....

Date : *13/02/2026*

## FORMULAIRE D'ENQUÊTE SOCIALE

### Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)-Conformément aux Sauvegardes Opérationnelles de la BAD (SO10)

#### A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du projet : *P3P du projet du pôle Equivoire*  
Localité / Zone d'intervention : *Monastir Nord, Centre*  
Date de l'enquête : *13/02/2026*  
Enquêteur : *Agli*

#### B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Sexe :  Homme  Femme  Autre  
Âge :  <18  18-30  31-45  46-60  >60  
Niveau d'instruction :  Aucun  Primaire  Secondaire  Supérieur  
Activité principale : *pêcheur*  
Statut :  Chef de ménage  Membre du ménage  Leader communautaire  Autre

#### C. CATÉGORIE DE PARTIE PRENANTE

Population affectée par le projet (PAP)  
 Communauté hôte  
 Groupe vulnérable (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes âgées)  
 Autorité locale / administrative  
 Organisation communautaire / ONG  
 Autre (préciser) : .....

#### D. INFORMATION, CONSULTATION ET PARTICIPATION

Avez-vous été informé(e) du projet ?  Oui  Non  
Canal d'information :  Réunion publique  Autorités  Médias  ONG  Autre  
Avez-vous été consulté(e) auparavant ?  Oui  Non  
Si oui, étiez-vous satisfait(e) du processus de consultation ?  Oui  Non  
Commentaires : .....

#### E. PERCEPTION DU PROJET

Selon vous, le projet est :  Très bénéfique  Bénéfique  Neutre  Négatif  Très négatif  
Bénéfices sociaux attendus : *reprise des activités de pêche*

Risques ou impacts négatifs potentiels :

*salons, de vêtements, Impact sur les pêcheurs*

#### F. IMPACTS SOCIAUX SELON LES SAUVEGARDES DE LA BAD

Le projet pourrait affecter :

- Moyens de subsistance  
 Accès aux terres et ressources  
 Conditions de vie  
 Cohésion sociale  
 Groupes vulnérables

Préciser les impacts positifs et négatifs :

*amélioration de la qualité de la vie*

#### G. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP – BAD)

Êtes-vous informé(e) de l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes ?  Oui  Non

Canal préféré pour déposer une plainte :

Chef communautaire  Comité local  Autorité administrative

Téléphone / WhatsApp  Boîte à plaintes  Autre

Commentaires / attentes concernant le MGP : .....

#### H. PARTICIPATION CONTINUE

Souhaitez-vous être impliqué(e) durant toutes les phases du projet ?  Oui  Non

Phase souhaitée :  Préparation  Mise en œuvre  Suivi / évaluation

Fréquence de consultation souhaitée :  Régulière  Occasionnelle  En cas de problème

#### I. RECOMMANDATIONS

Recommandations pour améliorer la participation, l'inclusion et la communication : .....

#### J. CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ

Je confirme que les informations fournies sont volontaires et peuvent être utilisées dans le cadre du projet conformément aux exigences de la BAD.

Nom du répondant : ...

Signature / Empreinte : .....

Date : *13/02/2026*

## **Album photos de la visite de reconnaissance**



**Site d'implantation du pôle épuratoire**



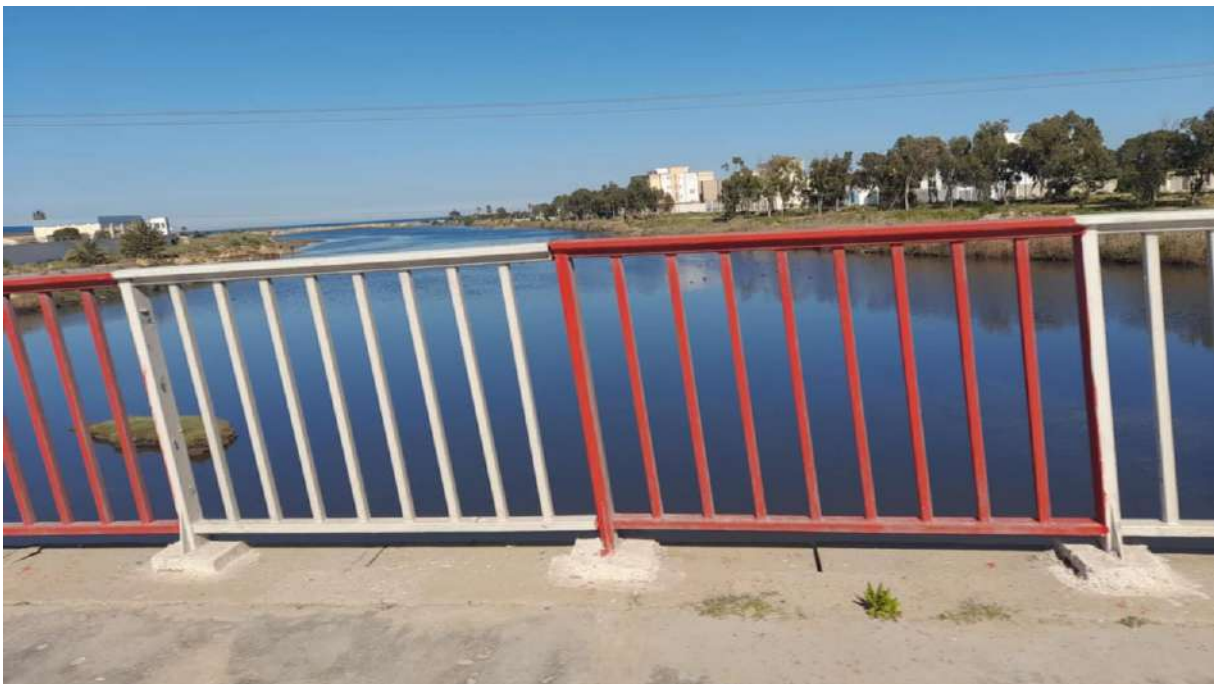
**Couloir de passage de la conduite des eaux usées brutes dans le DPR**



**Couloir de passage de la conduite des eaux usées brutes dans la servitude du SNCFT**



**Sortie de la conduite des eaux épurées**



**Milieu récepteur des eaux épurées (Oued Hamdoun)**

### Modèle de fiche d'enregistrement des plaintes

Projet :	
Nom du plaignant :	
Sexe :	
Adresse :	
Date de la plainte :	
Objet de la plainte :	
Description de la plainte :	

Proposition de l'ONAS pour un règlement à l'amiable  Date :	
Réponse du plaignant :  Date :	

RESOLUTION  Date :	
Pièces justificatives (Compte rendu, Contrat, accord, ....)	



## **Annexe 15 : Rapport trimestriel de mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)**

### **1. Introduction**

- Contexte du projet et financement BAD
- Objectifs du rapport trimestriel
- Référence au Système de Sauvegardes Intégré (SSI – OS1)

### **2. Description du projet et du P3P**

- Présentation du pôle épuratoire
- Objectifs du P3P
- Identification et catégorisation des parties prenantes

### **3. Cadre réglementaire et institutionnel**

- Cadre national
- Exigences BAD (SSI)
- Organisation de mise en œuvre

### **4. Activités de participation réalisées**

- Réunions et consultations
- Ateliers participatifs
- Activités de communication
- Inclusion des groupes vulnérables

### **5. Analyse de la participation**

- Taux de participation
- Inclusion sociale et genre
- Évaluation qualitative

### **6. Préoccupations des parties prenantes**

- Synthèse des retours
- Thématiques clés

### **7. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)**

- Description du mécanisme
- Statistiques des plaintes
- Traitement et résolution

### **8. Mesures prises**

- Actions correctives
- Ajustements du projet

### **9. Suivi des indicateurs**

- Indicateurs de performance
- Analyse des écarts

### **10. Difficultés et leçons apprises**

- Contraintes rencontrées
- Recommandations

### **11. Plan d'action du prochain trimestre**

- Activités prévues
- Mesures d'amélioration

## **12. Conclusion**

## **13. Annexes**

- Listes de présence
- Comptes rendus
- Registre des plaintes
- Supports de communication